



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1709,11

Eur. 511^m - 1709, 11

Mercur



<36624505090018

<36624505090018

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN
NOVEMBRE 1709.



A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, grande Salle du
Palais, au Mercure Galant.

Comme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront dorénavant 38. sols. Quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercurès.

**Chez MICHEL BRUNET, grande
Salle du Palais, au Mercure
Galant.**

**M. DCCIX.
*Avec Privilege du Roy.***

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google



AU LECTEUR.

IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puisque malgré les prières répétées qu'on a faites d'écrire en caractères lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez, on néglige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

AU LECTEUR

de défigurez, étant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Mémoires, & que l'on emploiera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne désobligent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MERCVRE
GALANT

NOVEMBRE 1709.

EN vous parlant le mois
dernier des actions par
lesquelles Mr le Comte d'Ar-
raignan a fait briller sa gloire
pendant 44. années, & qui
luy ont fait meriter le Baston

A iij

6 MERCURE

de Maréchal de France, vous avez dû remarquer que toutes ces actions sont autant d'Eloges pour le Roy, puisque Sa Majesté s'est trouvée presque dans toutes les Campagnes faites par ce Maréchal, & qu'elle estoit en personne presque à tous les Sieges où il a esté; mais il y a plus à la gloire de Sa Majesté : c'est qu'onze ans auparavant ce Monarque n'étoit encore âgé que de 16. ans prit la Ville de Stenay en 1654; celle de S. Guislain en 1655. & celle de Montmedy en 1657.

Je dois ajouter à tout cela

GALANT 7

que si Sa Majesté n'a pas pris en personne les Places qui ont esté emportées presque depuis qu'Elle a eu l'âge de raison jusqu'à son Mariage , Elle n'a pas laissé de passer toutes les Campagnes dans des Places frontieres de Flandre , & qui estoient si proches des Villes assiegées , que l'on peut dire qu'Elle en entendoit le canon , & qu'ainsi Elle estoit en état de donner ses ordres d'une heure à l'autre , & qu'Elle animoit ses Troupes comme si Elle eut esté présente , & qu'elles eussent combattu sous

A iij

8 MERCURE

ses yeux. Ainsi les Places attaquées se rendoient plus promptement , & les autres Expéditions Militaires estoient plus tost faites. Aussi jamais aucun regne n'a-t-il esté rempli d'un aussi grand nombre d'actions éclatantes , & si dignes d'une éternelle memoire.

Après vous avoir parlé de toutes les actions qui ont fait arriver Mr d'Artaignan aux suprêmes honneurs de la guerre , je dois selon l'usage que j'ay suivi pendant 34. années, vous parler de sa naissance.

La Maison de *Montesquieu*

GALANT 9

d'Angles, d'où est sorti Mr le Maréchal d'Artaignan, tire son nom de la Terre de Montesquiou, l'une des quatre Baronnies du Comté d'Armagnac, dont le Seigneur est Chanoine de l'Eglise d'Auch, & a rang au Chœur de la Metropole après les Dignitez, & avant les Chanoines. Cette Baronnie fut vers la fin du onzième siècle, le partage d'un Cadeu des Comtes de Fezensac, qui estoient issus des Ducs de Gascogne Rois de Navarre. Raymond Aymery, premier Baron de Montesquiou,

10 **MERCURE**

estoit fils puisné de Raymond Aymery IV. du nom Baron de Montesquiou. Le second d'entr'eux estoit Pictavin de Montesquiou, qui fut Evêque de Bazas, puis en 1334. Evêque de Maguelone, ensuite Evêque d'Alby en 1338. & Cardinal créé par le Pape Clement VI. en 1352. Il mourut en 1355. Il y avoit déjà eu un *Pierre de Montesquiou* Evêque d'Albi en 1254. honoré de la Pourpre par le Pape Innocent IV. il mourut en 1262. *Gens de Montesquiou* frere aîné du Cardinal Pictavin, continua

la posterité de sa Maison, laquelle se divisa à la cinquième generation dans les enfans d'*Aysinus* ou *Arseu de Montesquiou* IV. du nom & de Gaillard de d'Espagne-de-Montespan. L'aîné fit la première branche dite des Barons de Montesquiou, laquelle finit en 1567. par la mort de *Jean II.* du nom Baron de Montesquiou, qui de Gabrielle de Villemur ne laissa qu'une fille qui porta en 1570. les biens de sa branche à Fabien de Montluc l'un des fils du Maréchal de ce nom. *Roger de*

12 **MERCURE**

Montesquion second fils d'Ay-
finus IV. fit la branche de
Montesquion Marzac, la-
quelle finit en la personne de
Jean de Montesquion Baron de
Marzac, Chevalier de l'Ordre
du Roy, Capitaine de cinquan-
te Hommes d'Armes, Séné-
chal & Gouverneur de Rouer-
gue, qui d'Eleonore de The-
mines ne laissa qu'une fille, la-
quelle porta en 1596. les biens
de cette branche dans la Mai-
son d'Astarac par son mariage
avec Benjamin d'Astarac, Ba-
ron de Fontarailles & de Ma-
restan, Sénéchal & Gouver-

neur d'Armagnac. *Barthelmi de Montesquiou* troisieme fils d'Arfieu I V. fit la branche de Marfan, d'où sortent plusieurs autres branches dont je vais parler; & *Manaud de Montesquiou* son frere cadet fit la branche de *Poylebon*, qui subsiste en la personne de *Melchior de Montesquiou*, Seigneur de *Poylebon*, qui a épousé en 1706. *Marguerite de la Mazere*. Quant à la branche de *Marfan*, elle subsiste en la personne de *Pierre de Montesquiou* Seigneur de *Marfan*, entre *Gimont* & *Auch*, de la *Serre*

14 MERCURE

& de Craſtes marié en 1698.
avec Jacqueline de Bouzol de
Campels : cette branche a pro-
duit celles d'*Artaignan* : de du
Faget Sainte-Colombe, & de
Prechacq. Celle d'*Artaignan* a
pris ce nom du mariage de
Paulon de Montesquion Ecuyer
du Roy de Navarre Henry
d'Albret, lequel épouſa Ja-
quette d'Eſtang heritiere de la
Seigneurie d'*Artaignan*, Terre
qu'elle donna à ſon mary par
ſon Teſtament fait en 1541.
quoy qu'elle n'en euſt pas eu
d'enfans. Il ſe remaria avec
Claude de Terſac, dont il eut

GALANT 15

Jean de Montesquieu Seigneur d'Artaignan, qui épousa en 1578. *Claude de Bazillac*. Il en eut *Arnaud* ayeul de *Joseph de Montesquieu* Seigneur d'Artaignan, Chef de sa branche. Celui-ci fut fait Enseigne au Regiment des Gardes après la prise de Mastrick en 1673. puis ayant passé par tous les degrez de Subalterne, il eut une Compagnie dans le même Regiment, d'où le Roy le tira en 1685. pour le placer dans sa premiere Compagnie des Mousquetaires; il en est aujourd'huy premier Souslicute-

16. MERCURE

nant , & Lieutenant general
des Armées du Roy depuis
1702. Sa Majesté l'envoya
l'année passée commander ses
Troupes en Provence , où il
est encore. Il est cousin ger-
main de celui qui vient d'estre
fait Maréchal de France. Jean
de Montesquiou eut encore
une fille , sçavoir *Françoise de
Montesquiou* , laquelle épousa
en 1608. Bertrand de Bats qui
prit le nom d'*Artaignan* sous
lequel il se rendit illustre , &
fut tué au siege de Mastrick
en 1673. étant Capitaine-
Lieutenant de la premiere

Compagnie des Mousquetaires. Il y a des *Memoires* sous son nom. Il estoit aussi cousin germain de Mr le Maréchal. Il laissa deux fils *Louis*, filleul du Roy, connu sous le nom de *Comte d'Artaignan*. Il a esté Lieutenant au Regiment des Gardes, & le *Chevalier d'Artaignan* filleul de Monseigneur, qui a esté Souslieutenant au même Regiment, & qui est Chevalier de Saint Louis. *Henri de Montesquiou d'Artaignan* dernier fils de Jean de Montesquiou & de Claude de Bazillac, épousa Jeanne de Gasson.

Novembre 1709. B.

18 MERCURE

frère du Maréchal de Gassion.

Il en eut 1. *Raymond* Souslieutenant aux Gardes, mort sans postérité ; 2. *Henri*, qui de *Ruth de Fontané de Moncaup*, a eu *Paul de Montesquieu d'Artaignan*, Colonel d'Infanterie, après avoir esté Souslieutenant aux Gardes. *Louis* Chevalier d'*Artaignan*, Lieutenant de Vaisseau ; *Pierre* Capitaine au Regiment de son frere ; & quatre filles, dont l'aînée *Marie de Montesquieu d'Artaignan*, a épousé Mr d'*Altermat* Capitaine au Regiment des Gardes Suisses, Brigadier d'Ar-

méc, Inspecteur d'Infanterie en Flandres, Chevalier de S. Louis avec deux mille livres de pension dans cet Ordre. Le troisième fils de Henry de Montesquiou & de Jeanne de Gassion, est *Antoine de Montesquiou d'Artaignan*, Seigneur de Taraste & Abbé Lay de la Terre de Beuste en Bearn, pere de *Henri d'Artaignan* Capitaine dans Picardie, qui se distingua à Ramillies, & de deux autres garçons. Le quatrième fils de Mr d'Artaignan & de Jeanne de Gassion, est Mr le Maréchal d'Artaignan, qui n'ayant point

B ij

20 MERCURE

eu d'enfans de sa premiere femme, s'est remarié en 1700. avec Elizabeth l'Hermite d'Hieuville, dont il a *Louis de Montesquiou d'Artaignan & Catherine Charlotte*. Mr le Maréchal a un frere Abbé, nommé *Louis d'Artaignan*, Abbé de Sordes & d'Artoux.

Il me reste encore à vous parler d'autres branches de cette maison de Montesquiou sorties de celles de Marfan, sçavoir des Seigneurs du *Faget*, dont la tige fut *Jean dit Gaillardon de Montesquiou* grand Ecuyer de *Jean d'Albret*, Roy de Navar.

re, & premier Gentilhomme de la Chambre. Il laissa des enfans qui ont eu les Seigneurs du Faget, de Sainte-Colombe, de Londer, & de Saintrailles, qui ont posterité, & dont plusieurs ont eu les premieres Charges à la Cour des Rois de Navarre, & ils ont servi utilement nos Rois dans la profession des Armes. La dernière branche de Montesquiou sortie de celle de Marsan, est celle de *Prechacq*, laquelle subsiste en la personne de *Daniel de Montesquiou* Seigneur de *Prechacq* Lieutenant general des

22 **MERCURE**

Armées du Roy, Gouverneur de Schelestat, Sénéchal & Gouverneur d'Armagnac & de la Ville d'Auch, Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Louis. Je serois trop long si je vous parlois des services qu'il a rendus depuis l'année 1654. qu'il y entra. Il s'est élevé par tous les degrez, & a reçu des blessures considerables. En 1693. le Roy lui avoit confié le Gouvernement de Roses qu'il a conservé jusqu'à la Paix de Risswick, après laquelle Sa Majesté l'a dedommagé en luy

donnent le Gouvernement de
Schelestat. Il n'a point d'en-
fans de Claire - Marguerite de
Lau Dame & Heritiere de
Manhie & du Bedat en Arma-
gnac. Son frere *Clement de*
Montesquiou Prechacq est Abbé
de Bierdouës & de Valbonne,
& Prieur de Saint Feliou en
Roussillon. Il est à remarquer
sur l'Abbaye de Bierdouës que
les Seigneurs de Montesquiou
en ont esté les premiers & prin-
cipaux bien-faiteurs, & que
Montosin de Montesquiou, frere
du Cardinal Pictavin, mourut
Abbé de ce Monastere en

24 MERCURE

Ce qui fait encore beaucoup d'honneur à la Maison de *Montesquieu* est que le Maréchal de Montluc en estoit sorti. *Odon de Montesquieu*, l'un des freres cadets du Cardinal *Pictavin*, ayant épousé par Contrat du 15. May 1318. Aude Dame de Mansencomme, fille & heritiere de *Garcias Arnaud de Lasseran*, Seigneur de Mansencomme, Montluc, & autres Terres. Ce mariage se fit sous condition expresse que les enfans qui en naistroient prendroient le nom & les armes de *Lasseran de Mansencomme*. Il

Y

y en eut deux : l'aîné fit la
 branche des Marquis Mansen-
 comme , partagée en deux ra-
 meaux qui subsistent l'un dans
 la personne de N.... Marquis
 de Mansencomme, marié avec
 N.... de Castelane , fille du
 Marquis de ce nom en Xain-
 tonge ; le second chef du se-
 cond rameau est aujourd'huy
 le Marquis de la Garde , l'un
 des Lieutenans de Roy de
 Guyenne , qui de Marie d'Or-
 nano , petite fille d'un des Ma-
 réchaux de France de ce nom ,
 & nièce de l'autre , a un fils qui
 porte le nom de *Marquis de*
Novembre 1709. C

26 MERCURE

Montluc, qui a eu un Régiment d'Infanterie : il épousa à Paris en 1705. Mlle de Fleurs. La branche cadette des Lasseran ayant eu la Terre de Montluc en partage elle en porta le nom & commença en la personne du cinquième ayeul du Maréchal de Montluc. Il n'est pas surprenant que ce Maréchal n'ait point dit dans ses Mémoires qu'il sortoit de la Maison de Montesquiou. Il estoit à la huitième génération depuis Odon de Montesquiou ; ainsi le souvenir en estoit perdu, ce qui fait qu'il se dit feu-

lement sorti de la Maison de Montluc ; il y avoit plus de deux siècles que ses ancestres en portoient le nom lorsqu'il écrivoit. Fabien son fils puisné a épousé l'heritiere des Barons de Montesquiou à condition que ses enfans porteroient le nom de *Montluc-Montesquiou*, & par là il s'est réuni avec la Maison d'où ses ancestres estoient sortis il y a près de trois siècles. Il a laissé un fils *Adrien de Montluc - Montesquiou*, Prince de Chabanois, Comte de Montluc & de Carmain, Baron de Montesquiou,

C ij

28 **MERCURE**

Maréchal de Camp , Conseiller d'Etat d'Epée , Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy au Pays de Foix , mort en 1646. ne laissant qu'une fille unique laquelle porta les biens de sa Maison dans celle d'Escoubleau - Sourdis , Marquis d'Alluye , Chevalier des Ordres du Roy ; pere de François Marquis de Sourdis , Lieutenant general des Armées du Roy , Chevalier de ses Ordres , Gouverneur de l'Orleannois , mort le dernier de sa Maison au mois de Septembre 1707. étant alors Commandant en

Guyenne ; & sa fille unique héritière de tant de Maisons a épousé François-Gilbert-Colbert Marquis de Saint-Pouanges & de Chabanois, &c. Brigadier des Armées du Roy & Mestre de Camp de Cavalerie.

* Les Armes de *Montesquiou* sont parties au 1. d'or à deux tourteaux de gueules au 2. de gueules pur.

Je venois de fermer ma Lettre du mois dernier , lors que je reçus la nouvelle des dernières expéditions de Mr le Duc

C iij

30 MERCURE

de Noailles ; je vous l'envoye de la même maniere que je l'ay reçüe.

M^r le Duc de Noailles se mit en marche le 2. & partit de Figuières & des environs pour entrer dans les Montagnes & se rendre à Aulot où il arriva heureusement malgré le Corps de Cavalerie des Ennemis de près de 2000. Chevaux avec deux Bataillons & un grand nombre de Miquelets qui estoient campez à Bezalu qui est un Poste fort facile à défendre & dans lequel néanmoins les Generaux Nebot &

Isselback , ne jugerent pas à propos d'attendre nostre Armée , & d'où ils décamperent avec beaucoup de précipitation lors qu'ils la virent approcher. Mr le Duc de Noailles n'avoit pas trop compté de pouvoir arriver ce jour-là à Bezalu avec toute son Armée , la route estant tres-difficile. Cependant il y arriva à son Arrière-garde prés qui resta à Crespia pour favoriser la marche des Equipages & de quelques Charettes qui portoient du biscuit. La nuit même du 9. au 10. l'on fit marcher tous les Grenadiers avec la Brigade de Normandie &

C iij

32 **MERCUR B**

quelque Cavalerie & Dragons commandez par Mr. de Guerchy Maréchal de Camp qui trouva les Ennemis campex à Castelfolli, & toutes les hauteurs occupées par des Miquelets. Il chassa tous ceux qui estoient sur celles qui sont en deçà de la riviere & les fit occuper. Le reste de l'armée marcha le 10. au matin à Castelfolli, dont les accès sont fort difficiles. Les Ennemis y estoient encore dans leur Camp ; mais ils avoient pourtant tout d'étendu & ils se trouvoient tout prests à marcher. Ils avoit dès le matin fait occuper les hauteurs qui sont au de-là de

la riviere par leurs deux bataillons & par leurs Miquelets. On y fit passer les Grenadiers & quelques détachemens de Fusiliers commandez par Mr le Comte d'Esterre Brigadier, & Colonel de Normandie. Ses ordres estoient de tâcher de gagner par les hauteurs Castelfollit (c'est cette Place de Catalogne dont nous avons une si éloquente Description faite par Mr Rigaud Avocat General du Presidial & Cour des Monnoyes de Lyon) & de tomber sur le Camp des Ennemis ; mais ces Bataillons & ces Miquelets estoient en nombre si su-

34 MERCURE

perieur & si bien postez qu'il se contenta de les chasser des deux montagnes & donna avis de la situation du Poste des Ennemis. Il resta vis-à-vis d'eux à la portée du fusil en attendant le jour & du renfort aussi bien que les ordres du General, qui dès qu'il arriva vis-à-vis Castelfollit, fit avancer la Brigade de la Couronne dans le fond le long de la riviere, & celle de Normandie sur les hauteurs de la droite. On envoya reconnoistre Castelfollit à onze heures du soir ; mais l'on trouva que les Ennemis l'avoient abandonné une heure auparavant.

vant , & l'on y fit passer aussitost des détachemens pour l'occuper , & le 11. toute l'Armée y passa , & même la Brigade d'Auvergne & une partie de celle d'Artois qui estoient restées derriere pour occuper des Postes & favoriser la marche des Equipages. Mr le Duc de Noailles alla camper ce jour-là à Aulot avec son Avant-garde & les Grenadiers. Le Corps de Mr de Fimarcon & celui de Mr de Massembach camperent auprès , en deçà de Castelfolliit pour favoriser le passage des Equipages & de 4. Bataillons qui n'avoient pû passer la

36 MERCURE

riviere ; & parce que les pluies l'avoient grossie pendant la nuit de plus de six pieds , on leur fit prendre un autre chemin , & le 12. tout le reste de l'Armée arriva à Aulot. Cette marche pénible & vive s'exécuta fort bien & fort heureusement , malgré la quantité de coups de fusil que l'on tira sur nos gens , & le nombre considérable de Miquelets qui les environnerent il n'y eut pas 20. hommes de blessez. Mr le Comte d'Estere , (qui est Montmorency) le fut au col ; mais légèrement. Tout l'Equipage du General des Vivres fut pris par les Miquelets ;

mais la Compagnie de Grenadiers de Labour le reprit à 2. chevaux prés dont un fut tué. Aulot est situé en un Pays fort gras & fort bon. Tous les Sommetans, & tous les Habitans des environs allerent d'abord à l'obedience, excepté ceux de la Plaine de Vich, qui n'en est qu'à quatre lieues ; mais l'on n'en peut approcher que par des chemins tres difficiles. L'on dit cependant qu'ils portent tous leurs meilleurs effets à Barcelone, quoique le Corps des Ennemis soit campé à nostre passage d'Aulot à Vich, où ils se retranchent.

38 **MERCURE**

Comme cette nouvelle n'a plus la grace de la nouveauté, je ne vous ay envoyé cette Lettre que parce qu'elle contient beaucoup de particularitez qui ne se trouvent pas dans les Articles de cette Expedition qui ont esté rendus publics.

L'Article qui suit peut servir de Prelude aux Articles de Morts qui le doivent suivre.

Mr de Saint-Aulaire, Evêque de Tulles, a fait faire un Service magnifique dans son Eglise Cathedrale, pour l'ancien Evêque de Nantes, mort

dans la même Ville il y a quelque temps , âgé de quatre-vingt-treize ans. Mr l'Evêque de Tullés y officia. La Pompe funebre fut tres magnifique ; le Mausolée qui estoit une es-
pece de Catafalque d'un dessein tout nouveau fut, admiré de tous ceux qui le virent. La plus grande partie de la Noblesse du Limosin fut invitée à ce Service , & elle se fit un devoir essentiel d'aller donner cette dernière marque de sa veneration à la memoire d'un Prelat qui avoit édifié toute cette Province pendant les dernières années

40 **MERCURE**

de sa vic. Le Presidial de Tulles y assista aussi en Corps , & toutes les autres Jurisdictions de la Ville qui y avoient esté invitées s'y rendirent aussi. La plus grande partie des Curez du Diocese de Tulles , grossierent le Clergé de la Cathedrale , & on y compta plus de cent-cinquante Prestres , & parmi la Noblesse plus de six vingts Gentilshommes. Mr l'Evêque donna ensuite un repas magnifique à plusieurs tables , où une grande partie des Gentilshommes se trouva , de même que les personnes les

plus considerables du Clergé. On remarqua parmi la Noblesse qui se trouva à cette Pompe funebre, plusieurs Gentilshommes du Bourbonnois qui avoient l'honneur d'appartenir à l'illustre Prelat pour lequel on faisoit ce Service & à la Maison de la Baume-la-Valiere. Mr l'Evêque de Tulles a esté generalement loué d'avoir donné ces dernieres marques de son amitié à un des plus anciens Prelats du Royaume, qui avoit choisi la Ville pour y finir ses jours.

Vous trouverez dans la Let-
Novembre 1702. D

42 MERCURE

tre suivante , un Article qui regarde Mr de Loc - Maria , mort depuis peu.

Les Recolets de la Province de Bretagne voulant signaler leur reconnoissance pour les bien-faits qu'ils ont reçus dans tous les temps de la famille de Mrs les Marquis & Comte de Loc-Maria , leurs dédièrent des Theses le jour de leur Chapitre Provincial tenu à Cubirieu proche de Morlaix , le 28. Aoust dernier , où le Pere Saturnin Dirop , d'une maison connue dans la Bretagne , fut élu Provincial pour la seconde fois. Ce Pere

qui par ses anciennes liaisons avec le deffunt, comme par le voisinage de son beau Chasteau de Goïeran, connoissoit mieux qu'un autre les belles qualitez des deux freres, invita tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la même Province pour assister aux Theses qui leurs estoient dediées, où Mr le Comte de Loc-Maria representoit & faisoit les bonneurs de cette nombreuse Assemblée, avec l'air noble & hereditaire dans cette illustre Maison, où les vertus y sont comme domestiques. Les Harangues y furent prononcées de part & d'autre avec succès, les Arguments proposez

44 MERCURE

Et répondus de même avec toute la vivacité de l'esprit, et où les beaux sentimens de leurs cœurs paroissent pénétrer de tant de bonté et d'une protection bien-faisante que Mr le Comte de Loc-Maria leur fit sentir comme l'auroit fait le défunt s'il avoit esté présent.

Le Pere Saturnin crût qu'il étoit à propos que cette Assemblée qui estoit composée de l'un et l'autre sexe entendit ce qu'elle ne pouvoit ignorer, je veux dire un récit abrégé de ses rares qualités, aussi bien que de ses longs services. Il remonta jusqu'à l'origine de leurs

ancestres si connus depuis plus de 500. ans dans la Bretagne sous le nom du Parcq ; il n'eut pas de peine à faire couler un si beau sang dans les veines de ses descendants qui sont leurs predecesseurs , avec la pureté d'une extraction qui répond à la beauté de son origine.

Tant de belles alliances qui n'ont point esté interrompuës , ny mêlées , soutenoient tout ce que ce Pere avançoit , & il faisoit plaisir à ceux qui l'écoutoient par l'honneur qu'ils ont d'estre entrez dans une Maison qui n'a point souffert de flétrissûre ; & quand il parla du Deffunt , il n'eut bo-

-46 MERCURE

soin que de raconter les trente-sept années de service qu'il a employées de suite avec fidélité, joints aux grands biens de sa naissance qu'il a employez pour le service du Roy & de l'Etat & qui l'ont conduit par tous les degrez aux premiers emplois, & aux Charges les plus relevées de la guerre estant sur le point d'estre élevé au suprême degré des Dignitez militaires.

Mr le Marquis de Loc-Maria ne servoit pas purement dans ces vûës, il servoit le Roy seulement pour le servir, il ne s'entendoit pas de se rendre nécessaire à l'Etat, mais bien d'y estre utile.

il recevoit avec justice, & s'il n'a pas reçu autant de récompenses qu'il en pouvoit attendre sans interest & sans ambition, c'estoit une preuve du mérite que le Roy reconnoissoit en luy, & que n'en ayant pas besoin comme beaucoup d'autres, Sa Majesté ne se servoit que de son bras, de sa sage conduite, & de sa valeur, sûr qu'elle estoit que les grands biens de sa famille seroient toujours employez pour faire honneur à son Maître.

Mr de Loc-Maria dans tous les Emplois dont le Roy l'a honoré faisoit retentir par sa Magni-

48. MERCURE

science bien ordonnée & qui ne
causoit point de desordre dans sa
Maison ni de mécontentement
parmi ses Domestiques , cet hom-
me si rare que Saint Paul cher-
choit qui a porté les armes à ses
propres dépens ; je ne m'arreste
pas icy à étaler à vos yeux les
belles journées de Zinzeim , de
Cosnabruch , de Cassel , de Va-
lenciennes , de Brisac , de Philis-
bourg , de Landau , de Spire , non
plus que de le faire voir sur les
bords de la Meuse , de la Mo-
sele , de la Sambre & du Rhin ,
c'est assez vous dire que par tous
il a fait son devoir , & n'a em-
ployé

ployé personne pour les faire valoir au Prince , se contentant de luy marquer son respect & son attachement , seul & unique voye par où il est parvenu aux Commandemens d'Hombourg , de Luxembourg & de tout le Païs , ainsi que des trois Evêchez, Toul, Mets , & Verdun ; par tout vigilant , sage , chrestien , & par une table magnifique soir & matin accompagnée d'une Symphonie charmante , retiroit du Jeu & des débauches de jeunes Officiers que les intrigues auroient pû écarter de leurs devoirs.

Quand il jugea à propos de se
 Novembre 1709. E

50 MERCURE

retirer , ce ne fut pas qu'il se lassast de servir , ni qu'il accusast la mauvaise fortune , mais le Seigneur qui luy traçoit une route qu'il n'avoit pas encore connue , le dispoſoit ſans qu'il y penſaſt à perpetuer le beau nom du Parcq par l'alliance de Mlle de Roche-fort , fille de Mr le Comte de Roche-fort President à Mortier au Parlement de Bretagne qui eſtoit deſtinée pour luy donner un ſucceſſeur qu'elle ſçaura bien former pour ſoutenir la gloire du ſang des Loc-Maria , des Villars , Courtin , Varangeville , & Maïſon ; une mere auſſi ha-

GALANT 51

*bile & aussi éclairée dans un âge ,
où l'on aperçoit que le vain éclat
du grand monde , sur tout faite
comme elle est , sçaura bien , quel-
que parti qu'il prenne un jour ,
le faire reconnoître digne fils
d'un si digne Pere & d'une Mere
si respectable , joint à cela les at-
tentions d'un oncle pieux qui
sçaura bien luy inspirer les sen-
timens de la véritable Religion
& cette valeur Guerriere dont
luy-même, comme son frere, a don-
né tant de preuves dans toutes
les occasions où il s'est trouvé.*

*Lorsque les Recolets de Bre-
tagne apprirent la mort de Mr le*

E ij

52 MERCURE

Marquis de Loc-Maria ils ne crurent pas dans une Ceremonie de joye & de reconnoissance avancer son Oraison Funebre, & s'arrestant au jour de Saint François qui fut celuy de la mort de leur illustre Protecteur, ces Peres n'ont pas oublié d'employer l'Intercession de leur Saint Patriarche auprès de Dieu pour recompenser cette pieuse famille que la vertueuse Mere du deffunt avoit voüé à ce Saint, & dans la pureté de la Foy a passé dont sa devoute fille retirée du monde depuis beaucoup d'années, dans de saintes Communautéz, & toute cette il-

lustre famille a toujours esté regardée avec justice par tout l'Ordre de Saint François , comme leur azile , leur refuge , leur cloître hors de leur Maison ; ce qui les a porté à faire dans leur dernier Chapitre ce que j'ay l'honneur de vous écrire pour une marque éternelle de leur parfaite reconnoissance.

Don Louïs Manuel Portocarrero , Cardinal , Evêque de Palestrine , Archevêque de Toledé , Primat d'Espagne , Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit , mourut à Madrid , le 14. Septembre. Il

E iij

54 **MERCURE**

estoit issu de l'illustre Maison des Comtes de Palma , & estant Doyen & Archevêque de l'Eglise Metropolitaine de Tolède , il fut honoré de la Pourpre Romaine en 1669. par le Pape Clement IX. Le feu Roy d'Espagne, luy avoit donné l'Archevêché de Tolède , qui est le premier Benefice de toute l'Espagne & auquel la Primatie de ce Royaume & même de celuy de Portugal, est attachée , en l'année 1677. Il a esté honoré des Charges de Viceroy de Sicile , de Lieutenant General de la Mer , & il

a eu l'honneur d'estre deux fois Gouverneur & Regent d'Espagne. Ce Prelat a rempli tous ces emplois glorieux & importans avec autant de succès que de capacité , & il n'a laissé passer aucune occasion où il n'ait donné des preuves signalées de son zele & de sa fidelité pour le service du Roy d'Espagne son Maître. Si on examine la conduite de ce Prelat du costé des mœurs, on n'y trouvera qu'une vie exemplaire , & si reguliere qu'on a remarqué qu'il s'abste-
noit de toutes les festes &

E iij

56 MERCURE

rejoüissances publiques & sur tout des spectacles. Il s'est rendu recommandable par une application continuelle aux devoirs & aux fonctions de sa Charge Pastorale. On le loüe aussi de n'avoir conferé pendant tout son Episcopat, les Benefices qui dépendoient de luy , qu'à des personnes d'une vertu reconnüe & d'un merite éprouvé ; sa charité & le bien qu'il faisoit aux pauvres l'ont fait regretter dans toute la Monarchie d'Espagne ; il a rendu ses aumônes perpetuelles par de riches & grandes

Fondations qu'il a faites ; enfin ses grandes qualitez , & son zele pour la Religion l'ont rendu cher à deux grands Royaumes ; l'amour & la veneration que les François & les Espagnols , avoient pour luy rendront sa memoire chere & pretieuse à toute la posterité. La Maison des Comtes de Palma est une des plus illustres de toute l'Espagne ; elle est alliée à celles de Medina céli-Valesco , de Toledo , de Pacheco , Grimaldy , Spinola , & à plusieurs autres de ce rang. Le Comte de Palma neveu de

58 **MERCURE**

ce Cardinal , & aujourd'huy
Chef de cette grande Maison ,
est Officier General dans les
Troupes de S. M. C. où il sert
depuis plusieurs années avec
beaucoup de réputation. Le
feu Roy Charles II. avoit une
confiance toute particuliere
dans les personnes de ce nom ;
il en donna des marques bien
glorieuses en mourant à ce
Cardinal , qui l'exhorta à la
mort & qu'il fit dépositaire de
ses intentions les plus secretes.
Tolede est une des plus ancien-
nes Villes du monde. On y a
tenu plusieurs Conciles : le

premier fut Assemblé l'an 400. de J. C. contre les Priscillianistes ; c'est un des plus anciens où l'on trouve des Canons pour le celibat des Clercs Majeurs. Feu Mr de l'Aubespine Evêque d'Orleans, a publié de sçavantes Notes sur le second Canon de ce Concile qui regarde les penitens qui voudroient recevoir les Ordres sacrez. Le second Concile de Toledé , fut célébré dans le 6^e siècle : on y fit cinq Canons pour la reformation de la discipline Ecclesiastique ; le troisième Concile fut

60 MERCURE

tenu après la conversion. des Gots : Saint Leandre de Seville s'y trouva. Il y eut un quatrième Concile en 633. S. Isidore y presida. Il y en a eu plusieurs autres dans la même Ville.

Mr de Manadau Abbé de Fontenay en Bourgogne Eleû des Etats de cette Province pour la seconde fois, est mort peu de temps après la tenue des Etats. Cet Abbé estoit de la Maison de Courtain de Manadau, considerable dans le Limosin, parent tres proche par sa Mere des Sauvebœuf & frere de deux Sauvebœuf ,

Abbez de Baïse & de Fontenay , & cousin du dernier Abbé de Baïse decedé qui étoit aussi Sauvebœuf. Mr de Fontenay s'est distingué pendant le temps de son Election par son zele pour les interets de la Province de Bourgogne , & il a toujours vécu d'une maniere fort noble , sa Maison qui estoit sur le chemin de Paris ayant esté ouverte à tous les honnestes gens. Il estoit d'ailleurs tres-charitable & parfaitement honneste homme. L'Abbaye qu'il avoit est de fondation Royale.

62 MERCURE

Le ſçavant Mr Bayle Medecin , & Profefſeur Royal dans la Faculté des Arts de l'Univerſité de Toulouſe mourut le 24. Septembre dernier âgé de quatre-vingt ſix ans & ſix mois. Sa droiture eſtoit généralement reconnuë ; il regardoit ſans envie le mérite des autres Sçavans & il fermoit les yeux ſur le ſien propre ; il eſtoit grand & rigide obſervateur de la diſcipline. On voit par ſes diferens Ecris qu'il eſtoit auſſi habile Medecin que grand Phyſicien. Il faiſoit

paroisstre dans les plus fâcheux accidens de la vie la fermeté d'un Philosophe chrétien. Il remplissoit sa Charge de Professeur avec tant de ponctualité & de zele que malgré son grand âge il n'avoit pas voulu en discontinuer les fonctions. Il a laissé plusieurs Ouvrages de Medecine, de Métaphysique & de Morale, qui ne cedent en rien à la beauté de ceux qui ont déjà veu le jour. Il les a leguez à Mr Perpessac Medecin de la Faculté de Toulouse son ancien disci-

64 MERCURE

- ple & son Substitut , qui doit faire toute la diligence possible pour les donner au public.

Dame Gabrielle du Buiffon veuve de Messire François du Breuil , Chevalier Seigneur de Chassenon , Aigrefeuille , Virson & la Brande, mourut après une tres-longue maladie le 21 Septembre dernier dans la Communauté des Dames de l'Union chrestienne de Fontenay le Comte, âgée de plus de quatre-vingt seize ans, ayant eu une parfaite connoissance jusqu'au dernier soupir ; elle a voulu par son Testament é-

tre enterrée sans aucune Ceremony dans le Cimetiere de la Paroisse , au même endroit que Messire Louis du Buiffon , Chevalier Seigneur de la Moussiere & de la Bruneliere son frere avoit voulu que son Corps eut sa Sepulture. Cette Dame estoit petite fille de Mre Adam Fumée , Vice-Amiral de France & petite nièce du Commandeur de Bourdelle , grand Prieur d'Aquitaine , frere de ce Vice-Amiral , du nom duquel il ne reste plus aucun descendant maisle du veritable nom de Fumée , que Mr l'Ab-

Novembre 1702.

F

66 **MERCURE**

bé des Roche. Cette Dame estoit aussi niece de Messire N.... de Voyer, Comte de Paulmy & d'Argenson, mort à Venise pendant son Ambassade auquel succéda Messire René de Voyer Comte de Paulmy & d'Argenson son fils, Pere de Messire Marc René de Voyer, de Paulmy, & d'Argenson aujourd'huy, Conseiller d'Etat & Lieutenant General de Police de Paris, qui naquit à Venise pendant cette Ambassade. De la Branche & ligne de du Buisson originaire de Normandie, où cet-

te famille est tres-ancienne & considerable , & dont estoit cette Dame , ainsi que Gedeon du Buiffon Grand-Maistre des Eaux & Forests de cette Province , il ne reste plus que Mre François Louis du Buiffon , Chevalier Seigneur de la Bruneliere , Aigre-feuille & Virson , qui s'est étably en Brie , & qui est Chevalier - d'Honneur au Presidial de Provins.

Mylord Alexandre Macguier , Colonel , & qui a esté tué à la derniere bataille à la teste des Irlandois , estoit aussi brave que bon Officier ; & il a

F ij

68 **MERCURE**

esté fort regretté de tous ceux qui le connoissoient. Il estoit fils unique de Milord Inishskillin ; il avoit quitté aussi bien que son Pere , tous ses biens pour le service du Roy Jacques Second , d'heureuse memoire , qu'ils suivirent en France à la teste de leurs Regimens , ainsi que plusieurs autres Irlandois avoient fait , en exposant leur vie & en perdant leurs biens qui ont esté confisquez par le Prince d'Orange sur les fidelles Catholique d'Irlande , qui ont servy & suivy Sa Majesté Britanique

en France. La mort de Mylord Alexandre Macguier, me donne lieu de vous parler de celle de son pere Mylord Macguier, Baron d'Inishskillin, Pair d'Irlande qui mourut l'année dernière à Saint Germain en Laye âgé de 67. ans

Il estoit Chef de sa famille tres- distinguée par son attachement à la Religion Catholique & aux interets de son Roy & de sa Patrie, qu'il a embrassez dans toutes les revolutions. Ce Baron estoit proche parent de feu Mr Macguier, Archevêque d'Ar-

marck en Irlande, dont je vous
apris la mort il y a près de deux
ans , & qui avoit esté tiré de
l'Ordre de Saint Dominique
pour estre élevé sur le Siege
Primaïal d'Irlande. La Mai-
son de Macguier est une des
plus illustres de toute l'Irlan-
de ; elle estoit déjà dans une
grande considération lorsque
ce Royaume avoit ses Souve-
rains particuliers. Les Sei-
gneurs de cette Maison con-
tribuerent même à l'établisse-
ment de la Religion Catholi-
que en Irlande. Une branche
de cette Maison établie en

Angleterre , y parut avec éclat sous le regne de Marie fille de Henry VIII. & qui succeda au Roy Edoüard VI. son frere. Le regne de cette Princesse fut trop court pour procurer tout le bien qu'elle eut pû faire à la Religion Catholique s'il eut esté plus long ; la Reine Elisabeth sa sœur qui luy succeda , changea bientost la face des affaires dans ce Royaume ; la Religion Protestante y devint la dominante & la Catholique fut proscrire & même persecutée , & alors la Maison de Macguier , qui n'a jamais scu

72 MERCURE

s'accomoder à la Religion que la politique authorise , abandonna les établissemens avantageux qu'elle avoit en Angleterre , & se retira en Irlande , son ancienne Patrie , pour y professer avec liberté la Religion de ses peres. Depuis ce temps-là elle y a toujours esté attachée , & elle a assez fait voir dans la derniere revolution ce qu'elle estoit capable de faire pour la conserver.

Je ne dois pas oublier de vous parler de la mort édifiante de M^{le} le Comte de Tour-nemine , Capitaine des Gardes

d'armes de la Reine. Mr de
 Boufflers a écrit qu'il luy avoit
 yû faire des actions de Heros,
 & M^r d'Auger, Major de la
 Gendarmerie; le Principal du
 College du Quesnoy, son
 Confesseur; & l'Aumônier de
 la Gendarmerie, ont mandé
 des circonstances de sa mort
 qui marquent que ses actions
 de pieté ne feront pas moins
 vivre sa memoire, que sa
 grande valeur. Deux Mar-
 chands à qui il ne devoit rien,
 l'ont pleuré comme leur fils,
 & l'un d'eux l'a regretté au-
 tant qu'il a fait son frere, qui

Novembre 1709. G

74 **MERCURE**

est mort dans la même Bataille, & sa probité & sa droiture faisoient que ceux qui estoient en liaison avec luy l'aimoient de la même maniere. Tous les Corps où il a servy ; & ceux auxquels il a commandé, ont toujours marqué qu'il ne negligeoit aucune occasion de rendre service, & que son plus grand plaisir estoit d'en faire, & l'on peut assurer que c'est le caractère de tous ceux qui portent son nom.

Je dois ajouter icy, que Mr le Chevalier de Valbelle Tourvès Guidon des Gendarmes de

Monseigneur le Duc de Berry, qui a esté tué à la journée du onze Septembre, après avoir fait plusieurs charges, & avoir donné des marques d'une grande valeur en toutes les occasions où il s'estoit trouvé, & particulièrement à l'affaire d'Oudenarde, où il fut blessé dangereusement au cou d'un coup de feu, estoit fils de Joseph de Valbelle Marquis de Tourvès, Comte de Sainte Thulle, Baron de la Tour, &c. & de Gabrielle de Brancas Cegriste, des Comtes de Forcalquier, neveu de François

76 MERCURE

de Valbelle Tourvés Docteur
de Sorbonne Abbé de Nostre-
Dame de Pontron en Anjou ,
cy-devant Aumônier ordi-
naire du Roy , à present Maî-
tre de l'Oratoire de S. M. nom-
mé à l'Evêché de S. Omer. Il
estoit aussi parent de Mr le
Comte de Valbelle Ribiers ,
Enseigne des Gendarmes de
la Garde , qui s'est fort distin-
gué dans cette même occa-
sion , ayant eû plusieurs coups
de feu , & de sabre sur ses
habits , & dans sa Cuirasse ,
un cheval tué sous luy , son
Ecuyer une jambe emportée ,

& son cheval tué , un autre de ses domestiques son cheval tué aussi. La Maison de Valbelle tire son origine des Comtes de Marseille. Je ne m'étendray pas icy davantage , vous en ayant déjà parlé plusieurs fois , non plus que de celle de Brancas , originaire de Naples, & qui a donné des Maréchaux de la Sainte Eglise, des Cardinaux , des Ducs & Pairs à la France , un Amiral , un Chevalier d'Honneur de la feuë Reyne Anne d'Autriche. L'ayeule de cc Chevalier estoit de la Maison de Vintimille ,

G iij

78 **MERCURE**

dont les ancestres estoient
Comtes Souverains de Vinti-
mille , fortis des Marquis
d'Ivrée, Rois d'Italie.

M^{re} N... du Breul Seigneur
de Saconet Commandant le se-
cond bataillon du Régiment
de Forez est mort de la blef-
sure qu'il a reçûe au Siege de la
Citadelle de Tournay , regret-
té de tous les Officiers de l'Ar-
mée & particulièrement des
Generaux qui connoissoient
son merite & sa valeur. Il a sur-
vecû 14. jours à sa blessure , &
il a eu le temps d'obtenir sa
Compagnie pour son neveu

Mr. du Breul qui estoit son Lieutenant ; & il l'a fait heritier de tous ses biens. Ce jeune Officier est fils de Mr le Comte de Lisse frere aîné de celuy qui vient de mourir. Il y a quelques mois que Mr de Saconet avoit esté honoré de la Croix de l'Ordre de Saint Loüis & que le Roy qui connoissoit son merite avoit ajouté à cette grace celle de luy donner un brevet de Colonel. Il estoit fils de feu Mr Berard du Breul Seigneur de Saconet qui avoit esté long-temps Capitaine du Regiment d'Infan-

G iij

terie de Conty , & fort cher aux Princes de ce nom , & d'Emerentiane de Moyria fille de Claude Morin de Moyria autrefois Cornette de la Compagnie des chevaux Legers du Duc de Nemours , Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie , dans l'Escadron de Savoye , & ensuite Gentil homme ordinaire de la Chambre de Mr le Duc de Savoye , & d'Anne Camus fille de Charles Camus Baron de Baignols & proche parente de Mr de Pont carré , & de Mr le premier President de Rouën. Une

Tradition Domestique porte que la Maison du Breul est originaire de Picardie. Elle estoit déjà connue dans le 14^e siecle. Jean du Breul s'étant déjà distingué par de beaux faits d'armes dès l'an 1300. Pierre du Breul un de ses petits enfans fut Grand Prieur de Saint Claude , en 1476. Saint Claude est un Chapitre de Noblesse , en Franche - Comté , où l'on fait preuve de seize quartiers de pere & de mere. Philbert du Breul frere de ce Grand Prieur , prit alliance dans la Maison de Montrevel,

82 **MERCURE**

ayant épousé Anne de la Baulme fille de Guillaume de la Baulme, l'un des plus vaillans homme de son temps; François du Breul un de ses enfans fut Religieux & Aumônier de l'Abbaye de Saint Claude, & enfin en 1537. il fut Prieur & Seigneur de Nantua; c'est un Prieuré Consistorial que Mr le Prince Frederic d'Auvergne, possède aujourd'huy. Son frere Claude du Breul qui continua la lignée fut Ecuyer du Duc de Savoye & un des plus grands hommes de son temps, Ber-

trand du Breul fils de ce dernier fut Conseiller & Maistre d'Hôtel ordinaire de Charles Duc de Savoye , & Ambassadeur de ce Prince à la Cour de France ; le Duc Emanuel Philibert l'y renvoya une seconde fois en la même qualité , & il y conclut le Mariage de son Maistre avec la Princesse Marguerite sœur de François I. & la restitution de la Savoye , & du Piémont. Antoine du Breul fils de Bertrand fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Son Altesse de Savoye , son Conseiller , & premier Maistre

84 **MERCURE**

d'Hôtel , & Commissaire General des Guerres en deçà les Monts : il fut ensuite Conseiller d'Etat de ce Prince. Il s'allia bien avantageusement, car il épousa Claire Grimaldi fille de Jacques Grimaldi Patrice de Genes Comte de Sanpietro in-Arena , & d'Argentine Spinola , & ce Jacques Grimaldi estoit fils de George Olive Grimaldi , & de Nicolette Doria ; ce Mariage se fit à Turin , en 1571. & Baptiste Grimaldi Duc de Terreneuve, cousin de cette Dame, fit le payement de sa dotte. Ainsi

Mr de Saconet qui vient de mourir estoit parent par cette alliance , de Mr le Prince de Monaco , de Mr le Duc de Saint Pierre , & de l'illustre Maison Doria , Antoine du Breul , & Claire Grimaldi étant ses bisayeul & bisayeule. Il avoit deux freres & une sœur. Mr de Lisle l'ainé dont les deux fils sont dans le Regiment de Forez , un cadet qui est mort & qui avoit épousé Dlle N... de Ferrand , & une sœur mariée en Savoye.

M^{re} Jean Bochart , Chevalier , Seigneur de Saron , &

86 MERCURE

Sous Doyen du Parlement, est mort dans un âge assez avancé & dans une estime generale, ayant acquis dans le long exercice de la Magistrature, la réputation d'un des meilleurs Juges du Parlement. Il estoit frere de M^r l'Evêque de Clermont, & cousin germain de feu M^r Bochart de Champigny, pere de feu M^r l'Evêque de Valence, de Mr le Tresorier de la Sainte-Chapelle, de Mr le Doyen de Lille, & de Mr le Comte de Champigny Capitaine de Vaisseau. La Maison de Bochart est une des

plus anciennes du Parlement de Paris , à qui elle a donné depuis près de deux siècles des Magistrats d'un grand mérite & d'une réputation éclatante. Elle a même eu l'honneur de donner un Chef à ce grand Corps, le plus célèbre du Royaume. En effet , Mr de Saron , dont je vous apprens la mort estoit petit-fils d'un Premier Président du Parlement de Paris ; encore plus illustre par son exactitude à rendre la justice , sa fidélité pour son Prince légitime , son attention sur les intérêts du Public , que par sa

naissance, quoy que tres-considerable. Ce Magistrat dont la memoire est encore dans une grande veneration dans le Parlement de Paris, avoit un frere Chartreux, qui fut en son tems une des plus vives lumieres de cet Ordre. La Maison de Bouchart estoit déjà connue en France sous le regne de Charles VI & dans les troubles qui agiterent le malheureux regne de ce Prince, & qui mirent après sa mort le Roy Charles VII. son fils souvent dans un peril évident de perdre sa Couronne, elle ne se détacha

point des interets de son legitime Souverain ; ce zele & cette fidelité de tous les Chefs de cette Maison , & dont le Premier President dont je viens de parler en donna durant son administration de frequentes marques. Mr de Sarron dont la mort donne lieu à cet Article , laisse plusieurs enfans. L'aîné qui est engagé dans l'Etat Ecclesiastique est Tresorier de la Sainte - Chapelle de Vincennes. Il est connu par le talent qu'il a pour la Chaire : L'Oraison funebre de feuë S. A. R. Monsieur , qu'il pronon-

Novembre 1709. H

90 MERCURE

ça au Val-de-Grace, luy a fait beaucoup d'honneur. Le second des fils de Mr de Saron (Etienne Bochart) est aujourd'huy troisième President de la premiere Chambre des Enquestes. Il fut reçu dans cette Charge en l'année 1704. Il avoit esté auparavant Conseiller au Parlement & ensuite Maître des Requestes. C'est un Juge tres-estimé, & dont les lumieres sont fort étenduës. Le troisième fils de Mr de Saron est Mr l'Abbé de Saron, Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Paris. La Maison

de Bochart est alliée aux plus illustres du Parlement, à celles de Harlay, Lamoignon, la Briffe, Novion, le Cocq, Briconnet, Longuëuil, le Jau, d'Averdoüin, Daguessseau, le Voyer-d'Argenson, & autres de ce rang. Cette Maison ne s'est pas seulement distinguée dans la Robbe & dans l'Eglise; elle a aussi donné à l'Etat de grands hommes de guerre; la branche de Champigny sur tout en a produit plusieurs qui ont acquis beaucoup de gloire dans le service, & il y a actuellement deux Officiers Ge-

H ij

92 MERCURE

neraux de la même branche, l'un dans la Marine, & l'autre dans le service de Terre. Mr de Saron qui vient de mourir estoit âgé d'environ quatre-vingts ans.

L'Abbaye de Fontenay, vacante par la mort de Mr de Manadau, a esté donnée à Mr l'Abbé Manadau son frere, qui pendant sa vie a eu l'honneur de recevoir chez luy Monsieur le Prince & Monsieur le Duc toutes les fois qu'ils sont venus en Bourgogne.

M^r de Druys, Abbé de Rigny, a eu la place d'Elû des

Etats de Bourgogne qu'avoit
 feu de M^r Manadau, Abbé de
 Fontenay. Mr l'Abbé de Druys
 a infiniment d'esprit & rem-
 plira parfaitement tous ses de-
 voirs; il est de la famille des Ma-
 rion, dont étoit le fameux Avo-
 cat general du Parlement de Pa-
 ris de ce nom. Il est frere de
 Mr le Comte de Druys, Lieu-
 tenant des Gardes du Corps,
 Commandant à Luxembourg
 & Lieutenant general, oncle
 de Mr de Druys, Abbé de
 Saint Seine en Bourgogne, &
 frere de feu Mr le Marquis de
 Druys, Major de la Gendar-

94 MERTURE

merie , qui avoit épousé la veuve de Mr le Marquis Dumontal ; elle est de la Maison de Tavannes. Mr le Marquis de Druys est gendre de feu Mr le Comte Dumontal.

La Bourgogne estant un Pays d'Etats , ils sont composez des trois Ordres du Royaume ; de celuy de l'Eglise , de celuy de la Noblesse , & de celuy du Tiers-Etat ; ce qui fait trois Chambres différentes qui forment le Corps des Etats de cette Province.

Chaque Chambre a son President , l'Evêque d'Autun

est en possession de presider dans la Chambre du Clergé, quoy que sacré depuis les Evêques de Chalon & d'Auxerre.

L'Elû de la Noblesse preside dans la Chambre de la Noblesse. Et le Maire de Dijon dans celle du Tiers-Etat.

Chaque Chambre a sa séance separée & elles se communiquent leurs Deliberations par Deputez, les trois Chambres n'estant Assemblées dans un même lieu qu'à l'ouverture des Etats & qu'à la clôture, qui se nomme la Conference, & se tenant dans le Palais or-

96 MERCURE

dinaire des Etats, qui sans contradiction est un des plus beaux édifices du Royaume. Il n'y a que les Evêques Titulaires de la Province, les Abbez, Prieurs, Doyens & Députez des Chapitres, qui ayent droit d'entrer dans la Chambre de l'Eglise & l'Elû de cette Chambre doit avoir un Benefice Titulaire en Bourgogne. Les Elûs de l'Eglise sont nommez par tous les Membres du Clergé qui ont séance aux Etats, à commencer par le tour des Evêques, pour trois ans. Celuy des Abbez aussi pour trois ans, & celuy

luy des Doyens pour trois autres années ; de maniere que de neuf ans en neuf ans le tour des Evêques revient , & celuy des autres successivement , les Etats n'estant convoquez que tous les trois ans ; c'est à present au tour des Abbez d'entrer dans l'élection.

Pour estre Elû de la Noblesse, il faut avoir une Terre dans cette Province, titrée ou non ; & à l'égard de l'Elû du Tiers-Etat , il est choisi à tour de rôle dans les principales Villes de la Province , que l'on nomme de la *grande Rouë*, & qui vient
Novembre 1709. I

98 **MERCURE**

nent successivement à l'élection, les Maires & Deputez des Villes de la petite Rouë ayant séance aux Etats, mais ne pouvant estre Elûs du Tiers-Etat. Ces trois Elûs sont appelez *Elûs des Ordres*, & presentent tous les trois ans les Cahiers de la Province à Sa Majesté, au voyage que l'on nomme le *Voyagé d'honneur*.

Les Etats estant separez, les Elûs travaillent aux affaires de la Province dans une Chambre qui est dans la Maison du Roy. Cette Chambre est composée de l'Elû de l'Eglise, de

celuy de la Noblesse, du Maire de Dijon, & de l'Elû du Tiers-Etat, de deux Deputez de la Chambre des Comptes, de l'Elû du Roy pourvû en Titre d'Office, de deux Greffiers, de trois Conseils, & de deux Procureurs Syndics. Les Conseils & les Procureurs Syndics n'entrent à la Chambre que lorsqu'ils y sont mandez, & n'y ont point de voix deliberative, les premiers n'estant que pour donner leurs avis sur les affaires de la Province, & les autres pour postuler dans les Procès qu'elle peut avoir.

100 MERCURE

Les Etats de la Province ont encore un Officier qui est le Receveur general à qui tous les Receveurs particuliers comptent leurs deniers, & ils sont tous comprables aux Etats.

Les Deputez de la Chambre des Comptes sont au nombre de deux; sçavoir, un President & un Maître, pendant trois ans, & deux Maîtres pendant trois autres années successivement suivant l'ordre de leur ancienneté. Ces Deputez de même que l'Elû du Roy n'entrent point aux Etats, mais l'Elû du Roy est toujours fixe

dans la Chambre des Elûs. Les fonctions des Elûs sont de faire l'Assiette de la Taille sur les Villes & Communautéz de la Province , d'imposer la Capitation , ensemble toutes autres charges , de faire la levée de la Milice , & d'ordonner les reparations des Chemins , Ponts & Chaussées ; enfin d'administrer tous les deniers de la Province & de veiller à ses interets.

Sur la fin de chaque Triennialité la gestion des Elûs est examinée par chaque Chambre qui ont le Titre d'*Alcaldes* , & après leur rapport fait aux

I iij

trois Chambres , ce qu'ils ont fait pendant leurs trois ans est ratifié par les Etats assemblez ou desapprouvé si le cas le requiert.

En vous parlant de la Bourgogne , je crois devoir ajoûter que Mrs les Elûs Generaux de la Province , ayant chargé Mr de l'Isle , Geographe de l'Academie des Sciences , de faire une Carte de ce Gouvernement , il a travaillé sur les Memoires qui sont dans la Bibliotheque de l'Hostel de Condé ; sur ceux de Mr de Vauban ; sur ceux que Mr Clopin, Vicom-

te Majeur de la Ville de Dijon
à tirez de dix-sept volumes
in folio , concernant cette
Province , & qui sont dans
la Bibliothèque , & sur beau-
coup d'autres Pieces curieuses
qui luy ont esté communi-
quées. Ainsi l'on peut dire que
cet ouvrage est aussi parfait
dans son genre qu'il le peut
estre. Mr de l'Isle a eu l'hon-
neur de presenter cette Carte
il y a plus de trois mois à S. A.
S. Monsieur le Duc , qui en a
esté tres-satisfaite.

Depuis que Mr de Caylus
dont je vous ay parlé lors qu'il

I iij

104 MERCURE

a esté nommé à l'Episcopat , y a esté élevé , ce Prelat n'a pas cessé de travailler au Reglement du Spirituel de son Diocese & dans toutes les Paroisses qu'il a visitées les Ecclesiastiques ont esté edifiez , les Peuples instruits , & les Pauvres soulagez par ses liberalitez. Ce zelé Prelat arriva le 24. du mois d'Octobre à Clamecy pour faire la visite de cette Paroisse qui est l'une des plus fortes de son Diocese. Apeine fut il arrivé dans le Logis qui luy avoit esté préparé qu'il y fut visité par M^{rs}

les Chantres & Chanoines ,
du Chapitre de Saint Martin ,
& par Mr Carré Curé &
Chancre qui le harangua à la
reste du Chapitre. Il reçut en-
suite les visites des Officiers
de l'Hostel de Ville , de la Jus-
tice ordinaire , de l'Electon ,
& du Grenier à Sel , & Mr
Frachot Procureur du Roy ,
& Subdelegué à l'Intendance
d'Orleans , luy fit le Compli-
ment qui suit.

MONSEIGNEUR ,

*La Ville de vostre Diocese la
plus soumise à vos ordres , vient
porter par ma bouche au pieds de*

vostre Grandeur, les tres-humbles protestations de son respect & de son obeïssance, & vous témoigner en même temps que la joye que vostre arrivée y cause est publique, puisque nous benissons tous le jour heureux qui nous fait voir ce que nous desirons depuis si long-temps, & qu'il est vray que vostre presence, Monseigneur, rejoïit veritablement nos cœurs, qu'elle remplit nos esperances, & qu'elle comble nos desirs.

Que l'on pense ce que l'on voudra de ces anciens temps des Elections, où le Peuple & le Clergé, avoient la faculté de se

choisir un Prelat , nous ne les
avons jamais oüy regretter sous le
regne de nostre grand Monarque
qui n'a aussi jamais rien donné
qu'au merite , & sa prudence a
si bien reüssi dans le choix qu'elle
a fait de vostre Illustre Personne
en la nommant à l'Evêché
d'Auxerre , qu'on peut dire qu'elle
a trouvé à sa Cour ce qu'autrefois
on alloit chercher de plus digne
dans les solitudes les plus écartées.

En effet , Monseigneur , ce
vaste & penetrant genie que
vous faites paroistre par tout ; ce
caractere venerable d'une pieté
solide dont vous donnez tant de
marques ; cette charité parfaite

108 MERCURE

qui vous anime avec tant de zele au soulagement des personnes qui tombent dans la necessité ; cette grande douceur qui charme tout le monde ; cette affabilité qui vous rend d'un si facile accès à toutes sortes de personnes , & tant d'autres qualitez éminentes que vous possédez , rassemblent dans un instant & nous representent comme dans un seul point de vûë tout ce qu'il y a jamais eü de grand, de pieux, & d'heroïque dans les Prelats les plus distinguez.

Toutes ces rares qualitez , dis-je, appuyées d'une naissance la plus illustre avec cette bonté paternelle qu'il a plu à Vostre Grandeur de

témoigner en tant d'occasions importantes pour le salut de ceux qui composent vostre Troupe au depuis vostre avenement à la Prelature nous font connoistre , Monseigneur, que vous remplissez dignement la place de ceux à qui le Sauveur dit autrefois qu'ils estoient la lumiere du monde ; le sel de la terre ; les murs de la maison d'Israël, aussi n'avez vous pas si tost essuyé les fatigues des affaires de l'Etat , soit dans l'Assemblée generale de vostre Province de Bourgogne , soit dans celle du Clergé ou lorsqu'elle a fini, vous avez si heureusement couronné

110 MERCURE

t'œuvre en faisant connoistre par un Discours aussi éloquent que solide que les vertus de nostre incomparable Monarque n'estoient pas moins heroiques dans un temps que dans un autre, & qu'elles n'estoient aucunement sujettes au caprice de la fortune ; vous n'avez pas, dis-je, sitost satisfait aux differens devoirs de tous ces grands emplois que vous ne perdez pas un moment à donner ordre au spirituel de vostre Diocese.

Venez donc, Monseigneur, venez dans cette Ville toute disposée comme une Oüaille obéissante à vous recevoir & entendre vostre

GALANT III

voix avec toute la soumission possible, prévenue qu'elle est de vostre grande charité ! Venez comme un Soleil pour l'éclairer par vostre présence, pour l'embaumer par vos vertus éminentes, pour l'édifier par vos bons exemples, pour y dissiper par une doctrine toute chrétienne les tenebres de l'ignorance, fortifiant les foibles, consolant les pauvres, corrigeant les mœurs, élevant la vertu, détruisant le vice, & montrant la vérité, & après avoir donné la Paix par tout & établi le repos dans nos consciences en assurer le calme d'une manière si solide que nous ne

112 MERCURE

puissions jamais nous écarter de la voye que nous devons suivre.

C'est la seule faveur que nous nous promettons , Monseigneur , & que nous n'oublierons jamais , mais parce que vous n'en attendez la recompense que du Ciel , nous vous protestons que nous redoublons nos vœux tous ensemble pour qu'il luy plaise de vous combler de ses graces , afin qu'après avoir heureusement & longtemps gouverné cette Eglise , vous soyez reçu dans le Ciel pour y regner éternellement. Ce sont les souhaits de tous nos Habitans en general & les miens en

particulier, comme ayant l'honneur d'estre avec veneration, Monseigneur, vostre, &c.

Ce Prelat ayant répondu fort obligamment à ce Discours ces Officiers se retirèrent, & le Pere Dualte Jacobin, qui estoit venu deux jours auparavant avec deux Ecclesiastiques pour préparer les voyes & disposer les cœurs à recevoir cette visite, continua tous les jours de prêcher le soir sur les cinq heures & le matin sur les six heures, ce Prelat y assista regulierement, & il a tous les jours

Novembre 1709. K

114 **MERCURE**

celebré la Messe ; & le Dimanche 27. il celebra la Messe Paroissiale & prêcha ensuite pendant trois quarts-d'heure avec autant de zele que d'éloquence & de charité apostolique , après quoy il donna la Confirmation & assista aux Vespres & à six heures du soir à la Predication du Pere Dualte.

Le Mardy 29. il celebra la Messe à l'Hôpital , où il fit une visite exacte & en confirmant la forme de l'Administration de cette Maison établie par son Predecesseur au mois de Septembre 1627. Il reforma quel-

quels abus qui s'y estoient glif-
fez , & fit des liberalitez aux
pauvres Malades de cet Hôpi-
tal , d'où il alla faire la visite
de sa Chapelle de Bethléem , &
il y donna la Confirmation à
ceux qui n'avoient pû encore
recevoir ce Sacrement.

Les jours suivans il fit sa vi-
site dans les Paroisses voisines ,
& le jour de la feste de Tous
les Saints il assista au Service &
à la Predication dans l'Eglise
de Saint Martin , où il avoit
celebré la Messe à sept heures
du matin.

Le Samedy & le Dimanche

K ij

116 MERCURE

il visita encore des Paroisses voisines, & le Lundi en finissant sa visite jour de S. Charles, dont ce Prelat porte le nom, on vit paroistre cette Epigramme.

*Quand je voy de Cailus, nostre
illustre Prelat,
Avec un si grand Zele & tant
d'exactitude
Remplir tous les devoirs de son au-
guste Etat
Nonobstant ce qu'il a de penible
& de rude,
Je ne voudrois jamais luy voir de
Successeur*

*Mais déjà je commence à craindre
ce malheur.*



*Quel doute me vient en pensée
Croyant voir aujourd'huy Cailus,
Ne verrois-je pas Borromée ?
Ouy, c'est luy, je n'en doute plus :
Par d'incontestables raisons
J'en convaincrois toute la terre ;
Il ne faut pour cela que voir les
actions*

*De Charles de Milan & de Char-
les d'Auxerre.*

*Parmy les Religieux de la
Trappe qui passerent à Lyon
il y a quelque temps, & dont
je vous ay déjà parlé, pour*

118 MERCURE

aller en Italie rétablir une Maison de leur Reforme, parmy ces Religieux, dis-je, estoit le Pere Arsene, neveu de Mr le Cardinal de Janson, & qui avoit autrefois paru dans la même Ville sous le nom de Mr de Rosemberg, & comme l'estat où il estoit alors, estoit bien différent de celuy où il est à present, & qu'il voulut en passant en cette Ville l'édifier, pour détruire peut-estre les mauvaises impressions que la vie dissipée des gens du monde & sur tout des gens de Guerre peut donner; il se sentit un

mouvement particulier qui l'engagea de travailler à l'édification des Habitans de cette grande Ville. Ce fut dans cet esprit que dans la Maison des Peres de Saint Antoine où il logeoit , il fit en presence de la Communauté & de plusieurs personnes qui les étoient venus voir manger , la priere qui a depuis couru sous le nom d'*Acte d'acceptation de la mort , composé par le R. P. Arsenne de Janson de Rosenberg Religieux de la Trape.*

J'adore , ô mon Dieu, vostre es-
tre éternel ; je remets entre vos

120 MERCURE

*mains celui que vous m'avez
 donné , pour estre détruit quand
 il vous plaira par la mort , que
 j'accepte avec soumission , en
 union de celle de Jesus-Christ en
 esprit de penitence ; & dans cette
 vue , je m'en rejoins , & j'es-
 pere que l'acceptation que je fais
 attirera sur moy vostre miséricor-
 de , pour me faire faire heuren-
 sement ce redoutable passage. Je
 desire , ô mon Dieu , par ma mort
 vous faire un sacrifice de moy-
 même , pour rendre hommage à la
 grandeur de vostre Estre par l'a-
 neantissement du mien ; je desire
 que ma mort soit un sacrifice
 d'expiation*

d'expiation qui vous agréé , ô mon Dieu , pour satisfaire à votre justice pour tant d'offenses que j'ay commises , & dans cette vûë j'accepte tout ce que la mort a de plus affreux aux sens & à la nature. Je consens, ô mon Dieu, à la separation de mon Ame avec mon Corps , en punition de ce que par mes pechez je me suis separé de vous. J'accepte la privation de l'usage de mes sens , en satisfaction des pechez que j'ay commis par eux. J'accepte ô mon Dieu , que je sois foulé aux pieds , & caché en terre pour punir mon orgueil qui m'a fait chercher à

Novembre 1709. L

122 MERCURE

paroistre aux yeux des creatures ;
 principalement de celles de cette
 Ville. J'accepte qu'elles m'oublient
 & qu'elles ne se souviennent
 plus de moy , en punition du
 plaisir que j'ay eu d'en estre
 aimé. J'accepte la solitude &
 l'horreur du tombeau , pour repa-
 rer mes dissipations , & mes a-
 musemens. J'accepte enfin la re-
 duction de mon corps en poudre
 & en cendre ; & qu'il soit la
 pasture des vers , en punition de
 l'amour desordonné que j'ay eu
 pour mon corps : ô poudre : ô
 cendre : ô vers : je vous remercie ,
 je vous chers , & vous regarde

comme les instrumens de la justice de mon Dieu , pour punir la superbe , l'orgueil , qui ma rendu rebelle à ses ordres. Vengez ses interests , reparez les injures que je luy ay faites , détruisez mon corps de peché , cet ennemi de Dieu , ces membres d'iniquitez ; & faites triompher la Puissance du Createur , sur la foiblesse de son indigne creature : je m'y sou-mets , ô mon Dieu , & au jugement , tel qu'il soit que vous ferez de mon ame au moment de ma mort : je ne vous demande pas ô mon Dieu que vous l'avanciez ou que vous le reculiez

L ij

124 MERCURE

ce moment : il viendra quand il vous plaira parfaitement soumis à vos ordres & résigné à vostre sainte volonté , je l'attens avec tranquillité, non que ma penitence m'inspire puisqu'elle ne pourra jamais égaler l'énormité de mes pechez , mais fondée sur vostre miséricorde , sur ces entrailles paternelles qui n'ont jamais manqué de s'ouvrir & de s'émouvoir en faveur du pecheur lorsqu'il recourt sincerement à vous : ô mon Dieu ; en voicy un des plus grands au pied de vostre Trône ; les yeux baïssés en terre il n'ose les élever jusqu'à vous ; la multitude

de ses pechez sont autant de nuages qui luy dérobent les regards de vostre divine & adorable Majesté : permettez luy donc d'esperer, Dieu de bonté , qu'après avoir quitté ce corps d'iniquité , ce corps de corruption , il pourra porter les yeux jusqu'au Trône de vostre gloire & de vostre Majesté & que là avec cette multitude d'AnGES , il pourra chanter dans vos saints Tabernacles , des Cantiques éternels de loüanges. Ainsi soit-il.

Je dois vous apprendre une Histoire , surprenante , je dis Histoire car ce n'est point un

L iij

126 MERCURE

de ces événemens fabuleux
puisez dans quelque imagina-
tion creuse ; mais une avan-
ture véritable & dont la Scène
s'est passée dans une des plus
belles Provinces du Royaume.
La Comtesse de Tournemir ,
née l'an 1640. est l'Heroïne
de cette Histoire ; & elle a elle
même laissé ses aventures par
écrit , souhaitant que le public
en fut informé , & que ce fut
pour luy un sujet d'édification
à cause du party qu'elle a pris
à la fin de ses jours. Cette
Dame dit elle-même dans ses
Memoires , qu'elle n'estoit

point belle ; mais qu'elle n'avoit rien aussi de desagréable ; que son humeur qui n'estoit ni trop libre , ni trop contrainse la faisoit desirer dans les meilleures societez , & qu'il ne se passoit rien de divertissant où elle n'eut la principale part. Nous avions fait partie , dit-elle , quelques jeunes personnes de mon sexe & moy , d'aller à la chasse avec quelques-uns de nos parens. Cè n'estoit pas , ajout-elle de ces chasses dangereuses , où il faut s'armer d'intrepidité & de valeur ; c'estoit celle du Lièvre , où les

L iij

128 MERCURE

petits enfans pourroient aller sans rien craindre ; il m'y arriva cependant une aventure qui me jeta dans l'abîme où je suis tombée. Nous n'avions point de ces habits de marque que tant de femmes ont portez en de pareilles occasions. Vêtues à nostre ordinaire ; & montées sur des Chevaux qui ressembloient assez mal à Bucephale , nous commençames à courir follement , & je ne fus que trop folle , puisque m'abandonnant à l'indiscrete envie de surpasser mes Compagnes , en

adresse , je pouffay avec une imprudence si malheureuse , que le cheval conduit par une main ignorante , après avoir fait plusieurs bonds me jetta dans un espee de precipice où il tomba sur moy. Une pareille chute devoit naturellement m'oster la vie , & je me sentoie alors assez innocente pour pouvoir souhaiter aujourd'huy d'y avoir péri. Mais j'estois destinée à d'autres peines, & je n'eus alors que celle d'un long étourdissement ; le cheval estant allé d'un costé & moy de l'autre : je ne puis sçavoir le temps que

130 MERCURE

je demeuray dans cet estat ; je
sçay seulement qu'en ouvrant
les yeux je me trouvoy entre
les bras d'un homme inconnu,
qui tâchoit de me faire revenir
avec de l'eau assez sale, qui ne
venoit que des égoûts de vieille
pluye.

Ce genereux Cavalier dont
la Comtesse fait dans ses Me-
moires Manuscrits un beau
portrait, se nommoit *Saint
Brice*. C'estoit un Gentilhom-
me voisin de la Comtesse, qui
ayant vû tomber cette jeune
personne dans un précipice,
s'y estoit jetté luy-même pour

l'en tirer. Toute la Compagnie qui arriva un moment après le remercia du secours qu'il venoit de rendre , & ce service ne trouva pas un cœur ingrat dans la personne qui y estoit la plus interessée. Cette aventure donna naissance à une passion tendre , & on vit bien tost le zele d'un costé , & la reconnaissance de l'autre se changer en pur amour mutuel. On aspira des deux costez au mariage , la mere de la Demoiselle l'agréoit assez , mais le frere qui revint malheureusement en ce temps-là d'un grand

voyage, s'y opposa fortement, parce qu'il avoit resolu de lui donner pour Mari un Ami riche, mais disgracié de la nature, & qu'elle ne pouvoit souffrir. En un mot la raison d'intérêt prévalut; l'Ami du frere qu'on nommoit *le Comte de Tourne-
mir*, fut preferé, & Saint Brice desesperé de cette preference, porta sa douleur dans un Cloître où il s'alla enfermer; la nouvelle Comtesse, à la nouvelle de la retraite de son Amant répandit beaucoup de larmes, le Mari les remarqua & s'en plaignit, & dans la vûe

d'écarter les idées de sa femme, il la mena dans une de ses Terres, mais sa jalousie ne fit que changer d'objet : & la Comtesse eut encore le malheur de plaire à un Parent de son Mari, qu'on nommoit d'*Arnonville* ; & un jour qu'elle se trouva innocemment sur le bord d'une petite riviere qui environnoit le Chateau, le Jaloux arriva & la maltraita ; il s'en prit aussi à d'*Arnonville* qui le tua dans le combat auquel leur querelle donna lieu. Cette mort fit grand bruit dans le monde, & d'*Arnonville* fut

134 MERCURE

obligé de s'éloigner. La Comtesse qui avoit contre elle toutes les apparences , fut arrestée , on instruisit son procès , & sur ce qu'elle avoit avoué trop ingenuëment qu'elle n'aimoit point son Mari , elle fut condamnée à perdre la teste sur des indices qu'on tira de sa declaration. De la premiere Jurisdiction où cette affaire fut jugée , elle fut portée par appel à un Tribunal superieur où la Sentence fut confirmée. Le Concierge de la seconde Prison où la Comtesse avoit esté transferée , fut d'abord

sensible aux malheurs de cette Dame infortunée ; il le devint bientôt à ses charmes , & voyant que son affaire prenoit un mauvais train il le luy avoua sincèrement , mais en luy disant en même temps qu'elle fortiroit du danger où elle estoit si elle vouloit , la proposition fut acceptée ; il faut , luy conseilla le Geollier , que vous demandiez à vos Juges par une Requête qui sera sans doute écoutée , qu'il vous soit permis d'aller au supplice vos coëffes baissées , & je vous réponds de tout. Il y a dans la Prison , continua-t-il , une

136 MERCURE

filles à peu près de vostre âge,
& de vostre taille ; qui y est
pour avoir fait périr un enfant
qui venoit à contre temps. Elle
sera pendue, & on ne peut ex-
primer l'aversion qu'elle a pour
la potence ; comme elle est
simple & credule , je puis luy
faire changer le genre de son
supplice, en luy persuadant que
vous avez la même horreur
pour estre décollée, & qu'en
la revêtant de vos habits elle
passera pour vous. Elle a ac-
cepté la proposition & elle
consent à l'échange, & moyen-
nant ce travestissement je ré-

pons de vôtre vie. La ruse eut tout le succès que l'on pouvoit desirer. On accorda à la Comtesse de Tournemir d'aller au supplice la tête voilée, & ce fut cette fille condamnée à la mort pour avoir fait perir son enfant qui y alla en cet état. La Comtesse de son côté sortit la nuit de la prison avec le Geolier, qui comptant déjà sur sa reconnoissance, la mit d'abord secretement dans une maison de la Ville, pour la mener plus loin le lendemain. Mais elle évita les poursuites de son Libérateur par une fui-

Novembre 1709. M

138 **MERCURE**

te imprevûë, qui la jetta dans un grand embarras. Sans secours & sans conducteur, elle alla à travers champs, fuyant à pied, quelquefois sur de méchans chevaux, & quelquefois aussi sur des charrettes, que le hazard luy presentoit, & où la charité des passans luy faisoit trouver place. Après avoir essuyé toutes les peines & toutes les frayeurs qu'on peut s'imaginer, elle arriva à Turin, d'où elle passa à Rome. Elle vécut dans cette grande Ville d'une maniere tres-obscure & tres-miserable pendant dix

ans, n'y subsistant que des aumônes qu'elle tiroit de quelques Communaucez Religieuses. Se trouvant un jour au bout de ce temps-là dans l'Eglise d'une de ces Communaucez dont elle recevoit du bien, elle vit passer un Religieux, sur le visage duquel, malgré une longue & épaisse barbe qui en cachoit la moitié, elle reconnut tous les traits de Saint Brice, qui veritablement & à l'occasion du mariage de la Comtesse, s'estoit jetté dans le Cloître, ainsi que je l'ay déjà remarqué. Saint Brice la re-

M ij

140 MERCURE

connut aussi ; ils s'aborderent & se raconterent toutes leurs aventures. Enfin ce Religieux eut un ordre de ses Superieurs quelque temps après de retourner dans le Pais de la Comtesse, dont il alla prendre congé, pour sçavoir d'elle le langage qu'il devoit tenir sur son chapirre. Je ne souhaite point, luy dit-elle, que le public soit informé de mes affaires ; mais pour ma mere j'avoüe que je desire avec ardeur qu'on luy apprenne que je ne suis pas morte, & que si des Juges abusez m'ont con-

damnée , je n'en suis pas moins innocente ; je leur pardonne volontiers , & les peines que je souffre depuis dix ans sont peut-estre plus cruelles que celles dont leur ignorance m'avoit jugé digne. Le Pere Balthazard , c'estoit le nom de Cloître de Saint Brice , se chargea volontiers de cette commission , & demanda à la Comtesse pour le faire croire un témoignage écrit de sa propre main. Il partit donc avec cette piece qui luy fut accordée sans peine. Il alla voir la mere affligée de la Comtesse , dès qu'il

142 MERCURE

fut arrivé, à qui il demanda des nouvelles de sa fille, feignant d'ignorer ce qui s'estoit passé dans le monde. Cette

- Dame éluda autant qu'elle pût les questions du Pere Balthazard; mais enfin pressée par de nouvelles demandes, elle avoua tout ce qu'elle croyoit sçavoir, en fondant en larmes.

Vous pleurez, luy repliqua le Religieux, comme une bonne mere qui croit avoir perdu sa fille; mais réjoüissez-vous, Madame la Comtesse vostre fille est vivante. Que me dites-vous là, mon Pere, répondit-

elle avec de nouvelles pleurs ,
 je croirois ce que vous me di-
 res , si une tête séparée d'un
 corps pouvoit s'y rejoindre.
 J'avoüe, dit Pere Balthazard ,
 que la chose est impossible ;
 mais vous me croirez lorsque
 je vous auray convaincuë que
 la teste qui fut coupée n'é-
 toit pas celle de Madame la
 Comtesse vostre fille , & dans
 le mesme-temps pour la con-
 vaincre d'une verité qui luy
 paroissoit un paradoxe insur-
 montable , il luy rendit la Let-
 tre de la Comtesse sa fille. La
 meré transportée de joye , en-

144 · MERCURE

voya sur le champ de grosses Lettres de change à sa fille, qui avec ce nouveau secours, mena dans la suite une vie plus commode & moins agitée. La premiere chose qu'elle fit, ce fut de quitter le quartier où elle avoit vécu d'une maniere si obscure, & d'en prendre un nouveau dans l'autre extrémité de la Ville. Elle y prit son logement chez un Sculpteur, dont la femme & la fille luy parurent d'une bonne & agreable société. Elles converfoient un jour ensemble, lorsqu'elles virent passer un homme habillé

lé en Venitien , qui conduisoit une femme richement ornée. Ce faux Venitien estoit le meurtrier du mary de la Comtesse , je veux dire d'Arnonville. On se reconnut encore dans cette nouvelle aventure , comme on avoit fait dans la premiere , & on s'instruisit de part & d'autre de bien des choses. Le pretendu Venitien pria les trois Dames de venir manger chez luy ; mais la femme qui estoit une Italienne fort aguerie , s'apperçût bientôt du penchant qu'il avoit pour la Comtesse , & sans

Novembre 1709. N

146 MERCURE

balancer le fit étrangler secrètement ; cet enchainement d'avantures toutes plus tragiques les unes que les autres jetterent la Comtesse dans un abatement extraordinaire , & luy donnerent lieu de faire une infinité de reflexions.. Elle jugea enfin qu'après des aventures d'un si grand éclat elle devoit absolument se renfermer dans la retraite ; c'est ce qu'elle fit peu de temps après la mort funeste de d'Arnonville ; mais avant d'exécuter cette genereuse resolution , elle essuya encore une disgrâce,

GALANT 147

tant la mauvaise fortune estoit
acharnée à la persecuter. Le
feu prit à la maison du Scul-
pteur où elle demeuroit & d'où
elle fut obligée de se sauver
presque nuë. Comme elle
couroit sans sçavoir où elle
alloit ; elle rencontra une per-
sonne qui luy offrit une retraite
qu'elle accepta sans trop exa-
miner d'où luy venoit cette
offre. Sa vertu trouva de
nouveaux pièges chez ce nou-
vel hôte , & elle ne les évita
que par de puissantes protec-
tions qu'elle eut une heureuse
occasion de reclamer. Et

N ij

148 **MERCURE**

resolue de ne plus s'exposer à de nouveaux perils la Comtesse enfin se jetta dans un azile impenetrable à tous les artifices & à toutes les illusions du monde , & c'est là où elle expie des fautes dont on l'a cruë coupable , & dont elle est tres-innocente.

Je croyois ne devoir reprendre ce mois-cy la suite des Articles des morts que par celles qui sont les plus anciennes , & dont je n'ay encore pu vous parler ; mais j'ay des raisons indispensables & que vous pourrez connoître en

lisant l'Article suivant , de vous l'envoyer ce mois-cy.

Damoiselle Charlotte de Beauharnois de la Grillicre est morte en cette Ville , sur la fin du mois dernier dans un âge assez avancé. Sa vie a esté si chrestienne , que sa mort , quoy que prompte , n'a point esté impreveuë pour elle. Son Corps a esté porté à l'Eglise de Saint Germain l'Auxerois , & mis dans la Sepulture de Messieurs de Pontchartrain. Elle estoit sœur aînée de Madame Phelypeaux , Intendante de Paris , & fille de M^{re}

N iij

150 **MERCURE**

François de Beauharnois de la Grilliere , Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé , Premier President & Lieutenant General au Presidial d'Orleans , l'un des plus grands Magistrats du Royaume , & d'une probité si connue , que Gaston de France , Duc d'Orleans , & Mademoiselle de Montpensier sa fille , luy ont également fait l'honneur de le prendre pour leur Arbitre dans leurs differens. Il descendoit de François de Beauharnois de la Grilliere , Premier President & Lieutenant Ge-

neral à Orleans en 1598. qui
ayant en différentes occasions
donné des preuves d'une pro-
fonde capacité au maniement
des affaires, fut honoré par
Louis le Juste, d'un Brevet
de Conseiller d'Etat Ordina-
re, & ce Monarque ajouta à
cette grace une Pension qu'il
donna à Mr de la Grilliere,
pour marque de la satisfaction
qu'il avoit de ses services.
D'Anne Bracher, Dame de la
Boishe, d'une famille alliée à
celles de Saintrailles, Roche-
choüart, la Feüillade & autres,
il eut plusieurs Enfans. Le

N iiiij

152 **MERCURE**

second a fait la Branche de M^r de la Boische , & ce fut Jean de Beauharnois de la Boische , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy , qui sous le Ministère du Cardinal de Richelieu & pendant la Regence d'Anne d'Autriche , eut differens Emplois de distinction , & fut ensuite Chevalier de l'Ordre du Roy. C'est l'ayeul de Mr de Beauharnois , Intendant general de la Marine , à la place de feu Mr le Marquis d'Herbault - Pœlypeaux. Il estoit auparavant Intendant de la Nouvelle Fran-

ce ; de Mr le Chevalier de Beauharnois Capitaine de Vaisseau, & de Mrs de Beauharnois qui sont dans le service. Ils avoient un frere aîné N.... de Beauharnois de la Boische , Capitaine au premier Bataillon du Regiment du Maine , tué dans la derniere guerre ; Me la Presidente de Nesmond est de cette famille ; elle est fille de Jean-Jacques de Beauharnois de Miramion , Conseiller au Parlement de Paris, & descend ainsi que Mrs de la Grilliere & de la Boische, de François de Beauharnois , Ecuyer Seigneur de

154 MERCURE

Miramion & de la Grilliere ,
dénommé dans l'Etat de No-
blesse au procès verbal de la
Reformation de la Coutume
d'Orleans en 1583. qui se dis-
tingua dans le temps des trou-
bles de la Religion par sa fide-
lité pour la service des Rois
François I I. Charles I X. &
Henri I I I. C'est de luy dont il
est dit que pour éviter d'estre
chargé par la Cour de l'execu-
tion du massacre des Hugue-
nots dans Orleans , il s'en ab-
senta pour quelques jours ,
pendant lesquels , comme
porte une Relation du Mas-

facre de la Saint Barthelemy imprimée en 1575. le Lieutenant du sieur de Beauharnois en fit une sanglante boucherie ; de Madelaine de Bourdinau dont l'ayeule estoit du nom de la Saussaye , famille qui a donné un Evêque à l'Eglise d'Orleans en 1564. & qui avoit pour nièce Marie de Bourdinau , femme de Mery de Vic , Garde des Sceaux de France , il eut encore Anne de Beauharnois , qui de Messire Paul Phelypeaux , Chevalier , Seigneur de Pontchartrain , Secretaire d'Etat , ayeul de

156 **MERCURE**

Monfieur le Chancelier, a laiffé une illuftre pofterité. Cette famille qui eft originaire de Bretagne & également diftinguée par fon ancienneté & par fes alliances, eft établie dans l'Orleanois avant les années 1387. & 1390. que Guillaume de Beauharnois eftoit Seigneur de Miramion & de la Chauffaye. Ses Descendans ont efté attachez aux Ducs d'Orleans, & ont eu des Charges dans leur Maifon. Jean de Beauharnois qui fervit fous le Comte de Dunois, fut un des Témoins qui figna

avec Petronille sa femme ,
sœur de Louis de Comtes , que
l'Histoire appelle *un bien noble*
Gentilhomme , au Procès verbal
de la justification de la memoire
de la Pucelle d'Orleans,
Pierre de Beauharnois , Maître
des Requestes , fut nommé
à l'Administration du Duché
d'Orleans pour le Duc Louis ,
depuis Roy de France XII. du
nom , pendant que ce Prince
fut detenu prisonnier après la
Journée de Saint Aubin de
Cormié ; François de Beau-
harnois fut nommé Cheva-
lier de l'Ordre de Saint Mi-

158 MERCURE

chel, & Guillaume Seigneur d'Outreville, merita par ses services une Pension de Henry le Grand; Mademoiselle de la Grilliere qui donne lieu à cet Article est morte sans alliance, ayant dès sa jeunesse renoncé aux établissemens où elle pouvoit prétendre.

Le lendemain de la S. Martin, on chanta dans la Grand-Salle du Palais une Messe solennelle, vulgairement appelée *la Messe rouge*. Mr le Tresorier de la Sainte Chapelle, après l'avoir célébrée entra dans la Grand'Chambre entre

GALANT 159

Mr le Premier President , &
Mr le President Portail, & lors-
que le Parlement eut pris séance , Mr le premier President
prit la parole , qu'il adressa à
Mr le Tresorier.

*Comme il n'y a rien de plus
important que de rendre la justice
aux hommes , il n'y a point de
fonctions qui demandent une as-
sistance du Ciel plus visible que
celles de la Magistrature : c'est
pour l'obtenir & pour luy deman-
der cet esprit de lumiere dont les
Juges doivent estre remplis pour
s'acquitter dignement de leurs de-
voirs , que la Cour vient de luy*

160 MERCURE

présenter ses vœux par vostre ministère : entre les sacrez Ministres devoiez à l'Autel, pouvions-nous en choisir un dont l'esprit fut plus conforme, & dont les vœux répondissent mieux aux pieuses intentions de la Cour ? les nœuds du sang qui vous lient à plusieurs de ceux qui la composent, le nom illustre que vous portez, & qui se trouve presque à chaque page de nos Registres, vous engageoient déjà puissamment à demander pour Nous au Dieu de justice, des secours si nécessaires : un de vos Ayeux a rempli la premiere place de cette Compagnie, & quoiqu'il

n'ait possédé cette dignité ; qu'autant de temps qu'il en falloit pour le faire connoistre & le regretter, toutes ses vertus & toutes ses grandes qualitez sont encore presentes à nos esprits. Vous nous voyez aussi affliger de la perte rescente que nous venons de faire à un Magistrat qui vous estoit allié ; une profonde capacité, jointe à une exacte probité , & à une grande douceur , luy avoient attiré l'amour & la veneration de tout le public.

Mr le premier President luy donna aussi des loüanges tres-
 Novembre 1709. O

delicates sur ses qualitez personnelles, sur l'exactitude avec laquelle il remplit tous ses devoirs, & sur la sagesse avec laquelle il preside à la teste d'une Compagnie si honorable & composée de personnes d'un merite si distingué : il luy dit en finissant, qu'il n'estoit pas besoin de l'assurer d'une protection particuliere de la Cour ; qu'elle le regardoit comme son Prelat Domestique, & qu'elle se trouvoit d'autant plus engagée à soutenir ses interests, qu'en satisfaisant là-dessus à son empressement, elle soutenoit ses propres droits & sa dignité.

Mr le Tresorier répondit à ces Complimens par un discours qui plût beaucoup par la delicateſſe des penſées , la nobleſſe des expreſſions , & la maniere dont il fut prononcé.

Si les ſecours qu'on implore de la Maieſté Divine, dit-il, ne ſont point refuſez à ceux qui les demandent avec ferveur , & dont les actions ſont connoiſtre la ſincerité du cœur , que n'en devez-vous point attendre aujourd'huy ?

L'Eſprit Saint vous refuſeroit-il ſes lumieres , lorsque pour but des graces que vous luy demandez. vous n'avez d'autre objet que

Oij

164 MERCURE

celuy de vous acquitter avec fidelité des saints devoirs auxquels vostre grand Ministère vous engage.

Il dit ensuite à Mr le premier President : Cette justice égale pour les grands & les petits, cette tendre charité pour les malheureux, cette probité hereditaire, cette vive penetration dans les affaires vous ont élevé à la premiere place de cet Auguste Parlement : le Roy pour reparer la perte qu'il faisoit d'un Magistrat si integre & si consommé, a prévenu en vous nommant à sa place, le choix de tout le public ; il a

fait éclater sa prudence lorsqu'il a jugé que vous en seriez le dédommagement.

Il prit occasion en cet endroit de faire un éloge du Roy, & il fit voir : *Que si la fortune avoit paru contraire aux desseins qu'il avoit conçus pour le bien de la Justice & de la Religion, sa constance n'en avoit point esté ébranlée, & que sa vertu en avoit toujours esté également victorieuse & triomphante ; que si le sort des Armes luy déroboit quelqu'une de ses Conquestes, les justes Estimateurs la restituoient aussi-tost à sa gloire, en conside-*

166 MERCURE

tant sa moderation, & sa soumission aux ordres de la divine Providence. Il n'est pas moins grand ajouta-t-il, dans cette adversité qu'il l'estoit dans le temps de son bonheur, puisque sa valeur & son courage se soutiennent toujours par sa propre vertu. C'est la principale partie de cette grandeur que vous representez aujourd'huy, puisque c'est entre vos mains qu'il a confié le sacré dépost de son autorité. Ministres de sa Justice vous en remplissez les devoirs avec tant d'équité & de noblesse que le bruit s'en est répandu jusques dans les Regions

étrangeres ; les Rois & les Empereurs ont remis leurs interets entre vos mains , & se sont soumis volontiers à vos décisions & à vos jugemens.

Il dit en parlant de la dignité du Parlement : *Les places que vous occupez dans cet Auguste Senat sont si élevées & si respectables , qu'un grand Ministre qui brilloit dans le dernier siecle , crut que le titre de Conseiller d'honneur donneroit un nouveau lustre à la Pourpre Romaine dont il estoit déjà revêtu ; ce sont les vœux solennels d'une si Auguste Compagnie , conti-*

168 MERCURE

nua-t il , que nous venons de
 presenter au Ciel ; j'en ay for-
 mé en mesme-temps pour le suc-
 cés de tant de soins & de peines
 attachées aux fonctions de la
Magistrature. Je n'osois aspirer
 à l'honneur de vostre choix pour
 offrir ce Sacrifice ; mais la place
 où le Roy m'a mis , qui me per-
 met d'admirer de plus près la sa-
 gesse & la grandeur de vos Ju-
 gemens , la naissance dont les liens
 me sont si chers & si honorables ,
 m'engageoient déjà , & m'enga-
 geront encore par une éternelle re-
 connoissance à les renouveler tous
 les jours.

L'ouverture

L'ouverture de la Cour des Aydes se fit le mesme jour en la maniere accoûtumée. Mr le Camus premier President, quoyque dans un âge avancé; mais dont la force est toujours égale lorsqu'il s'agit de s'acquitter des fonctions de la Magistrature, après la lecture des Ordonnances & le serment presté, dit aux Huissiers en les avertissant de leurs devoirs, *que persuadé de leur sagesse par leur conduite passée, il y avoit lieu de croire qu'ils ne feroient rien dans l'exercice de leurs Charges qu'avec prudence & exactitude.*

Novembre 1709. P.

170 MERCURE

Il dit ensuite aux Greffiers que les hommes étant, nez avec une liberté absolue & sans bornes, difficilement pouvoient-ils résister à la rapidité des mouvemens de leurs passions : cependant que la raison qui n'est pas moins naturelle à l'homme que la liberté, devoit leur servir à en arrêter le cours impétueux, à les assujettir aux regles de la véritable sagesse, & les soumettre par une juste moderation aux décisions des Loix. Il dit qu'ils sçavoient l'étendue de leurs devoirs, il les exhorta à s'en acquitter suivant les regles de la Justice,

sans se laisser emporter aux differens mouvemens des passions humaines, cette moderation ne pouvant estre que tres louable dans leurs fonctions. Il adressa ensuite la parole à la Cour.

Quelque grande opinion que l'homme ait de ses avantages, quelque estime qu'il puisse faire des qualitez qu'il apporte en naissant, il est obligé cependant de ceder à la force de la verité, & de connoître combien il est éloigné de la perfection. Agité sans cesse de differens mouvemens qui le portent toujours à quelque excès;

P ij

172 MERCURE

son ambition est demesurée, son autorité veut estre indépendante, son pouvoir absolu, tous les desirs qu'il forme dans son cœur sont insatiables; mais s'il ne sçait regler tous ces mouvemens si contraires à l'équité naturelle par une juste moderation, par l'intégrité de ses mœurs, par la droiture de son cœur, & par une connoissance parfaite de soy-même, il se trouvera toujours bien éloigné de ce haut point de perfection où tous les hommes doivent souhaiter de parvenir: Avoüons donc que l'homme pour estre aussi parfait qu'il se l'imagine, devoit

se suffire à luy-mesme. Entre tous ces mouvemens qui agitent continuellement le cœur humain, rien ne flatte tant son faste & son orgueil que l'indépendance & la supériorité. L'homme se croit au comble de ses vœux lorsqu'il peut y parvenir; mais s'il veut dans cette élévation que la raison éclaire & guide toutes ses actions, il doit donner des bornes à sa supériorité, comme il en doit aussi donner à sa soumission : la modération est le juste milieu qu'il doit suivre avec exactitude; il doit craindre d'abuser de son autorité par trop d'indépendance, ou de la

P iiij

174 MERCURE

faire mépriser par trop de soumission; en effet le pouvoir établi avec tant d'équité degénère en bassesse, lorsque par une vile complaisance on se dégrade soy-mesme pour satisfaire au seul penchant de son inclination. Ceux à qui la naissance a donné un génie supérieur, & qui connoissent par leurs propres lumières la force & la violence des mouvemens qu'elle inspire, n'osent pour ainsi dire aspirer à ce degré de supériorité, par la crainte des difficultés qui se rencontrent à combattre ces deux excès.

C'est sur ces principes que le

Magistrat doit former les desirs de son autorité & de son indépendance : la grandeur de son génie doit régler la grandeur de son pouvoir ; s'il veut par son autorité assurer la tranquillité publique , il faut que la force de ses jugemens soient fondez sur sa sagesse & sur sa moderation. Que le Juge prenne donc garde , continua-t-il , d'établir son autorité sur les dehors de la vérité , qui sont si souvent trompeurs ; ou sur la fausse solidité des apparences. Mais quels efforts ne doit-il pas faire contre la flatterie , la complaisance , & tous les propres

P iiij

176 MERCURE

mouvements de son cœur ; s'il peut les surmonter , s'il sçait y résister , s'il ne règle son pouvoir que sur l'équité & la justice , pour lors il ne peut avoir trop d'autorité. Si le Juge au contraire se laisse emporter par son ambition ou son avarice , si son cœur trop sensible à l'indépendance , ou à la cupidité des richesses , ne fonde uniquement ses décisions que sur son autorité & son pouvoir ; qui peut douter que les mépris où il tombera , ou une fausse gloire qu'il cherche à s'acquitter , ne soient des marques de sa foiblesse ? Loin de faire connoître aux hommes

l'autorité & l'indépendance dont il se flatte dans son cœur, il ne leur montrera que la honte & l'infamie qui l'accompagne.

Nous pouvons dire aux Magistrats ce qu'un Ancien disoit à un grand Prince, pour luy faire connoître la regle qu'il devoit suivre dans l'exercice de son autorité; c'estoit de descendre de sa place, & d'examiner dans ce degré inferieur la grandeur de son pouvoir.

Jugez-vous donc vous-mêmes avant de juger les autres; c'est un moyen bien seur pour n'établir vostre autorité que sur la

178 MERCURE

moderation & l'humanité. Soutenez vos opinions avec force ; mais pesez-les auparavant au poids du Sanctuaire de la Justice, & ne croyez pas que le Sacrifice que les Juges feront de leurs sentimens , & cet abaissement volontaire diminuent & affoiblissent leur autorité ; ils les élèveront au contraire à ce haut point de supériorité & de véritable grandeur, qui est l'apanage du parfait Magistrat.

Il exhorta en cet endroit Mrs les Gens du Roy de continuer à s'acquitter des grandes fonctions de leur Ministe-

re avec la même exactitude & la même régularité: Vous vous ferez respecter, leur dit-il, c'est la récompense la plus noble & la plus glorieuse, & qui doit vous y engager davantage.

Pour nous, Mrs, continuait-il, il ne doit point se passer de jours que nous n'examinions avec sévérité toutes nos actions, & que nous ne nous en rendions compte à nous-mêmes, pour reconnoître si nous nous sommes toujours servis de la même règle d'équité & de modération. Nous devons en user, dit-il, en finissant dans toutes les occasions avec

180 **MERCURE**

une grande circonspection & une grande prudence, parce que toutes les actions du Magistrat sont éclatantes, tout ce qu'il fait est connu, & le public ne luy pardonne rien; quand même il voudroit cacher la violence des mouvemens de ses passions sous les dehors d'une fausse tranquillité, la Renommée découvreroit bientôt son déguisement; sa conscience même ne luy donneroit aucun relâche, & le rendroit l'esclave de sa propre grandeur.

Ce Discours estoit rempli de maximes solides, que l'on reconnoissoit facilement estre

gravées dans le cœur du grand Magistrat qui les prononçoit.

Mr d'Ombreval , Avocat General, fit ensuite un Discours tres-éloquent ; il prouva avec beaucoup de force & de précision que l'esprit d'union si nécessaire aux hommes dans tous les états de la vie , devoit regner souverainement dans le cœur des Magistrats.

Plus les Magistrats , dit-il , sont élevez au dessus des autres hommes par leur rang & leur dignité , plus il leur est difficile d'arriver au comble de la perfection ; plusieurs siècles peuvent

182 MERCURE

à peine suffire pour former un parfait. Magistrat : on ne s'en peut faire qu'une belle idée ; c'est un vœu de tous les hommes qu'il est presque impossible de trouver accompli. Nous parlâmes il y a quatre ans de la droiture de son cœur : on vous a fait voir ensuite ses qualitez naturelles , & les lumieres dont son esprit doit estre orné ; on vous l'a représenté par l'inclination qui doit le porter, à s'acquitter dignement de tous ses devoirs ; mais la droiture de son cœur , les lumieres & la vivacité de son esprit , son inclination suffisent-elles pour le rendre parfait ?

il faut convenir que quand la nature luy auroit prodigué tous ces grands avantages, si l'union des cœurs n'avoit un charme puissant sur son esprit, il se trouveroit encore fort éloigné de ce haut point de perfection où le Magistrat doit aspirer.

L'ordre admirable de l'Univers n'est qu'un effet de l'union ; toutes les Puissances ne se soutiennent que par son pouvoir, sans elle les Peuples n'auroient ni force ni sûreté, & on ne verroit regner parmy eux que les maux & les desordres de la division. Si l'union est si nécessaire dans tous les dif-

184 MERCURE

ferens gouvernemens du monde ,
quelle place ne doit-elle point
occuper dans le cœur du Ma-
gistrat qui doit estre le centre de
toutes les vertus , puisque c'est à
celle-là seule que toutes les autres
sont redevables de leur force & de
leur éclat ; la differente variété
des sentimens cesse par la force de
cette vertu : la contrariété des
avis se dissipe , la Justice ne fait
entendre que sa voix seule qui pro-
nonce un jugement fondé sur les
principes de la sagesse & de l'é-
quité.

L'union , continua-t-il , n'est
pas une vertu difficile à pratiquer ;

*elle ne prend rien sur la nature.
 Pour en goûter toutes les douceurs
 il ne faut suivre qu'un certain
 penchant de zele & d'estime que
 les Magistrats doivent ressentir
 naturellement les uns pour les au-
 tres. Nous devons croire que les
 autres n'ont pas moins de justice
 que nous ; ce n'est pas un Don
 fait à un seul : il est répandu sur
 tous une juste connoissance de leur
 probité , une sage confiance pour
 leurs sentimens , fera naître cette
 estime mutuelle qui forme l'union
 & l'union forme le vray bonheur.
 Si cette vertu ne regne pas sur le
 cœur des Magistrats , la discorde
 Novembre 1709. Q*

186 MERCURE

*entrera dans le sein de la Justice ,
elle en renversera tous les fonde-
mens , & jettera une horrible con-
fusion dans tous les esprits de ses
Ministres.*

*Les hommes font naturellement
profession d'aimer la verité , mais
ils l'aiment douce & insinuante ;
nous nous revoltions aisément con-
tre celui qui veut nous entraîner
par autorité ; en vain la fermeté
fera valoir la pureté de ses inten-
tions , la hauteur avec laquelle il
veut l'emporter , nous sera suscep-
te & nous ne pourrons nous ren-
dre à la force de ses raisons , parce
qu'il veut exercer sur nos esprits*

une supériorité trop indépendante.

Il reste toujours de l'Homme dans le Magistrat ; les passions agitent continuellement son cœur. Sa vertu est toujours exposée à mille dangers qui l'environnent : trouve-t-on beaucoup de Magistrats qui puissent résister à la prévention, à l'amitié, à la complaisance ; apportent-ils tous assez d'application aux pénibles fonctions de leur Ministère ; ont-ils tous la mémoire assez heureuse pour se représenter à chaque moment la multitude des Principes & des Maximes sur lesquels ils doivent fonder leurs Décisions :

Qij

188 MERCURE

ont-ils tous assez de pénétration pour démêler facilement la vérité au travers des voiles dont on affecte de la couvrir, assez de lumières & de discernement pour joindre nostre Droit à celui des Romains que nous avons adopté ; une conception vive se trouve-t-elle dans tous les Juges : n'ouvrent-ils pas trop facilement & avec trop de promptitude leurs avis sur une affaire ; c'est un défaut que l'on oppose à la Nation en general ; le François craindrait de perdre quelque chose de sa réputation, s'il balançoit un moment à donner son Jugement : il

se trouve obligé de prendre le premier chemin qui se presente , & court souvent risque par trop de précipitation de s'écarter de la voye de la justice & de la verité. Cependant s'il y a de l'union parmi les Magistrats , si cette estime mutuelle & cette deference reciproque regnent dans leurs cœurs , ils ne laisseront pas de surmonter tous les obstacles , & d'établir leurs decisions sur la solidité des principes de la justice & de l'équité. L'attention de l'un suppléera à l'équité de l'autre ; la solidité de celui-ci fera reconnoître à l'autre sa trop grande vivacité ; l'expe-

190 MERCURE

rience d'un troisiéme les accordera sur la diversité de leurs opinions.

En un mot , la vertu de l'un couvrira tous les défauts des autres.

C'est le propre de l'union de rendre l'esprit docile & capable de se soumettre facilement. L'Homme juste reçoit tout en faveur de la Justice , & supérieur aux autres hommes en cela même qu'il sçait s'y soumettre , il goûte avec plaisir les avis & les conseils de ceux qu'il estime ; de cette union de leur cœur sortent des étincelles de feu qui le forcent par ses lumieres à reconnoître agreablement la vérité.

Il montra encore que l'union rendoit le Magistrat ferme & inébranlable dans ses devoirs , & après les avoir détailliez & en avoir fait l'application , il dit que tout ce qu'il y avoit de grand dans la Magistrature estoit le propre de l'Union.

Enfin , dit - il , c'est par cette union qu'un Magistrat commence à s'attirer dans sa Compagnie l'estime qu'il aura bien-tost acquise dans le Public ; c'est aussi par cette union qu'une Compagnie s'attire l'estime de tous les cœurs qui se répandra sur tous les Membres

192 MERCURE

qui la composent. Considerons , continua-t-il , les maux & les desordres que cause la division & nous concevrons facilement par opposition de quelle nécessité est l'union dans le cœur des Magistrats pour en prévenir les tristes suites.

Rien n'est plus contraire à l'administration de la Justice que les secretes & artificieuses pratiques de ceux qui divisez dans leurs sentimens veulent attirer les autres dans leur parti : le Temple de la Justice se trouve embrasé des feux de la discorde , les coups qu'elle porte sont d'autant plus à craindre qu'ils partent de plus près , la
cabale

cabale se forme , le parti contraire prend les armes , la raison ne sert plus de guide au jugement , la passion seule & l'animosité regnent sur le cœur des Magistrats, l'usage inviolable de decider par le plus grand nombre fait trembler la justice , l'un est imperieux , les autres sans deference ; l'un veut soutenir son sentiment par la force & la violence ; l'autre craint en cedant de voir tomber son autorité ; l'autre dans cette malheureuse incertitude ne sçait à qui il doit obéir , & se laisse emporter par le plus grand nombre , quoy que peut estre plus contraire à la raison & à l'é-

Novembre 1709. R

194 MERCURE

quité. Ministres divisez, si vous jugez les hommes, les hommes vous jugeront à leur tour; vous deshonorerez la justice de Dieu, les Jugemens que vous rendez ne sont plus ses ouvrages.

Les desordres de la division ne paroissent pas toujours si grands, mais ils ne sont pas moins dangereux pour l'administration de la Justice, il arrive quelquefois des jalousies d'opinion parmi les Magistrats, qui quoy que plus cachez, ne deshonnorent pas moins leurs Jugemens. On se flatte de combattre sous les Enseignes de la Loy, & paroissant attaché trop scrupuleu-

sement à ses termes , on veut s'en cacher à soy-même le véritable sens , le feu s'empare des esprits , mais il n'y porte plus de lumieres , la superiorité de genie ou la force d'un raisonnement trop specieux , l'emporte sur la solidité & la contrariété des esprits confond l'erreur avec la verité.

Il fit voir ensuite avec beaucoup de delicatessé que la docilité , l'estime mutuelle & l'union des cœurs arrestoit tous ces defordres ; & finit par un éloge de Mr le Camus premier President. Il dit que c'estoit du Chef d'une Compagnie que dé-

R ij

pendoit principalement cette douce union, que l'exemple de douceur & de modestie qu'il donnoit aux autres leurs inspiroient necessairement cette même vertu : c'est luy qui après en avoir formé les nœuds par sa sagesse, la conserve encore par sa prudence : il a fait l'admiration de nos peres, il fait encore la nostre aujourd'hui ; il jouit de la grandeur de l'âge sans en ressentir la foiblesse : sous un Chef si sage & si éclairé unissons nos vœux pour jouir à jamais d'une union si glorieuse & si parfaite.

Le même jour l'Academie

Royale des Medailles & Inscriptions , recommença les Séances l'aprèsdînée , & Mr de Boze qui en est Secretaire perpetuel , ouvrit la Séance par l'éloge de Mr le President de Lamoignon , que l'Academie avoit perdu pendant le dernier Semestre. *Cet illustre Magistrat , dit-il , naquit en 1644. Et trouva dans le sein de sa famille tout ce qui pouvoit le disposer à devenir un grand homme : une douce habitude à la vertu qui sembloit se communiquer avec le sang , une parfaite connoissance des Loix , Et un amour déclaré pour les*

198 MERCURE

Lettres. Mr son Pere , un des hommes du monde le plus respectable pour les qualitez du cœur , & pour le talent de l'esprit, voulut lui-même former l'un & l'autre dans la personne de son fils ; il descendit sérieusement dans tous les détails de son éducation , & le suivit pas à pas dans ses études. Mr de Boze en fit un détail tres-agreable , de même que de ses voyages en Angleterre & en Hollande. Il le representa ensuite paroissant dans le Barreau comme simple Avocat des Parties , puis dans le Parlement en qualité de

Conseiller chargé des commissions les plus importantes , puis Maître des Requestes rapportant devant le Roy les plus delicates affaires du Conseil , & enfin Avocat General à la place de feu Mr Bignon. Il s'étendit sur la difficulté des fonctions de cette Charge , & sur la maniere dont feu Mr de Lamoignon les avoit remplies ; il rappella les occasions où il avoit le plus brillé , & entre - autres cette Cause fameuse , dans laquelle le Parlement sur les remontrances du nouvel Avocat Gene-

R iij

200 **MERCURE**

ral, abolit pour jamais l'épreuve incertaine & honteuse qui depuis plus d'un siècle decidoit publiquement de la validité des mariages. Il le peignit ensuite dans ce Tribunal domestique que la confiance des personnes de la première qualité luy avoit érigé, & où terminant beaucoup plus d'affaires qu'au Palais, il avoit souverainement acquis l'art de pacifier les familles divisées par des intérêts, ou par des conseils dangereux. Mr de Boze fit voir qu'au milieu de tant d'occupations Mr de Lamoignon entretenoit

toujours un Commerce étroit
 avec les Lettres, la Justice, &
 les Sciences, étant depuis
 longtemps comme naturali-
 sées dans sa Maison. Il ajouta
 qu'en 1698. il fut fait Presi-
 dent à Mortier; qu'il succéda
 en 1704. à la place d'Acade-
 micien honoraire qu'avoit feu
 Mr le Duc d'Aumont, qu'il
 fut Président de l'Académie
 pendant l'année 1705. qu'il
 remplit cette place avec beau-
 coup de dignité; qu'en 1707.
 il remit la Charge de Presi-
 dent à Mortier à Mr de La-
 moignon son fils aîné & qu'il

202 MERCURE

estoit mort le 7. d'Aoust dernier âgé de soixante - cinq ans un mois & quelques jours. Mr de Boze finit son éloge par une peinture touchante de son naturel genereux & bienfaisant pour ses amis , & de sa tendresse pour sa famille.

Mr l'Abbé Massieu, qui est de cette Academie , & Professeur Royal en Langue Grecque , lut ensuite une Dissertation sur les Sermons des Anciens. Il tâcha de renfermer en cinq Articles tout ce qu'on peut dire de principal sur un sujet d'une si grande étendue. Il exami-

na quelle a été l'origine des Sermens ; par quelles Divinités les Anciens avoient coutume de jurer ; les Ceremonies dont ils acompagnoient le Serment ; leur Morale sur ces obligations , & enfin l'usage qu'ils en faisoient dans la société ; la Religion avec laquelle ils le gardoient , & l'horreur qu'ils avoient pour ceux qui le violaient ouvertement , ou qui par des Interpretations artificieuses tâchoient d'en éluder la force. Il fit voir qu'en tout cela , comme dans la plupart des Institutions hu-

204 MERCURE

maines , on trouve un mélange surprenant de sagesse & de folie ; de verité & de mensonge , & tout ce que la Religion a de plus venerable & de plus auguste , confondu avec tout ce que la superstition a de plus vil & de plus méprisable. Tableau fidelle de l'homme qui se peint dans tous ses Ouvrages , & qui n'est luy - même qu'un Composé monstrueux de lumieres & de tenebres , de grandeur & de misere.

Il est aisé de juger de l'étendue de ce Discours , puis-

qu'il contenoit cinq Parties.
Elles furent remplies d'une infinité de choses tres-curieuses.

Après que Mr l'Abbé Maffieu, eut lû sa Dissertation sur les Sermons des Anciens, dont je viens de vous parler, Mr l'Abbé de Vertot en lut une sur les Sermons usitez parmy les François.

Il dit d'abord que si les hommes avoient conservé les mœurs & l'innocence du premier âge, on n'auroit point connu l'usage des Sermons; qu'une confiance reciproque en auroit tenu lieu, & que la

206 **MERCURE**

seule parole auroit esté considérée comme le gage assuré de nos promesses , & comme une expression simple & fidelle de la verité. Mais que l'intérêt & l'ambition & des passions violentes ayant amené l'infidelité & le mensonge ces mêmes hommes estant dans une défiance mutuelle avoient esté obligez de chercher jusques dans le Ciel la caution de leurs paroles ou la vengeance du parjure ; qu'il falloit bien prendre garde cependant de confondre ces Sermens Religieux avec ceux

qu'on appelle *Juremens*, & qui sont également condamnés par les Loix divines & humaines. Il dit qu'il parleroit seulement des Serments qui estoient autorisez par l'usage & par les Loix, & que les hommes ont fait intervenir dans les Traitez les plus solennels comme un Supplément à la perte de nostre bonne foy, & comme un lien nécessaire à la société civile; & après avoir loué le Discours de Mr Massieu en s'adressant aux Auditeurs, il leur demanda, si ayant encore l'Esprit rempli des nobles idées que leurs avoient

208 MERCURE

inspiré les Mœurs polies des Citoyens de Rome & d'Athenes, ils pourroient se résoudre à descendre jusques aux Coutumes grossieres & sauvages de nos premiers François. Il ajouta que le Contraste seul pouvoit attirer leur attention ; mais que ce n'étoit pas que les Statuts de l'Academie n'autorisassent ces sortes de recherches ; qu'on y trouvoit d'ailleurs des usages singuliers & même interessants, & qui étoient déjà couverts par une longue suite de siècles, & par une Antiquité qui sembloit les rendre plus respectables ; que c'étoit au

travers de ces siècles si obscurs
 qu'il avoit tâché de démesler
 quels estoient les Sermons de nos
 Ancestres ; ceux qu'ils prêtoient
 à nos Rois , & les Sermons de
 ces Princes soit à l'égard de leurs
 sujets ou par rapport à d'autres
 Souverains ; qu'il suivroit pour
 la distribution des faits , l'ordre
 naturel des temps , & celui de
 la succession des trois Races , &
 que pour cet effet il ne seroit pas
 inutile de donner une légère idée
 de l'origine & des mœurs de
 la Nation. Après avoir don-
 né cette idée , il parla des
 divers Sermons qui ont été

Novembre 1702. S.

210 **MERCURE**

prêtez par les François , & il dit qu'ils jurèrent d'abord par leur Epée comme par le gage & le soutien le plus sûr de leurs promesses , & qu'ils invoquerent ensuite le nom de Dieu dans ces Sermens Militaires ; qu'ils jurèrent sur les Autels ; sur le Livre des Evangiles ; sur les Tombeaux & Reliques des Saints, & quelquesfois même sur le Saint Sacrement , par l'inséparable Trinité , par toutes les vertus divines , & par le redoutable jour du Jugement dernier , & que ces sermens estoient com-

posez de différentes formules ,
qu'il raporta ensuite & au tra-
vers desquelles on pouvoit
demeurer les Mœurs de cha-
que Siècle , & même les diffe-
rentes faces & comme les
nuances du Gouvernement.
Mais que quelques respecta-
bles que fussent ces Sermons ,
les plus ordinaires se prêtoient
sur les Reliques des Saints ,
& que les François y avoient
le plus souvent recours , par-
ce qu'ils estoient persuadez
que la vengeance divine sui-
voit de plus près le parjure ,
& qu'ils regardoient ces He-

S ij

212 MERCURE

ros du Christianisme , comme les Arbitres de la colere & des faveurs du Ciel. Il fit voir que quelques-uns s'estoient exemtez de jurer sur les Reliques , ce qu'ils avoient fait par un pur sentiment de Religion , & qu'ils s'estoient contentez de prester serment sur les ornemens dont l'Autel où les Chasses des Saints estoient revêtuës. Il rapporta aussi que des Accusez avoient fait soutenir leurs serments par leurs Proches , & leurs Amis , & qu'ils avoient multiplié ces Temoins à propor-

tion de l'importance des Affaires dont il estoit question , & que de pareils sermens deciderent de la Naissance & de la Fortune d'un des plus grands Rois de la premiere Race.

Le reste de son Discours , que l'on pourroit appeller une seconde partie , & qui n'eut pas moins d'étendue que la premiere , roula sur les divers sujets pour lesquels on faisoit des sermens , & avançant insensiblement sa matiere , après avoir rapporté beaucoup de traits d'Histoire fort curieux , il fit un dénombrement des

214 MERCURE

sermens qui s'estoient faits dans les siècles les plus proches du nostre ; & parla de tous ceux qui se font presentement ; & quoy que son Discours fust fort étendu , tout en estoit curieux & instructif , ce qui luy attira beaucoup d'applaudissemens.

Le lendemain , Mercredy aprèsdîné , Mr de Fontenelle Secrétaire perpetuel de l'Académie Royale des Sciences , ouvrit l'Assemblée par les éloges historiques de Mr de Tschirnhaus & de Mr Poupert , morts pendant les vac-

cances. Il dit que feu Mr de Tschirnhaus , Gentilhomme Allemand, & qui estoit un des Associez Etrangers de cette Academie , où il estoit entré dès l'année 1682. avoit déjà tant de réputation , quoy que fort jeune , que Mr Colbert , qui recherchoit fort les gens de merite , l'avoit fait agréer au Roy pour cette place ; qu'il estoit grand Geometre, & qu'il avoit fait dans cette Science de fameuses découvertes ; qu'il avoit fait le Verre ardent du Palais Royal , qui a déjà servi à tant d'experiences de Chimie

216 **MERCURE**

fort nouvelles & fort curieuses , que S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans avoit acheté de Mr de Tschirhaus , & que ce Miroir estoit un miracle de l'Art de la Verrerie.

Après l'éloge de cet Erranger , il fit celui de Mr Poupart, Eleve de Mr Méry , & habile Anatomiste. Il dit qu'il avoit un talent particulier pour étudier les Insectes , qui sont des Animaux peu connus même des Philosophes , & qu'il en avoit donné plusieurs descriptions tres - curieuses , dans le Journal des Sçavans , & dans
les

les Histoires de l'Academie des Sciences.

Mr de Reaumur parla après Mr de Fontenelle , & lut un sçavant & curieux Discours sur la formation & l'accroissement des Coquilles des Animaux tant terrestres qu'aquatiques , soit de Mer , soit des Rivières. Il dit d'abord , qu'il n'avoit jamais ouy parler que personne eut recherché ou expliqué de quelle manière ce bel ouvrage de la nature est produit , que cela avoit esté cause que n'ayant pas trouvé à s'en instruire chez les

Novembre 1709. T

218 MERCURE

Auteurs , il avoit consulté la Nature elle - même par diverses Experiences , & que c'estoit en rapportant ce qu'elles luy avoient appris qu'il alloit expliquer comment se faisoient la formation & l'accroissement des Coquilles. Il dit que quoy qu'il parust d'abord naturel d'expliquer de quelle maniere les Coquilles des Animaux sont formées avant de parler de leur accroissement , il suivroit cependant un ordre contraire ; qu'il commenceroit par expliquer de quelle maniere elles croissent ; ce qui luy avoit esté

plus aisé de découvrir par des Experiences ; & ce qui devoit suffire pour faire connoître de quelle maniere se fait leur formation , qui n'est pour ainsi dire que leur premier degré d'accroissement , ce qu'il expliqua en rapportant les Experiences qu'il avoit faites sur quelques especes de Coquilles de Terre , de Mer , & de Riviere. Il expliqua ensuite en general comment se font la formation & l'accroissement des Coquilles , & il s'étendit beaucoup sur les experiences qu'il avoit faites sur les Limaçons de terre dont

T ij

220 **MERCURE**

il rapporta un tres-grand nombre toutes plus curieuses les unes que les autres , & son Discours fut tellement suivi , qu'il seroit impossible d'en parler avec plus d'étendue à moins de le donner entier. Jamais Ouvrage n'a esté rempli de tant de recherches ; & comme cette Matiere n'estoit pas à la portée de tout le monde , & qu'elle ne consistoit qu'en experiences que peu de personnes ont faites , il demandoit des reflexions qu'il est difficile de faire sur de pareils ouvrages , à moins qu'on

ne les lise foy - même avec beaucoup d'attention, ce que feront sans doute les Curieux qui liront cet ouvrage lors qu'il sera imprimé.

Mr de Reaumur ayant fini la lecture de son Discours, Mr Lemery, Medecin, en lut un qui avoit pour titre :

Reflexions sur les proprietéz de la Matiere du Feu, & Conjectures sur les couleurs différentes de quelques précipitez du Mercure.

Il dit d'abord que la Matiere du Feu, estoit le premier & le plus puissant dissolvant

T iij

222 MERCURE

des Corps terrestres; que nous n'avions aucun Agent qui y pénétrast aussi profondément & qui en définit aussi parfaitement les substances essentielles, & que c'estoit donc à cette Matière que le Chimiste estoit redevable des Secrets qu'il arrachoit à la Nature, & qu'elle ne luy reveleroit jamais si elle n'y estoit forcée, & mise pour ainsi dire à la question par un dissolvant aussi actif; qu'une Matière qui contribuë si fort à nous faire connoître les autres Corps, meritoit bien de nous occuper à son

tout , & d'exciter nostre cu-
 riosité sur les proprietez dont
 il est capable , & qu'on ne pou-
 voit disconvenir qu'elle ne fust
 le principe veritable de la cha-
 leur , de la lumiere , & même
 de la fluidité ou de la fusion
 de plusieurs Corps terrestres ,
 qui sans le mélange de cette
 matiere , conserveroient tou-
 jours une forme solide , com-
 me il le feroit voir dans la
 suite , ce qu'il démontra non-
 obstant que l'on prétende que
 ce sentiment répugne entiere-
 ment à l'idée que l'on doit
 avoir à ce qui concerne la na-

T iij

224 MERCURE

cure propre de la Matiere du Feu , & de la Lumiere. Il répondit fort sçavamment , en rapportant les Experiences qui luy servoient de fondement , aux objections par lesquelles on tâchoit de le détruire , & tout ce qu'il rapporta fut écouté des Sçavans avec beaucoup de plaisir , & même de ceux qui n'ont pas étudié cette matiere , sur laquelle Mr Lemery n'avoit pû travailler sans une grande application , & sans avoir fait un nombre infini d'experiences.

Le Roy ayant resolu de faire

faire compliment à la Reine
Doüairiere d'Espagne , qui fait
son séjour à Bayonne , sur la
mort de l'Electrice Doüairiere
Palatine sa mere , dont elle
avoit donné part à Sa Majesté ,
& voulant faire choix d'un su-
jet dont la politesse & les ma-
nieres pussent convenir à la
plus gracieuse Princesse du
monde & à sa Cour , ce choix
est tombé sur Mr de Saint-
Olon , Commandeur de l'Or-
dre de Nostre-Dame de Mont-
Carmel & de Saint Lazare ,
Gentilhomme Ordinaire de Sa
Majesté , & qui a toujours di-

gnement rempli les fonctions d'emplois plus considerables dans plusieurs Cours étrangères & entr'autres celuy d'Ambassadeur auprès d'un Monarque tres-puissant & qui prend même la qualité d'Empereur.

Aussi tost que la Reine eut appris l'arrivée de Mr de Saint-Olon à Bayonne, elle luy envoya faire un Compliment par Don Juan de Roxas, l'un de ses Ecuyers, qui luy dit que cette Princesse luy donneroit Audience dès le lendemain, & que cependant elle luy avoit ordonné un de ses Carrosses,

avec un Valet-de-pié pour le servir pendant tout le temps qu'il demeureroit à sa Cour. Il alla à cette Audience sur les deux heures en habit noir & en long manteau à queue traînante de plus de deux aunes, avec la Croix de son Ordre sur le costé gauche de ce manteau. Il estoit accompagné de quelques Officiers François qui se trouverent pour lors à Bayonne, & précédé de ses gens tous vestus de noir.

Don Ambrogio Spinola fils de Mr le Duc de Saint Pierre, Mayordomo-Mayor, ou

Grand - Maître de la Maison de la Reine , le conduisit depuis l'Appartement de Mr son Pere d'où cet Envoyé prit sa marche jusqu'à la porte de la Chambre de la Reine , où il fut introduit par Mr le Marquis de Fuen - Sagrada son Mayordomo de semaine , qui l'accompagna seulement jusqu'au milieu de ladite Chambre.

La Reine y estoit debout sur une Estrade & sous un Dais ; ayant auprès d'elle une table & derriere elle un fauteuil ; elle estoit en grande Mante noire.

Mr le Duc de Saint-Pierre étoit à sa droite, comme Grand-Maître de sa Maison, mais un peu loin. Me la Duchesse de Liñarez sa Camarera-Mayor, ou première Dame d'Honneur, auroit dû estre à sa gauche, mais elle estoit malade, & sa place estoit vuide. De ce même costé à quelque distance estoient quatre ou cinq Dames qu'ils appellent *de Palacio*.

Le Compliment que Mr de Saint-Olon fit à cette Princesse roula sur ce que le Roy toujours attentif aux occasions de luy donner des marques de

230 MERCURE

l'estime & de l'affection qu'il a toujours conservée pour elle, avoit crû ne pouvoir mieux l'en persuader qu'en l'envoyant exprés au sujet de la perte irréparable qu'elle venoit de faire, pour l'assurer en son nom de toute la part que Sa Majesté prenoit en sa juste affliction ; ce qu'il fit en termes qui expliquoient parfaitement les sentimens de ce Monarque pour cette Princesse. Il trouva moyen ensuite de luy insinuer fort spirituellement la joye que cet Envoy, quoy que pour un triste sujet, ne laissoit pas

de luy faire goûter en se voyant admis à l'Audience d'une Reine Auguste autant recommandable & autant distinguée par ses grandes qualitez que par sa naissance & par son rang, & dont la presence & l'aspect qui avoient fait l'un des principaux objets de ses vœux & de son ambition autorisoient parfaitement tout ce que la renommée avoit pris soin d'en publier.

La Reine ayant écouté ce Compliment avec autant de majesté que d'attention, y répondit en François, & luy dit

232 MERCURE

avec cette maniere gracieuse qui luy est toute naturelle, qu'elle estoit tres-sensible aux marques distinguées d'estime & d'affection que le Roy vouloit bien luy donner dans la funeste occasion qui les luy attiroit; qu'elle ne connoissoit rien de plus capable d'en soulager sa douleur, & de l'en consoler que des temoignages si obligeants; & que Mr de S. Olon ne pourroit rien faire de plus agreable pour elle que d'en assurer S.M. & l'en bien remercier de sa part.

En même temps Elle ôta son gant pour recevoir les Lettres du Roy, de Monsei-

gneur le Dauphin , de Mon-
seigneur le Duc de Bourgo-
gne , & de Madame la Duches-
se de Bourgogne , que cet En-
voyé luy presenta , ensuite
dequoy il fut reconduit avec les
mêmes Ceremonies qu'il avoit
esté amené. Et après avoir
demeuré quelques jours à la
Cour de cette Princesse avec
tous les agrémens imaginables,
il en partit charmé de ses
manieres honnestes & enga-
geantes.

Vous pouvez compter sur
la verité de ce que je vous
envoye , ayant vû plusieurs

Novembre 1709. V

234 MERCURE

Lettres de Bayonne qui disent
toutes la même chose.

Je crois devoir ajouter icy
que Madame l'Electrice Pala-
tine Douairiere , Mere de
Monsieur l'Electeur Palatin ,
mourut le 4^e d'Aoust à Neu-
bourg sur le Danube, en sa 76^e
année. La Cour de Vienne
en a pris le duëil, & l'Empereur
dont elle estoit grand'mere
maternelle , luy a fait faire
un Service solemnel dans
l'Eglise des Augustins Dé-
chauffez. Cette Princesse étoit
fille de feu Monsieur le Land-
grave de Darmstadt , & de

la Princesse Sophie Eleonor de Saxe, & ainsi Madame l'Electrice Palatine, estoit petite-fille de Jean George I. du nom Electeur de Saxe, & fille de Jean George II. aussi Electeur. Jean George II. son pere estoit fils de l'Electeur Jean George I. qui partagea en 1636. ses Etats entre Jean George II. du nom, ayeul de Madame l'Electrice Palatine, Auguste Christian, & Maurice. Auguste eut pour sa part l'Administration de Magdebourg. Cette Princesse estoit veuve de Philippe Guillaume

236 **MERCURE**

Duc de Neubourg, qui succéda en l'Electorat du Rhin à feu Monsieur l'Electeur Palatin, frere de S. A. R. Madame. Elle en a eu plusieurs enfans, sçavoir, Monsieur l'Electeur Palatin, qui a épousé une fille de Monsieur le Grand Duc de Toscane, le Grand Maistre de l'Ordre Teutonique, le Prince de Neubourg qui a épousé la Princesse de Radz-wil, veuve d'un Margrave de Brandebourg; l'Imperatrice Doüairiere, la Reine Doüairiere d'Espagne, la feuë Reine de Portugal, la Princesse So-

bieski , & la Duchesse de Parme. Madame l'Electrice Palatine avoit esté une des plus belles personnes de son temps. Elle a esté fort regrettée en Allemagne , où ses manieres douces & honnestes , l'avoient fait generalement aimer.

Vous sçavez ce qui s'est passé à la prise du Fort de Gambie , Colonie Angloise à la Coste d'Afrique , & vous avez vû une Relation tres-succinte de l'entreprise faite sur l'Isle & le Fort de Saint Thomé. C'est pourquoy je vous en envoie une de cette derniere af-

238 MERCURE

faire qui vous paroîtra très-curieuse , & beaucoup plus détaillée que celle que vous en avez vûë.

R E L A T I O N

De l'Entreprise de M^r le Chevalier Parent , Aide d'Artillerie de la Marine, Commandant la Fregate du Roy *la Galathée* , sur l'Isle & le Fort de Saint Thomé.

Après que Mr Parent eut réduit le Fort de Gambie , Colonie

Ms 1473

gloise à la Coste d'Affrique ,
obligé le Gouverneur à saluer
Pavillon du Roy d'onze coups
canon , il prit un Bastiment
nglois chargé de deux cens Ne-
gres , nommé le Brisouafer , qui
estoit monté en Riviere , & appa-
reilla ensuite pour continuer sa
route. Estant par le travers des
Bancs de Sainte Anne , il rencon-
tra un Navire Hollandois de tren-
te canons appartenant à la Com-
pagnie de la Mine , nommé le
Mont - Fruitier , qu'il fit ame-
ner.

Il arriva le 20. d'Avril à huit
lieuës au large de l'Iste de Saint

240 MERCURE

Thomé appartenant aux Portu-
gais , où ayant laissé les *Vaisseaux*
le François , le Fortuné , le Saint-
Esprit , & sa Prise le Brisoua-
fer , & fait embarquer quatre
cens hommes dans les Chaloupes
de ces *Vaisseaux* ; il les prit à la
remorque & vint avec sa Fregate
seule mouïller pendant la nuit à
une pointe de terre qui est à seize
lieuës de la Rade , afin de sur-
prendre les femmes qui gardent
l'or & l'argent & emportent leurs
effets dans la Montagne quand
elles ont le temps de se reconnoî-
tre , mais le vent luy manqua &
il ne pût executer son dessein ; il
se

se rapprocha de la Rade & mit à terre avec quatre cent-vingt hommes à la vûë de huit cens Portugais qui firent peu de resistance.

Mr Parent mit son monde en bataille , ayant cent hommes à son Avant-garde commandez par Mr de la Vicomté , deux cens vingt hommes au Corps de Bataille , & cent à son Arriere-garde. Il marcha droit à l'Eglise de Saint Jean qui est à la teste & à deux cens pas de la Ville , & quoy qu'il eut trois rivieres à passer , des défilez à traverser , & le feu de quatre à cinq cens hommes retranchez , avec trois pieces de canon à essuyer,

Novembre 1709. X

242 MERCURE

il les fit attaquer par soixante Grenadiers & il emporta ce Poste. Il y fit six prisonniers & entr'autres un homme de marque qui fut blessé d'un coup de Bayonnette, dont il mourut un quart d'heure après.

Il apprit d'eux qu'il y avoit dans la Ville trois mille hommes bien armez & quatre cens dans la Forteresse. Un nombre si supérieur au sien luy fit faire quelques réflexions ; mais l'affaire estoit trop engagée , & les chaloupes ayant regagné les Vaisseaux il fallut s'armer de force & de courage : ainsi malgré les coups de canon

qu'on luy tiroit du Fort, il forma deux attaques, l'une du costé de la mer, & l'autre du costé d'une grande ruë qui mene à une Place d'Armes.

Mr le Chevalier de la Vicomté commandoit cette attaque qui estoit deffendue par six canons chargez à cartouche; il s'en rendit maistre après un combat opiniasté, & *Mr Parent* du Corps de Garde qui estoit dans la Place d'Armes, avec un canon de fonte. Les ennemis se sauverent partie dans le Bois & partie dans le Fort. Cet Officier plaça des Corps de garde en plusieurs endroits de la Ville

244 MERCURE

pour s'opposer aux ennemis qui venoient par pelotons & tuoient les Sentinelles les plus avancées. Ils s'en estoit retiré un grand nombre dans le Convent des Augustins, qui est situé sur une hauteur à un quart de lieuë de la Ville qui l'incommodoient beaucoup. Il les attaqua dans ce poste avec deux cens hommes, les chassa & y mit le feu, ce qui rassura son monde, & le mit en estat de faire les dispositions necessaires pour l'attaque du Fort. Il est flanqué de quatre Bastions bien revestus & deffendu de cinquante pieces de canon, dont trente de fonte, avec quatre cens

hommes de Garnison.

Il dressa une Batterie de trois canons & d'un Mortier, fit mettre une Bombe sous la porte du Fort pour la faire sauter, & se dispo-
soit à faire son attaque à la fa-
veur des coups de fusil, quand
une Bombe tomba heureusement
dans la Cisterne du Fort, & jetta
l'épouvante parmi la Garnison. Le
Gouverneur demanda aussi-tôt à
capituler; ce qui luy fut accordé
aux conditions que le General de
l'Isle seroit fait prisonnier de guer-
re, & que quarante hommes seule-
ment sortiroient avec les honneurs
de la guerre, sans cependant aucuns
bagages.

X iij

246 MERCURE

Aussi-tost que Mr Parent fut maistre du Fort , il songea à gagner quelques Portugais pour attirer les femmes qui estoient dans le bois où elles avoient emporté de grandes richesses , & tout sembloit favoriser son dessein , quand il fut atteint d'une grosse maladie qui l'empêcha de l'executer. Il fit cependant trois Prises sans sortir du Fort , dont une Portugaise & deux Angloises chargées de Nègres , & il en auroit fait plusieurs autres , l'Isle de Saint Thomé estant le mouillage ordinaire des Navires qui vont aux Indes ; mais sa maladie augmenta ; &

n'ayant pas trente hommes de tous les équipages des Vaisseaux en estat de servir , il fut obligé de composer avec le Gouverneur de l'Isle qui se rançonna pour quatre mille Croisades.

Les principaux effets provenant du pillage de Saint Thomé , consistent en

Cent-cinquante-quatre Marcs d'or.

Sept cent sept marcs d'argent.

Cinq cens Negres.

Et quatre cens Rouleaux de Tabac de Bresil.

Les Bastimens pris , sont :

Le Brisouafer , Anglois , deux

Xiii

248 MERCURE

cent Tonneaux.

Le Mars , Galere , idem , cent cinquante.

Le Ton , Galere , idem , cent cinquante.

Le Montfruitier , Hollandois , trois cens Tonneaux.

Et la Nostre-Dame des Victoires , Portugais , six-vingt.

Je passe à l'Article de différentes Prises arrivées dans nos Ports , & de quelques Combats de Mer qui ont esté tres-glorieux à la Nation , quoy que les Bastimens Ennemis n'ayent pas toujours esté enlevéz.

Extrait des des Prises am-
nées à Dunkerque.

Du 3. Octobre 1709.

*Le Prince des Asturies , Cor-
saire de Dunkerque , y a amené
cinq rançons Hollandoises pour on-
ze mille florins , & une Prise
Angloise pour quatre mille li-
vres argent de France , & il a
apporté dans son Bord qu'il a en-
levé sur le Navire Anglois ran-
çonné quelques Balots de Drap ,
Boucauds de Tabac de Virginie ,
& du Plomb en Saumon & à
giboyer ; le tout valant , compris*

250 MERCURE

les rançons , environ cinquante mille livres.

Du 14. du même mois.

La Subtile , petit Corsaire de Calais , a envoyé à Dunkerque une Prise Angloise , Caiche de vingt-huit tonneaux ayant un canon , & dont l'équipage s'est sauvé à la Coste d'Angleterre , chargée de pierres de taille à bastir & à paver.

A Morlaix le 21. Novembre.

Mr Van Emeric , appareilla

à la Rade du Havre, le 17. de ce mois pour faire route hors la Manche. Le 19. à cinq heures du matin il se trouva bord à bord de la Concorde, de Flessingue, & d'une autre de sa force. La Concorde, le tint toute la journée à demi portée de Canon. Il s'est toujours battu en retraite avec elle pendant douze heures de temps, & au bout de ce temps il l'a obligée de l'abandonner. Elle a fait route en même temps pour l'Angleterre avec son camarade. On ne doute point qu'elle n'ait esté fort incommodée.

252 MERCURE

Extrait d'une Lettre de Brest,
du 4. Novembre.

*On a avis de Morlaix , que
Mr Simon Commandant la Fre-
gate la Syrenne , de Dunquerque
de vingt-six canons & de 170.
hommes d'équipage a conduit dans
la Riviere de Morlaix , un Cor-
saire Flessinguois de vingt quatre
canons & de 150. hommes d'équi-
page qu'il a pris à l'abordage après
un Combat de deux heures , entre
Plimouth , & Falmouth ; il y a
eu trois hommes tuez & neuf
de blessez dans le Corsaire Fran-
çois , & dix hommes tuez &*

*dix-neuf blesez dans le Flessin-
gois.*

A S. Malo le 6. Novembre.

*Le Corsaire l'Aspirant y
amena hier une Prise Angloise
de 150. tonneaux , & de huit
canons , nommée le Chichester
de Londres , venant de Nièves,
avec 300. futailles de sucre , &
quelque peu de Cacao estimée 40. à
45000. livres.*

*Le Capitaine qui s'estoit atten-
du que le Corsaire viendrait à l'a-
bordage avoit fait remplir sa gran-
de chaudiere de poudre pour faire*

254 MERCURE

saüter le Gaillard ; mais le feu ayant pris trop tost il a eu neuf hommes bruslez sans avoir fait aux nostres aucun dommage. Ils estoient sortis de Nièves deux Marchands ensemble ; mais l'autre ayant pris plus Nord , on le croit arrivé en Irlande.

Le Chasseur est aussi arrivé & a ramené le Capitaine d'une petite prise Angloise chargée de hareng & de morue venant d'Edimbourg qu'il a laissée à la Mer.

A Brest le 8. Novembre.

Il entra hier au soir en cette

GALANT 255

Ville une petite prise Angloise qui a esté faite par le Corsaire de S. Malo , nommé la Marguerite , Capitaine Mr des Andrais Loquez à 30. lieues à l'Ouest Sud'Ouest des Sorlingues , le trois du present mois , cette prise venoit de la Jamaïque , & alloit porter des Lettres en Angleterre. Elle estoit partie de l'Isle de la Jamaïque , il y a environ deux mois ; elle est de dix canons & de 50. hommes d'équipage compris les passagers , & n'a point du tout de Marchandises ; le Maître de la prise & les prisonniers , rapportent que peu après leur départ , il devoit

256 **MERCURE**

*partir de la Jamaïque une Flotte
considérable sous l'escorte de cinq
Vaisseaux de 50. à 60. canons ,
& ils comptent qu'elle ne doit pas
tarder à arriver.*

A Brest le 11. Novembre.

*La Fregate la Syrenne de
Dunkerque , Capitaine Mr Si-
mon , entra en cette Rade Vendre-
dy au soir 8. de ce mois , ayant
amené une petite Prise Angloise
nommée l'Elisabeth & Anne de
Londres , venant de la Jamaïque
chargée de Sucre & de Gingem-
bre ; il a fait cette prise sur le*

Cap de Cornoüailles, & les gens de la Prise rapportent qu'ils avoient mouillé aux Sorlingues le 4. de ce mois, & qu'on leur avoit dit qu'une partie de la Flotte de la Barbade, & une Flotte venant de Lisbonne estoient entrées dans la Manche peu de jours auparavant.

Les Fregates le Zephire & la Victoire de Dunkerque commandées par Mrs de Blaque & du Hamel, rencontrèrent le 7. de ce mois à quatre heures du matin sur le Cap Godester, près de Plymouth, un Corsaire Flessingois de cinquante-deux canons qu'ils

Novembre 1709. Y

258 MERCURE

croyoient estre la Perle de Flessingue, & comme ce Vaisseau prenoit chasse devant eux, & que la nuit les empêchoit de le bien connoistre, ils l'attaquerent avant le jour, & le vent ayant calmé à la pointe du jour, la Fregatte la Victoire se trouva sous le canon de ce Navire, pendant que le Zephire en estoit fort éloigné, de sorte qu'elle essuya tout son feu de canons & de mousqueterie pendant un espace de temps assez considerable, & la Victoire fut des-emparee de voiles & de manœuvres, & eut quatre hommes tuez & seize blesez, ses masts beau-

coup endommagez ; mais s'étant élevé un peu de vent , Mr de Blanque se rapprocha de la Fre-gate la Victoire , ce que voyant le Corsaire Flessingois , il prit le parti de se retirer.

A Toulon ce 14. Novembre.

Depuis les Bleds qui sont en-trez en ce Port le 21. d'Octobre , il n'y est entré que deux petits Bastimens chargez de deux à trois cens sacs ; mais nous venons d'ap-prendre que Mr Grasson de Mar-seille , montant une Flute armée en course que Mr le Chevalier

Y ij

260 MERCURE

de Rochepierre avoit prise sur les Ennemis depuis quelque temps , avoit pris la semaine dernière un Vaisseau Hollandois nommé le Sage Salomon , de cinquante six canons , chargé de Sucre & de Tabac , estimé deux cent mille livres , à soixante milles au large d'icy.

Il y a longtemps que je devrois vous avoir envoyé l'Article suivant. Mr l'Evêque de Chartres dont vous avez appris la mort , ayant ordonné que son Cœur seroit porté à Saint Cyr , dont il avoit la Direction , qui est attachée à tous les Evêques de Chartres ,

& dont par consequent , Mr l'Abbé de Morinville son neveu qui en avoit cy-devant la Coadjutorerie , est Directeur ; Mr l'Abbé de Morinville , dis-je , ayant porté le Cœur de ce Prelat à Saint Cyr , ce Cœur y fut reçu avec toutes les Ceremonies pratiquées en pareilles occasions ; & toutes celles qui composent cette Sainte Communauté ayant un Cierge à la main donnerent mille benedictions à la memoire de ce Prelat , & des marques de leur douleur & de l'affection

262 MERCURE

qu'ils luy avoient portée pendant sa vie.

Le Roy a donné au nouveau Prelat , l'Abbaye d'Igny Diocèse de Reims , que possédoit feu Mr Godet Desmarretz , Evêque de Chartres son oncle , & S. M. la luy a donnée sans qu'il l'eut demandée , & Elle a dit en luy conférant cette Abbaye , qu'il ne falloit pas separer ces deux Benefices qui avoient esté unis depuis plusieurs années , dans la personne de Mr l'Evêque de Chartres. Je vous ay si souvent parlé de l'illustre

Maison de Godet Desmaretz, que je ne vous en diray pas davantage ; & à légard du merite du nouvel Evêque , personne ne doit douter qu'il n'ait toutes les qualitez requises pour remplir un si grand Employ , puisqu'il a esté élevé sous les yeux de feu Mr l'Evêque de Chartres son oncle. L'Abbaye d'Igny est des plus anciennes de toute la Champagne , & de l'Ordre de Cisteaux.

J'avois resolu de placer icy l'Article de la derniere Promotion des Benefices , faite

264 MERCURE

la veille de la feste de tous les Saints ; mais je me trouve obligé de la remettre encore, à cause du grand & curieux Article que vous allez lire, & qui ne peut souffrir de delay.

Je sçay que vous attendez avec beaucoup d'impatience, un détail de tout ce qui s'est passé à la Cour & à Paris touchant l'arrivée de Monsieur le Comte de Tacco. Vous avez bien fait de me marquer qu'il n'estoit pas nécessaire que je parlasse de la Maison comme je suis obligé de
de

de faire dans beaucoup d'Articles. Je suppose donc que vous sçavez tout ce que l'on peut sçavoir là dessus, & quoy qu'il puisse avoir beaucoup de Titres differens, comme ont routes les personnes de son rang, je me serviray uniquement de celuy de *Comte de Tacco*; mais cependant je vous diray que ce que vous me demandez est tres difficile, ou pour mieux dire presque impossible à ceux qui n'ont pas vû de leurs propres yeux tout ce qu'ils rapportent, & qui n'ont pas entendu routes

Novembre 1769. Z

266 MERCURE

les choses dont ils font le rapport , & je pourrois même dire que les yeux ou les oreilles de ceux qui ont vû ou entendu , les ont souvent trompez. Ce sont des expériences que je fais tous les jours depuis trente cinq années , & de quelque chose dont on puisse recevoir des Relations quand on en auroit vingt d'une mesme affaire , il y auroit souvent des circonstances différentes dans chacune. Ce sont des faits constans que j'éprouve tous les jours , & personne n'en peut parler plus

juste que moy. Jugez dans quel embarras je me dois trouver lors que les conjonctures sont delicates , & que l'on ne peut faire une seule faute qui ne soit tres - considerable & ne porte avec elle de grandes consequences. Ces reflexions ont esté cause que j'ay pris toutes les précautions imaginables pour vous faire un rapport fidelle de tout ce que vous me demandez. Je me suis adressé à tous ceux qui pouvoient sçavoir les choses par eux - mêmes ; les uns ont répondu à mon attente , & les

Z ij

268 MERCURE

autres n'ont pas cru le devoir faire. J'éprouve tous les jours que les Caractères des hommes sont differens , & qu'ils sont presque outrez en tout ; les uns m'accablent tous les jours , & étendent infiniment trop les choses qu'ils souhaitent qui soient rendues publiques , & les autres abregent tellement leurs Memoires qu'ils laissent plus à souhaiter qu'ils ne disent. Enfin comme la conjoncture où je me trouve est tres-delicatè , j'ay pris routes les précautions que j'ay cru possibles pour

satisfaire vostre curiosité , & pour ne vous rien envoyer qui ne fust véritable , & cependant- je n'oze m'assurer d'avoir pleinement réüssi ; mais cependant si j'ay manqué , c'est en si peu de chose que je ne crois pas avoir fait de fautes considerables , en cas qu'il s'en soit glissé quelques-unes dans le grand & curieux détail que vous allez lire.

Monfieur le Comte de
Tacco dina à Chantilly avec
Leurs Alteſſes Sereniſſimes
Monfieur le Duc & Madame
Z iij

la Duchesse, le jour qu'il arriva à Paris. Je ne vous dis rien de la réception qui luy fut faite ; ce lieu peut estre appelé *le Palais de la Magnificence*, qui y a régné de tout temps, & le Prince & la Princesse qui l'occupent aujourd'huy rencheriront plutôt sur ce qu'ont fait leurs predecesseurs que d'en rien diminuer.

La joye que Monsieur le Comte de Tacco, ressentoit par avance de ce qu'il coucheroit ce jour-là à Paris, & qu'il auroit l'honneur de voir &

d'entretenir le Roy le lendemain , & toute la Famille Royale , l'avoit mis en si bonne humeur , & cette joye luy fit dire tant de choses spirituelles & galantes , & sur tout pendant le Jeu qui suivit le repas , qu'il est impossible de marquer plus d'esprit & plus de galanterie que ce Comte en fit voir. Et comme l'on peut dire que Madame la Duchesse a tout l'esprit du monde , accompagné du plus vif enjouement , ceux qui eurent le plaisir de les entendre , en furent charmez. La Compa-

Z iij

252 MERCURE

gnie se separa de bonne heure, parce que Monsieur le Comte de Tacco , devoit venir coucher à Paris.

Il y vint en effet , & descendit au Fauxbourg Saint Germain chez un Comte que je ne vous nomme point , pour les raisons que vous devez vous imaginer , & qui éclairciroient ce que l'on doit taire. Il y fut reçu au bas du degré , par M^e son épouse , qui ayant beaucoup d'esprit , luy fit un Compliment aussi respectueux que spirituel , & se retira ensuite , afin de le

laisser maistre luy & ceux qui l'accompagnoient , de toute la Maison. Il y fut aussi tost visité de quelques personnes qui avoient l'honneur de le connoistre depuis longtems , & de quelques autres qui avoient une extrême impatience de le voir. Le lendemain on luy servit à dîné de bonne heure , parce que l'heure marquée pour son départ pour Marly où estoit le Roy , estoit à Midi ; & comme il n'estoit occupé que de l'impatience de voir Sa Majesté , il regarda souvent à sa Montre pour

voir quelle heure il estoit, & lors qu'il eut entendu sonner Midi, il se leva de table avec precipitation, quoy que l'on n'eût qu'à peine servi le second service, & ce Comte dit : *Voilà Midi, partons, où sont mes Carrosses ?* Il y en avoit deux, & ils n'avoient que des Chiffres, au lieu d'Armes, & la Livrée estoit d'un bleu celeste. Il monta aussi tost en Carosse, avec les personnes qui l'accompagnoient, & il fut conduit à Marly.

Il entra avec ses Carosses par la porte du Parc & vit le Château

du haut de la Riviere, où il fut
 reçu par M^r le Marquis de Tor-
 cy & par plusieurs Seigneurs ,
 & d'abord Madame la Du-
 chesse de Bourgogne & toutes
 les Dames coururent à la por-
 te du Billard pour le voir de
 loin. Il admira pendant quel-
 que temps la beauté de la Ri-
 viere, & il fut ensuite conduit
 à l'Appartement de Madame
 la Duchesse qui luy estoit desti-
 né, parce que cette Princesse
 estoit à Chantilly ; pendant
 qu'il y resta pour changer de
 perruque, M^r le Marquis d'An-
 tin alla avertir le Roy de son

276 MARCURE

arrivée, & après quelques allées & venues, il fut conduit dans le Cabinet du Roy, dont la portiere estoit toute ouverte. Il fit d'abord une profonde reverence à Sa Majesté qui s'avança deux pas au-devant de luy. Le Roy l'embrassa, se couvrit, & il se couvrit ensuite. Il n'y avoit dans le Cabinet que Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Duc de Bourgogne, Monseigneur le Duc de Berry, Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Comte de Toulouse. Après une conversation assez courte

le Roy le mena dans ses Jardins , & ils furent suivis de toute la Cour , à la reserve des Princes. Sa Majesté le mena d'abord au bout de la Terrasse, d'où ayant tourné à gauche & marchant toujours à pied , elle luy fit voir tout le Bosquet jusqu'à la Diane , & après estre sortis du Bosquet, le Roy monta dans un Chariot de promenade à un seul siege , & le fit monter avec luy , & il se plaça à la gauche de Sa Majesté. Ils descendirent à l'Eperon qui est au-dessus de l'Abreuvoir toutes les Fontaines joüant à la fois.

278 MERCURE

Ils monterent ensuite au Globe celeste, & après avoir resté quelque temps en ce lieu, ils monterent le long de l'Allée des Pavillons, & entrèrent par la porte qui est vis-à-vis de l'Agripine, d'où ils allèrent reprendre le bord de l'Allée de la belle Cascade, & ayant mis pied à terre ils marchèrent jusqu'à cette Cascade où ils restèrent quelque temps. Ils allèrent ensuite aux deux Bassins des Carpes, après quoy ils rentrèrent dans le Chateau par la même porte par laquelle ils estoient sortis. Il parla si juste

de tout ce qu'il vit que le Roy
admirra ses lumieres & son bon
goust.

Ils allerent ensuite dans le
Salon où estoit Madame la
Duchesse de Bourgogne, avec
les Princes, les Princesses & les
Dames parées de riches habits
garnis de pierreries. Le Roy
resta long-temps debout avec
luy, & il s'entretint avec la
Famille Royale, & principale-
ment avec Madame la Duches-
se de Bourgogne. On se mit
au Jeu quelque temps après ;
ils regardèrent jouer pendant
quelque temps, & le Roy s'é-

280 **MERCURE**

rant ensuite retiré dans son Cabinet , on luy donna un siege derriere Monseigneur & un peu à costé pour voir jouer, & une demi - heure après le Roy les vint retrouver , & ils demeurèrent encore debout , & le Jeu ayant encore continué il reprit sa place , & il partit sur les six heures pour retourner à Paris.

Il finit bien agreablement cette grande journée , puisqu'à son retour Madamelà Comtesse d'Arcos luy donna un grand & magnifique souper , où Madame de Bouillon ; Mr

le Maréchal d'Estrées ; Mr le Duc de Lauzun ; Mr le Marquis d'Antin ; Mr le Comte de Roucy ; Mr le Comte & Me la Comtesse de Monasterol ; & plusieurs autres personnes de distinction avoient esté invitées. Madame la Comtesse d'Arcos a un goust exquis pour toutes choses ; elle est magnifique ; ses manieres sont honnestes & polies ; elle a l'esprit liant & penetrant , & elle est beaucoup au-dessus de plusieurs personnes de son sexe.

Le Mercredy , Monsieur
Novembre 1709. A a

le Comte de Tacco , alla à Versailles, où il devoit demeurer trois jours , afin de voir à loisir toutes les beautez de ce lieu , & il descendit chez Mr le Marquis d'Antin qui en fit les honneurs , parce que tout ce qui concerne les Bastimens , & les Jardins , le regarde. Un de ses premiers soins fut d'aller voir Monseigneur le Duc de Bretagne qu'il trouva accompagné de Monsieur le Duc de Chartres , de Monsieur le Comte de Charolois , & d'autres jeunes Seigneurs à peu près de son âge ; & après son

Compliment, ce Prince luy dit, *Monsieur, je vous prie de faire mes Complimens à l'Electeur, & de luy dire que je l'aime de tout mon cœur, & en le quittant, il alla le tirer par le juste-au-corps en luy disant, Monsieur, dites je vous prie à l'Electeur qu'il m'aime un peu.* Il passa ensuite dans l'Apartment de Me la Duchesse de Vantadour, où il demeura un quart-d'heure.

Voicy les choses les plus remarquables qui se sont passées à Versailles, pendant le séjour qu'il y a fait.

Aa ij

284 MERCURE

La Musique du Roy s'est trouvée à toutes les Messes qu'il a entenduës , comme si le Roy y eut esté en personne , & Mr de la Lande qui en est Sur-Intendant , n'oublia rien pour la luy faire entendre dans sa perfection , & a fait chanter chaque fois , differens Motets.

Il a esté tirer , & tout s'y est passé de la même maniere que s'il eut représenté le Roy , & je crois que vous ne serez pas fâchée que je vous envoie un détail qui vous fera connoître tout ce qui se passe en cette

occasion , & cela vous fera mieux comprendre tout ce qui s'est fait lors qu'il a esté tirer.

Lorsque le Roy va tirer , il est suivi des Seigneurs qui occupent de droit le Carosse du Capitaine des Gardes. Il se trouve au Rendez-vous un certain nombre de Pages à Cheval , qui tiennent chacun un fusil du Roy. Le Porte-Arquebuzé , dont la fonction est de charger les fusils , présente le premier fusil au Roy , & à chaque coup que Sa Majesté tire , un Page s'a-

286 MERCURE

vance pour recevoir son fusil ,
& luy en représenter un autre
chargé ; il reporte ensuite
l'autre au Porte- Arquebuz
qui le recharge , & ainsi alter-
nativement pendant toute la
Chasse. Il y a d'autres Pages à
Cheval qui ont de petits ma-
telats sur l'arçon de la selle
pour porter & rapporter les
Chiennes Couchantes en cas
de besoin , & un homme de
l'Ecurie suit , ayant des pan-
niers à differens étages , mis
comme des Timbales à l'arçon
de la selle , pour mettre le
Gibier , & c'est toujours le

premier Page qui en a soin. La Chasse étant finie , il prend les devants suivi de cet homme , & porte le Gibier chez le Roy , & lors que Sa Majesté est rentrée , & qu'Elle a changé d'Habit , Elle voit son Gibier par terre , en ordonne la distribution , & en donne toujours quelque piece au premier Page ; voila ce qui se passe lors que le Roy va titer. Monsieur le Comte de Tacco , tua 57. Faifans , à la Chasse qu'il fit près de Trianon , & étonné de l'abondance , il n'en voulut pas tirer

davantage. Jamais Chasseur n'a esté plus-adroit ; il a plusieurs fois parié que de vingt-quatre Hironnelles qu'il tiroit, il en tueroit vingt-deux, & il a toujours gagné tous les paris qu'il a faits.

Lors qu'il alla aux Ecuries, Mr des Epiné qui commande la petite Ecurie sous Mr le Premier, luy presenta le Fouët en luy disant : *voilà ce que j'ay l'honneur de presenter au Roy lors qu'il vient icy.* Il le prit en disant qu'il luy faisoit beaucoup d'honneur de le traiter de *même qu'un aussi Grand Roy.*

Il

Il parcourut tous les rangs & fit une distinction fort juste des plus beaux Chevaux , & admira la propreté ; car toute l'Ecurie estoit parée , & les Pages & toute la Livrée estoient en haye devant la principale porte. Il vit la Sellerie , les Carosses , & tout ce qui dépend de l'Ecurie. Il admira la magnificence du Bastiment des Ecuries , & se trouvant sous le Dôme de la petite , il dit qu'on luy avoit autrefois donné un Plan d'une Ecurie , & qu'il voyoit bien que l'Auteur s'estoit re-

Novembre 1709. Bb

290 **MERCURE**

glé sur celle qu'il voyoit.

Mr d'Antin luy fit voir tous les Appartemens , les Jardins , Trianon , le Ménagerie , l'Orangerie , le Potager , & generalement tout ce qui doit attirer la curiosité des Etrangers , & sur tout d'une personne , qui non-seulement a une parfaite connoissance de toutes choses , & ce qui est encore plus remarquable , un goust si juste qu'on ne peut l'entendre parler sans en demeurer d'accord. Aussi en donna-t-il des preuves en parlant avec la justesse qui luy est na-

turelle, de tout ce qu'on luy fit voir. Mr d'Antin luy donna souvent occasion de se faire admirer, puisque les repas qu'il luy donna pendant tout le séjour qu'il fit à Versailles avec toute la galanterie possible dans la Gallerie des Tableaux, furent accompagnez de Jeux & de Concerts, tantost de Voix & tantost d'Instrumens, dans lesquels Mr Marets s'attira beaucoup d'applaudissemens, & que la maniere dont ce Comte parla de tout ce qu'il entendit, fit connoistre qu'il n'y avoit rien qu'il ne

B b ij

292. MERCURE

connust à fond. Il y eut toujours quatre Dames à table ; sçavoir Mesdames de Duras , de Blanzac , de la Vrilliere , & d'Antin ; mais les hommes n'ont pas toujours esté les mêmes , & Mr le Comte de Brionne , & Mr le Prince de Lambesc ont esté de ces repas. Il fit connoistre en quittant Mr le Marquis d'Antin , combien il estoit penetré de la maniere dont il avoit esté reçu , combien il estoit charmé du Roy , & marqua même l'attachement qu'il auroit toujours pour Sa Majesté en quelque

estat qu'il fust.

Il y eut chasse du Cerf au second voyage qu'il fit à Marly, & la partie avoit esté faite exprés. Il y arriva vers les dix heures du matin ; l'on partit peu de temps après. Le Cerf fut joint à onze heures, & l'on ne peut assez admirer avec quelle grace & quelle vivacité il parut dans cet exercice. Il ne pût être devancé par aucun Picqueur, & chacun convint que l'on ne pouvoit voir un meilleur & plus bel homme de Cheval ; le Roy luy fit presenter le pied du Cerf.

Bb iij

294 MERCURE

Le retour de Chasse fut environ à deux heures , & il trouva en arrivant dans l'Appartement de Madame la Duchesse un magnifique repas qui luy avoit esté préparé par les Officiers du Roy. Monsieur le Prince de Vaudemont , & les plus grands Seigneurs qui se trouverent alors à Marly, mangèrent avec luy , & Mr le Marquis d'Antin parut en faire les honneurs par ordre de Sa Majesté. Peu après que le Fruit fut servi , il se leva de Table , & il y fit rester toute la Compagnie ; il passa dans un Cabinet

pour écrire, & il y resta depuis deux heures & demie jusqu'à trois qu'il en sortit pour aller trouver le Roy. En passant par le grand Sallon où estoit toute la Cour, il joignit Madame la Duchesse de Bourgogne, & s'arresta un peu de temps avec elle, après quoy il alla trouver le Roy dans son Appartement. Il y prit congé de Sa Majesté, & voulut luy baïser la main; mais Sa Majesté qui ne le souffrit pas l'ayant embrassé deux fois de suite, on vit couler des larmes sur son visage.

Comme il y a toujours
Bb iiij

296 MERCURE

grand monde aux Thuilleries ,
l'après dinée il crût y devoir
aller à une heure après Midy ,
& il s'y rendit le Dimanche
17^e en sortant de la Messe
des Theatins. Il alla d'abord
jusqu'au grand Bassin pour
examiner la Façade du Basti-
ment , qui surprend par sa
longue étendue , par la variété
de son Architecture , & par
la grandeur des Pavillons qui
sont aux deux bouts. Il fut
ensuite conduit dans les
Appartemens , dans la petite
Gallerie , & dans la Salle des
Machines , & il parla de tout

ce qu'il vit avec la justesse & le bon gouſt qui luy ſont ordinaires, & qui font que l'on prend plaisir à l'entendre. Il eſtoit accompagné de Mr le Comte d'Albert, & de pluſieurs perſonnes de ſa ſuite qui eſt fort nombreuſe. Les Pauvres qui ſe trouverent à la Porte du Jardin, reſſentirent des effets de ſes liberalitez.

Le lendemain Lundy il partit de Paris à dix heures & demie du matin pour aller à Saint Cloud, & Monſieur le Duc d'Orleans en eſtoit party à neuf heures pour l'y aller.

298 MERCURE

recevoir. Monsieur le Comte de Tacco y arriva à onze heures & un quart. Monsieur le Duc d'Orleans le reçut au haut du grand Escalier ; ils allerent d'abord dans tous les grands Apartemens & ensuite dans les Cabinets qui estoient ornez d'un grand nombre de Tableaux des plus anciens & des plus grands Maistres. Il en reconnut les manieres ; il trouva qu'ils avoient esté bien conservez , & nomma tous ceux qui les avoient faits. Ils descendirent ensuite , & monterent dans une petite Brandebourg ,

qui n'est que pour deux personnes , étant tous deux couverts. Elle estoit attelée de six chevaux ; elle estoit précédée par Mr du Plouÿ , Ecuyer commandant l'Ecurie ; il estoit à cheval , & il avoit devant luy deux Palefreniers de la livrée de ce Prince , qui estoient aussi à cheval. Il y avoit à chaque costé de la Brandebourg vingt Valets de pied de la même livrée ; elle estoit suivie de six Pages à cheval , & entourée de plusieurs personnes de qualité de la suite de Monsieur le Comte

300 MERCURE

de Tacco , aussi à cheval , avec douze autres Pages de Monsieur le Duc d'Orleans , tous montez sur des chevaux de l'Ecurie de ce Prince. On voyoit ensuite une grande Caleche à six chevaux , & cinq Carosses aussi à six chevaux chacun , tous de la même livrée. Ils firent le tour du Parc par les Jardins bas , & ils allèrent devant la Cascade par le grand Quay. Ils la virent jouer pendant quelque temps , & Monsieur le Comte de Tacco , après avoir dit que c'estoit la plus belle chose

qu'il avoit vuë icy , ajouta ,
 quand je dis icy , je dis dans
 toute l'Europe , car on doit avoüer
 que l'on n'y voit rien d'aussi
 beau qu'en France. Ils firent
 ensuite le tour par Séve , mon-
 tèrent dans le grand Parc par
 Ville - d'Avray , & se rendi-
 rent à la belle vueë de la Ba-
 lustrade. Ils passerent ensuite
 vers l'Etang , & vinrent des-
 cendre à la Grille du petit Parc
 devant le derriere du Chasteau ,
 où ils mirent pied à terre &
 virent jouer la Grille d'eau. Ils
 se promenerent ensuite à pied ,
 & après avoir passé par l'Allée

302 **MERCURE**

des Maronniers qui conduit au premier Cabinet où estoient les Tableaux dont je vous ay parlé, & qui estoit destiné pour la Musique, ils y arriverent sur les deux heures & demie. Monsieur le Comte de Tacco alla dans un Appartement qui luy avoit esté préparé, où il changea de Perruque. Il revint dans le premier Cabinet destiné pour la Musique d'où il entra dans celui marqué pour les Jeux où il joua au Pharaon jusqu'à trois heures & demie.

On passa de là dans l'ancienne Salon où l'on avoit ser-

vy deux Tables, dont la premiere estoit de vingt-cinq Couverts, & la seconde de vingt. Celle de vingt-cinq Couverts fut de quatre Services de cinquante sept plats chacun, & celle de vingt Couverts à proportion de sa grandeur, & chacun s'estant placé indifferemment, Monsieur le Comte de Tacco se trouva placé le dos du costé du Jardin, Madame de Bouillon à sa gauche Monsieur le Duc d'Orleans ensuite, & toutes les Dames & Seigneurs qui devoient manger à cette

304 MERCURE

Table se trouverent entre-meslez. L'autre Table qui fut servie en même temps , ne fut remplie que de personnes de la suite de Monsieur le Comte de Tacco , & de plusieurs Grands Officiers de Monsieur le Duc d'Orleans , qui en firent les honneurs. Je ne vous dis rien de la somptuosité du Repas , où l'on servit avec abondance tout ce que la saison a de plus rare & de plus exquis ; mais je dois ajouter que rien n'estoit plus agreable à la vue , & ne pouvoit produire un plus bel effet que le

Dessert , qui fut tout servy dans des Porcelaines dont la varieté des Couleurs avec celles des fruits , des compotes des confitures seiches , & de tout ce qui fut servy à ce Dessert , formoit un tout ensemble si agreable à la vue qu'il estoit impossible de rien voir de cette nature qui la pust rejoür davantage. Aussi Mr Bezier , qui avoit fait ce Repas en avoit il pris soin. La foule des Spectateurs se trouva fort grande , mais la confusion a toujours esté inseparable de ces sortes de Re-

Novembre 1709. C c

306 MERCURE

pas , & elle marque la grandeur de ceux qui les donnent , & de ceux à qui ils sont donnez ; ce grand Repas dura jusqu'à près de cinq heures du soir.

On passa au sortir de Table , dans le premier Cabinet pour entendre la Musique ; mais je dois vous dire que pendant qu'on chanta il y eut plusieurs Tables pour toute la suite de Monsieur le Comte de Tacco , & même pour toute sa livrée. On donna pain , vin , & viande , aux Gardes , aux Suisses , aux Va-

lets de pied , aux Jardiniers ,
aux Palefreniers , aux autres
livrées , & même à un grand
nombre d'autres personnes
qui en demanderent.

La Musique commença à
cinq heures & demie. Il y en
eut d'Italienne & de François-
se ; Mademoiselle Hullot fut
fort applaudie , & après quel-
ques Cantates Françaises la
Musique finit à sept heures &
demie. On passa ensuite dans
le second Cabinet où l'on
joua jusques à huit heures &
demie au Pharaon , après
quoy Monsieur le Comte de

C c ij

308. MERCURE

Tacco prit congé de Monsieur le Duc d'Orleans. Ce Prince luy dit qu'il estoit fâché de la confusion qu'il y avoit eüe pendant le Repas , à quoy le Comte repondit , qu'elle marquoit qu'il estoit aimé , & le Prince repartit , que c'estoit plus tost une marque du grand empressement qu'on avoit de le voir. Ils s'embrasserent fort tendrement avant leur separation , & Monsieur le Duc d'Orleans l'ayant reconduit , jusqu'à l'endroit où il l'avoit reçu , ce Comte monta en Ca.

rosse pour retourner à Paris.

J'ay oublié de vous marquer que le même jour avant son départ pour Saint Cloud , ayant appris que Monsieur le Duc , qu'il avoit vû quelques jours auparavant à Chantilly , estoit à Paris , il crut devoir aller rendre visite à ce Prince , ce qu'il ne fit que par un pur effet de sa grande politesse , & de l'estime qu'il a pour tout le sang Royal , puisqu'il l'avoit vû deux fois à Chantilly. Je vous en ay déjà parlé ; mais je dois ajouter à ce que je vous en ay dit , que toutes les Da-

310 MERCURE

mes de la Court de Madame la Duchesse qui estoient environ quinze de la premiere distinction , en furent charmées , & qu'elles se loüent tres fort de son air aisé , de ses belles manieres , & du brillant de son esprit qui fut remarqué en beaucoup d'occasions differentes. Je n'ajoute rien à tout cela , & je me sers des propres termes qui sont dans les Lettres que j'ay reçues.

Je reviens à la visite qu'il a rendue à Monsieur le Duc. Ce Prince n'ayant point esté averty de son arrivée , n'eut

qu'à peine le temps d'aller qu'il
 ques pas au devant de luy.
 La visite fut courte parce que
 Monsieur le Comte de Tacco
 estoit attendu à Saint Cloud
 & que l'heure pressoit ; mais
 vous devez juger que la Con-
 versation fut vive & pleine
 d'esprit , puisqu'elle se fit en-
 tre deux personnes qui en ont
 infiniment. Lors qu'elles se
 quitterent , Monsieur le Duc
 reconduisit ce Comte jusqu'
 au bout de son Antichambre ,
 où il luy fit connoistre que
 sans son indisposition qui ne
 luy permettoit pas de mar-

312 **MERCURE**

cher , il l'auroit reconduit plus loin , & en effet personne n'ignore l'état où se trouve ce Prince qui sort d'une grande Maladie.

Le Mardy 19. il alla le matin aux Invalides où on luy fit voir tout ce qui peut attirer la curiosité dans ce Lieu , qui pourroit passer pour une petite Ville. Je ne vous répète point tout ce qu'il contient pour la commodité, le soulagement & l'entretien des Invalides , dont je vous ay déjà donné de grands détails qui contiennent presque des Volumes

lumes entiers , & dont chaque chose en son genre surprend & étonne tous ceux qui en sont témoins. Monsieur le Comte de Tacco vit toutes ces choses , & on l'entretint aussi de la police du lieu qui est merveilleuse ; & il fit connoître à l'ordinaire par ses répliques , jusqu'où va sa pénétration , puisqu'on n'a pas si tost commencé à luy expliquer une chose qu'il conçoit aussi-tôt le reste , & qu'il devine juste. Il continua dans l'Eglise à faire connoître la supériorité de son bon goût ,

Novembre 1709. Dd

314 MERCURE

dont je ne vous parle plus ,
parce que je n'ay plus de ter-
mes pour vous l'exprimer. Ce
qu'il y eut de surprenant fut
que cinq ou six des meilleurs
Peintres de France , ayant
travaillé au Dôme, aux autres
Ouvrages de cette Eglise , &
aux Chapelles , il distingua
tous leurs Ouvrages , & les
nomma tous , ce qui surprit
extrêmement tous ceux qui
l'entendirent. Il ne parla pas
du Bastiment avec moins de
justesse , & tout ce qu'il en dit
de judicieux continua de faire
connoître que rien de ce qui

regarde tous les beaux Arts ,
n'a jamais échapé à sa connois-
sance.

L'aprèsdînée il alla à Meu-
don , où il fut reçu par Mr le
Marquis d'Antin qui luy fit
voir tout le Chasteau , en
commençant par l'Apparte-
ment des Maronniers. Il fut
ensuite conduit au Chasteau
neuf. Monseigneur le Dau-
phin arriva comme il en sor-
toit , & après qu'ils se furent
saluez , Monseigneur proposa
une Promenade , & l'on vit
aussi-tost paroistre deux pe-
tites Chaïses de Promenades

Dd ij

316 MERCURE

tirées chacune par un petit Cheval proprement enharnaché , & chacun ayant monté dans une de ces Chaises ils les conduisirent eux-mêmes , & toute leur Cour monta à Cheval , & les suivit à la Promenade qui dura jusques à quatre heures , & ils se quitterent sans entrer dans le Chasteau , & se dirent Adieu en se donnant des marques de toute la tendresse possible. Monsieur le Comte de Tacco , continua de faire voir son bon goust en parlant de tout ce qu'il vit à Meudon ,

& de faire connoître que rien n'échape à la parfaite connoissance qu'il a de toutes choses.

Le lendemain il alla voir la Monnoye des Medailles, lieu également curieux tant par la beauté des Poinçons & des Quarrez du Roy, que par la distribution & la grandeur des Ateliers. On frapa deux Medailles en sa presence, & il marqua sa satisfaction par les questions que la surprise & la promptitude de l'exécution donnent lieu de faire.

Il passa ensuite dans la

D d iij

318 MERCURE

Galerie de l'Orfèvrerie ; où se font les Ouvrages d'or & d'argent du Roy. Les voyageurs conviennent de n'en avoir point vû de semblable à cause de la longueur , & de la disposition , de la lumiere , des commoditez , & du nombre d'Ouvriers qui peuvent y travailler sans se nuire les uns aux autres , ni embarrasser le passage , parce qu'ils sont placez dans de grandes embrasures de croisées qui n'anticipent point sur le Corridor. Il jugea de tout ce qui s'y faisoit avec un parfait discernement , ce

qui fait conoistre qu'il n'ignore rien.

Il fut conduit de là au Cabinet où l'on garde les Poinçons & les Quarrez, avec les revers des grandes & des petites Medailles de l'Histoire du Roy, mis en Tableau sur un satin verd. Il y a un tres beau Lustre suspendu au milieu du plafond. Les deux grands costez forment une suite d'armoires qui n'est point interrompuë, à panneaux de Glace, de même que le reste du Cabinet, & terminées par une corniche d'une belle Menuiserie qui

D d .iiij

320 **MERCURE**

porte des Bronzes représentant les travaux d'Hercule , & des vases dorez entremêlez de Porcelaines. Les Poinçons & les Quarrez , sont arrangez dans ces Armoires sur des Tablettes , de maniere que les Types paroissent à travers les Glaces qui exposent de cette sorte à la vûe les pièces de ce rare Cabinet , estimées plus de deux millions. Monsieur le Comte de Tacco , les considéra toutes , & n'en admira pas moins le travail qu'il loua le lieu même , & le choix des ornemens qui répon-

dent à la dignité de son usage.

Il vit ensuite les Tableaux de Mr de Launay , qui sont tous des plus grands Maîtres. Ce fut à l'aspect de ces précieux Originaux qu'il fit voir encore davantage sa profonde & délicate connoissance qui ſçait faire de la difference entre le beau & l'excellent. Le Saint François du Carache , & la Vision d'Ezechiel de Raphaël , l'attacherent d'abord & long-temps , & l'on s'apercevoit qu'il y découvroit ſucceſſivement non ſeulement

322 MERCURE

les beautez qui s'y remarquent; mais aussi certaines perfections de l'Art qui ne sont sensibles qu'aux Connoisseurs du premier ordre. Enfin il marqua pour chaque Tableau une admiration proportionnée à sa beauté.

Ce Comte parut fort content de ce qu'il avoit vû, & le témoigna à Mr de Launay, par tout ce qu'un homme de son rang peut dire de plus gracieux, ajoutant qu'il estoit fâché de n'avoir pas le temps d'admirer de si belles choses de la maniere qu'elle le meri-

toient. Il laissa en sortant des marques de sa liberalité aux Ouvriers.

Il a vû trois fois l'Opera pendant le sejour qu'il a fait icy , & deux fois la Comedie. Les Opera qu'il a vû sont *Philomelle* deux fois & *Roland* , & les Comedies *Phedre* & *Ariane*.

Lors qu'il entendit Mr Marrets , joüer du Theorbe , a l'un des Repas que Mr le Marquis d'Antin luy donna à Versailles , il se souvint de la Tempeste d'Hesione qu'il a faite , & qui est un tres-beau

324 MERCURE

Morceau de Musique, & il dit qu'il seroit ravy de l'entendre ; mais qu'il ne luy restoit plus de temps que pour voir l'Opera de Roland qu'on luy avoit préparé. On luy répondit qu'on pourroit placer cette Tempeste à quelque endroit de l'Opera de Roland , ou la jouer à la fin , ce que l'on a fait ; & il en fut si content , qu'après l'avoir entendue jouer une fois , il demanda qu'on la jouast une seconde , ce qui fut executé. Tous ceux qui l'ont vû à l'Opera ou à la Comedie , ont esté charmez

de l'honnesteté de ses manières , & l'empressement de le voir a fait redoubler les Assemblées , en sorte que la foule a esté fort grande à tous ces Spectacles lors qu'il les a honorez de sa presence , & il a donné des marques de ses liberalitez à l'Opera & à la Comedie.

Le Mercredy 20. après midy , veille de son départ , il reçut une visite de Mr le Marquis de Torcy qui luy apporta de la part du Roy , un Manchon de Martre , & luy dit que Sa Majesté le luy en-

326 **MERCURE**

voyoit pour le garentir du froid pendant son voyage. Il mit aussi tost les mains dans ce Manchon , dans lequel il trouva une Ceinture & une Boucle garnie d'un tres-gros Diamant brillant & de six autres de moindre grosseur , estimez tres-certainement cent mille Ecus , & quoy qu'il fust surpris de la maniere galante dont on luy fit ce present , il ne le fut pas de la liberalité du Roy , la magnificence proportionnée au rang de ceux à qui S. M. en donne des marques , n'estant ignorée de personne.

Il est parti tres-content, & charmé du voyage qu'il a fait en cette Cour, où il a eu tous les agrémens imaginables ; il a esté reçu par tout où il a esté avec tous les honneurs que l'on auroit pû faire aux plus grands Princes ; mais les marques des bontez & des considerations particulieres du Roy, quoy qu'il eut lieu de les attendre, ont encore esté plus loin qu'il ne se l'estoit imaginé. La grande superiorité de son esprit a fait l'admiration de toute la Cour, & de tous ceux qui l'ont entendu parler.

328 **MERCURE**

dans tous les lieux où il a esté. Il a dit que tout ce qu'il avoit vû icy luy avoit paru beaucoup au-dessus de tout ce qu'on luy en avoit dit. Mais l'on peut assurer en parlant de luy qu'il y a paru beaucoup au-dessus de tout ce que la renommée en avoit publié. Toutes ses manieres ont paru d'un grand Prince ; ses honnestetez ont esté grandes pour tout le monde, mais avec distinction, & quelques grandes qu'elles ayent esté, elles ont toujours laissé voir ce qu'il est. Son bon goust a paru en toutes choses,

GALANT 329

& son affabilité a égalé ses manieres galantes, & les plus grands Princes dans la meilleure situation de leurs affaires, n'ont jamais donné de plus grandes & de plus frequentes marques de leurs liberalitez; mais son bon naturel surpasse encore toutes les grandes qualitez, & rien ne le peut mieux faire connoistre que les larmes, ainsi que je vous l'ay déjà marqué, qu'il a répandues en prenant congé du Roy, qui de son costé n'a pas pris moins de plaisir à le voir, & à qui son départ n'a pas esté moins sensible.

Novembre 1709. E c

330 MERCURE

sible qu'à toute la Famille Royale.

Le succès de la Campagne faite par Mr le Maréchal Duc d'Harcourt, a esté si heureux que le Roy voulant luy témoigner la satisfaction qu'il avoit de la conduite qu'il a tenuë pendant toute la Campagne, l'a nommé Pair de France à son retour à Versailles, où il est arrivé il y a déjà quelques jours. Il en a esté felicité de toute la Cour, dont il a reçu de grandes louanges non-seulement parce que son attention au service du

Roy a esté cause que le General Mercy a perdu la Bataille de Newbourg , mais aussi parce qu'il a tenu les ennemis en echec pendant toute la Campagne , & qu'il a étendu les Contributions beaucoup au-delà du Rhin , dont il a fait payer la plus grande partie en bleds , ce qui dans la disette que l'on a eüe cette année , a esté d'une utilité tres-considerable , & a fort incommodé les ennemis.

Pendant que le Roy luy faisoit ce present , on enterrinoit au Parlement les Lettres de

E c ij

332 MERCURE

Pair de France données par Sa Majesté, à M^r le Maréchal Duc de Villars, ce qui fait connoître que ce Prince n'a pas esté moins prompt à les récompenser qu'ils ont fait paroître de vigilance dans les services qu'ils luy ont rendus.

Comme il y a tres-long-temps que Mr de Saintot luy en rend, & qu'il luy en a rendu en premier lieu comme Maître des Ceremonies, & qu'il a exercé cette Charge dans des occasions tres-importantes, & dont le Ceremonial estoit difficile à observer, ce

qui a paru notamment dans la conduite de la Reine Louise d'Orleans , qu'il accompagna jusqu'en Espagne après qu'elle eut épousé à Fontainebleau Charles II. Roy des Espagnes. Jamais homme n'a mieux sçu tout ce qui regarde cette importante Charge dans laquelle il est difficile de ne pas faire souvent quelque faute. Aussi a-t-il fait des remarques tres-curieuses sur beaucoup de choses delicates qui la regardent , & a-t-il esté consulté par Sa Majesté sur des faits tres-importans , & qui auroient

souvent fort embarrassé s'il n'en avoit eu des Memoires. Vous sçavez qu'il a esté ensuite Introduceur des Ambassadeurs, & qu'il ne s'est pas moins bien acquitté de ce grand Employ qu'il a fait du premier. Tant de services, & rendus pendant un si grand nombre d'années, font cause que le Roy vient de luy accorder la survivance de la Charge d'Introduceur des Ambassadeurs, pour Mr le Chevalier de Saintot son fils, avec un Brevet de retenuë de quarante mille livrés. Il y a lieu de croire qu'estant instruit des

fonctions de cette grande Charge par Mr de Saintot son pere, il s'acquittera de tout ce qui la regarde, & qui demande un homme sage & spirituel, avec un applaudissement general.

Mr de Villeras, Secretaire à la conduite des Ambassadeurs, estant mort il y a déjà quelque temps, Sa Majesté, a nommé pour remplir cette place Mr Merlin, l'un de ses Gentilshommes Servants, Chevalier de Saint Louis & qui a esté cy-devant Capitaine de Cavalerie. Cette place demandant un

336 MERCURE

homme d'une grande activité,
 & d'une parfaite intelligence ,
 Sa Majesté a balancé pendant
 quelque temps sur le choix
 qu'elle devoit faire ; mais ayant
 sçu que Mr de Villeras avoit
 dit qu'il ne connoissoit point
 d'homme plus capable de
 remplir cette Charge après sa
 mort , Sa Majesté qui ne s'at-
 tache qu'au merite dans tous
 les dons qu'elle fait ; & qui
 le confidere plus, que toutes
 les recommandations imagi-
 nables , l'a pourvû de cette
 Charge ; ce qui a causé beau-
 coup de joye à tous ceux qui
 connoissent

connoissent son merite , &
dont le nombre est grand.

M^e des Maretz , fille de
M^r le Contrôleur General ,
Religieuse à Montmartre ,
ayant esté nommée par le Roy,
Abbesse d'Hyeres , ainsi que
vous l'avez déjà appris par
une de mes Lettres , y fit son
Entrée le 24. du mois dernier.
Voicy le Compliment qui luy
fut fait par Mlle Boitart de
Cerisay , Pensionnaire du mê-
me Convent , au nom de toute
la Communauté , & qui meri-
te d'estre rendu Public.

Madame , ce jour heureux
Novembre 1709. Ff

338 MERCURE

fait enfin cesser nos peines & nos inquiétudes. Nous vous regardions comme un don inestimable que le Ciel avoit accordé à nos prieres ; mais jusqu'à ce que nous le vissions dans nos mains , l'esperance de le posséder estoit toujours accompagnée de quelque crainte de le perdre. Aujourd'huy nostre joye est pure & sans mélange ; pour bien juger de son excès , il suffit de connoistre celuy de nos malheurs. Nous avions veü preste à estre deserte & abandonnée , cette Abbaye si celebre par la Noblesse , & l'antiquité de sa Fondation , par le nom & la pieté

de tant d'Illustres Abbeses, & par la Sainteté de tant de Vierges qui s'y sont Consacrées à Jesus-Christ. A cette douleur estoit jointe celle d'avoir perdu une excellente Abbessse, une Mere tendre, qui avoit adouci nos peines tant qu'elle avoit pû les partager; & qui après avoir longtemps soutenu cette Maison par sa sagesse, son économie, & sa patience, ne l'avoit quittée en pleurant, que pour la faire tomber en des mains plus heureuses. Nous n'accusons personne de nos malheurs. Nous adorons la main du Tout-Puissant, qui pour faire

F f ij

340 MERCURE

sentir aux mortels leur dépendance & son pouvoir , les conduit quelque fois jusques sur le bord du precipice pour les sauver d'une maniere plus éclatante. Prosternées devant son Sanctuaire , nous implorions sa misericorde , nous le supplions de ne pas permettre que son nom fut oublié dans ce lieu Saint où l'on chante ses loüanges depuis tant de siècles , il a exaucé nos vœux : il vous a choisie ; Madame , pour estre l'instrument de sa providence , & si ce choix est avantageux , s'il est honorable pour la Maison , permettez moy de le dire , il n'est pas

moins glorieux pour vous. Si Dieu, vous avoit destinée au Gouvernement d'une Abbaye riche & florissante, c'estoit un honneur qui vous estoit commun avec plusieurs autres, & qu'on eut regardé comme la recompense de vostre sagesse, & de vostre piété; mais qu'elle gloire pour vous de rassurer une Troupe timide de Vierges prestes à estre dispersées, de sauver cette Maison de sa perte presque certaine, & de la retirer pour ainsi dire du naufrage. Oüy Madame, vous en serez regardée comme la seconde Fondatrice; & dans la suite des temps, lors qu'on

342 MERCURE

verra sa prospérité , dont elle vous
sera redevable , on joindra vostre
nom à celui de la pieuse Comtesse
d'Estampes , qui la fonda par les
liberalitez du Roy son frere.
Pour nous , Madame , si nous
vous avions receuë dans l'heureux
estat de nos affaires , vous auriez
trouvè en nous une obeïssance , &
une soumission qui n'auroit fini
qu'avec nos vies ; mais les maux
dont vous nous délivrez avec
tant de bonté ajouteront à nos
respects une reconnoissance éter-
nelle.

Je dois ajoûter icy une

chose qui est bien glorieuse à
Me Desmaretz , & qui fait
voir le bon choix que le Roy a
fait , en luy donnant l'Abbaye
qu'il luy a conserée , & que
cette nouvelle Abbessse s'apli-
quera uniquement aux soins
de la bien gouverner. Je dois,
dis-je , ajouter icy , que cette
nouvelle Abbessse , n'a voulu
emmener avec elle , personne
de l'Abbaye de Montmartre
où elle estoit , & qu'elle n'a
même retenu qu'un jour &
demi M^{re} sa mere & M^{es} de
Bethune , & de Bercy , ses
sœurs , afin de se livrer plus

Ff iij

344 MERCURE

promptement toute entiere & sans reserve , à ses cheres Filles.

Je vous envoie l'Extrait d'une Lettre d'un Pere Dominiquain , écrite à Rome le 10. Aoust dernier.

Le Pere Vicaire de nostre Mission de Julfa , Faux-bourg d'Is-pahan , demeure des Chrestiens , a esté fait Archevêque de Narchevan , Province de Perse , où il y a neuf Convens de Dominiquains Armeniens. Le Pere An-ronin a esté transporté de Julfa pour aller prêcher & commencer un College dans la Province d'Ar-

menie. La Congregation de la Propagande destine trois de nos Peres dans ce Pays-là, avec un Frere Laïc. Le Pere Barnabé Fidele, doit estre du nombre, & deux autres bons sujets Prestres l'accompagnent. Le Pape a fait le Regale que le Pere Pierre Martyr nommé Archevesque, presentera au Roy de Perse. Mr Michel Marseillois, Ambassadeur pour le Roy dans la Gour Persanne a fait des biens infinis à la Religion; les Catholiques estoient sur le point d'estre abîmez. Il a obtenu des commandemens du Roy de Perse pour eux tres-favora-

346 MERCURE

bles ; il a fait toute sorte de biens aux Missionnaires ; il nous a fait l'honneur d'assister à nos Fêtes de Saint Dominique , & du Rosaire de l'année dernière , & de donner à manger à tous les Convents ; il a enfin fait une aumône de 50. piastras à nostre Maison naissante , porté le Pere Antonin avec luy dans la Province si éloignée , & il a fait recevoir ce Religieux comme un Ange du Seigneur , qui presche avec un succez incroyable.

Je passe au second Article des Affaires de la Mer.

*Détail de la Course de la Fregatte
du Roy le Sorlingue , com-
mandée par Mr Chamberry
Herbert.*

Le 19. Octobre il mit à la
voile de Saint Malo pour con-
tinuer la course. Il alla recon-
noître le Cap Lezard à la côte
d'Angleterre , à dessein d'y
croiser ; il rencontra une Flotte
Angloise de 40. voiles escor-
rée par deux Vaisseaux , l'un
de 60. l'autre de 36. canons.
Il alla les reconnoître à demie
lieuë : le plus gros se detacha

348 MERCURE

pour le chasser, ce qu'il fit pendant une heure & demie, après quoy l'ennemy revira sur sa Flotte; le Sorlingue revira aussi d'abord, à dessein de l'obliger à faire quelque mouvement qui l'en écartât; mais sa manœuvre fût inutile; l'autre Vaisseau les ayant rassemblez ils firent route pour la Rade de Montbaye, où ils entre-
rent la nuit; il fut croiser au Oüest des Sorlingues, où le 5. Novembre au matin il prit un Vaisseau Anglois de 150. Tonneaux venant de Saint Christophle chargé de Sucre;

il envoya un Officier avec 10. hommes qui envoya le Capitaine avec quelque prisonniers. Le jour suivant ayant eu connoissance de deux autres Vaisseaux, il les chassa, ordonnant à la prise de le suivre. Il en prit un le soir qui venoit de la Barbade, dans lequel il s'est trouvé environ 40. Tonneaux de Sucre; il l'amarina d'abord, & fit route pour chercher la premiere prise qu'il avoit perduë de veuë à Midy. Le sixième au matin il parut un Vaisseau au vent qu'il prit chargé de 60. Tonneaux de Sucre, & de

350 - MERCURE

quelques Balles de Gingembre, qui venoit aussi de la Barbade, & en l'amarinant il eut connoissance d'un Vaisseau qui venoit à sa rencontre ; il alla à luy & le reconnut pour un Vaisseau Anglois de 60. canons , desamparé de ses Masts, mais assez bien ragrée, pour estre encore meilleur voillier que les prises ; il passa au vent à luy à portée de canon ; l'ennemy en tira plusieurs coups, pendant lequel temps , il fit signal aux prises de faire force de voile au plus près du vent. Ce Vaisseau estoit fort en équi-

page , & avec le peu qu'il en restoit au Sorlingue , il n'estoit pas en estat de luy faire insulte ; il rejoignit ses deux dernieres prises, & ayant retrouvé la premiere , il fit route pour la coste de France.

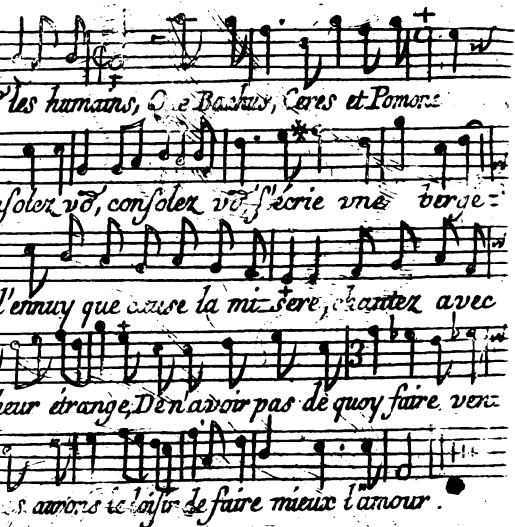
Messieurs Sans & Battenient
 Commandant les Vaisseaux du
 Roy l'*Auguste* & le *Blakoal*,
 sont rentrez à Dunkerque
 après trois jours de course
 avec deux prises Hollandoises,
 l'une de 40. canons , & l'autre
 de 14. le premier ayant 200.
 hommes d'équipage ; & le se-
 cond 60. ces Navires reve-

noient d'escorter les Bastimens
pescheurs de Harang & de
Moluë. Mr Sans ayant Pavil-
lon Anglois , ils le crûrent de
cette Nation & le saluèrent ; il
hissa en même temps Pavillon
François , tira toute son artil-
lerie & aborda le plus fort qui
ne s'y attendoit pas , & qu'il
enleva : il n'a eu que deux
hommes blessez , les Hollan-
dois en ont eu 40. tuez ou
blessez , & l'un des Capitaines
l'est dangereusement.

Le Capitaine Dominique
Pont qui a croisé à la coste
d'Angleterre , arriva à Calais ,

none

Novembre 1709. Gg



les humains, O le Bassin, Ceres et Pomone
 solez v'd, consolez v'd, j'écrie une berce-
 l'ennuy que cause la misère, chantez avec
 leur étrange, De n'avoir pas de quoy faire, ven-
 s'avons le loisir de faire mieux l'amour.

d'Angleterre, arriva à Calais,

à la fin de ce mois avec une
Rançon Angloise de 500. li-
vres seulement.

Je vous envoie une Chan-
son nouvelle dont les paroles
sont de Mr d'Aubicourt. Il
suffit de vous le nommer ,
puisque je vous envoie sou-
vent de ses Ouvrages.

AIR NOUVEAU.

*Chacun se plaint que cet Au-
tomne ,*

*Rend mal'heureux tous les
humains*

*Que Bachus , Ceres & Po-
mone*

Novembre 1709. Gg

354 MERCURE

*N'ont donné nuls Froment , au-
cun Fruit , point de Vins ,
Consolez - vous , consolez -
vous ,*

*S'écrie une Bergere ,
Avec un transport vif & doux ,
Et pour bannir l'ennuy que cau-
se la misere*

*Chantez avec moy tour-à-tour ;
Ah si c'est un malheur étrange
De n'avoir pas dequoy faire
vendange ,*

*Nous aurons le loisir de faire
mieux l'Amour.*

*Le mot de l'Enigme du der-
nier mois estoit l'Arbre. Voi-*

cy de quelle maniere il a esté
expliqué en Vers.

*L'Arbre donne aux mortels mille
 & mille douceurs
 Qu'il porte sur la terre & ra-
 porte sur l'Onde ;
 On ne sçauroit nombrer ses freres
 & ses sœurs
 Tant il s'en trouve dans le
 monde.*



*L'Arbre sensible à la froidure
 Pendant l'Hiver se tient tout nu
 & par l'ordre de la nature
 Attend pour se vêtir que le chaud
 soit venu.*

Gg ij.

356 MERCURE



Sa livrée est le vert au Prelat respectable ,

Mais au Banqueroutier tres-ignominieux.

Le Cordon vert est honorable ,

Le Bonnet vert est odieux.



Tant qu'un Arbre est vivant il ne chante & ne danse ,

Mais Flûte ou Violon devenu par le sort ,

Excitant par tout la cadence

Il chante & danse après sa mort.

Les autres qui l'ont trouvé

GALANT 357

font M^{rs} Galicson ; de Saint Vallery ; d'Argone ; Berkenhead ; les Abbez Champin & Didier ; le Chevalier Subsinamus du Marais ; Bonjuste ; l'Archange ; de la rue Geoffroy-Lasnier ; Tamiriste , l'Auteur enthousiasmé ; l'aîné des quatre grosses Sœurs ; le Paroissien de Saint Estienne ; le Nouvelliste passionné , & le Pilier du Palais. M^{cs} de Ruis ; des Mardelles & de Cheneville , du Marais ; la Femme grosse de Bonjuste ; Mlles d'Eclainville ; de la Rotiere ; B ; la charmanre Bukloch , Commere de M^r Ber-

358 MERCURE

kenhead, de Saint Germain en Laye; Marie Danican de Saint Cloud; la Solitaire de la rue aux Fèves & son Associée; la plus jeune des belles Dames de la rue des Bernardins; Hebé & Uranie, du Marais; l'Autrice nouvelle; la belle Danseuse du quartier Saint Honoré, & la Dupe des quatre Amans.

Je vous envoie une Enigme nouvelle faite par le solitaire du Bois du Val-Dieu.

ENIGME.

*Dans l'élévation que mon être
me donne,*

*Je suis dedans les Airs sans ram-
per icy bas ,*

*Et sans avoir d'esprit ce qu'on ne
croiroit pas ,*

*J'ay pourtant mes degrez & mon
rang en Sorbonne.*



*Mon naturel est dur ; j'éclatte
quand j'ordonne ,*

*Je vas & je reviens aussitost sur
mes pas ,*

*Sans me lasser jamais je rens les
autres las ,*

*Qu'on me laisse en repos je n'étour-
dis personne.*



*Toujours la bouche ouverte avec
ma voix de fer ,*

360 MERCURE

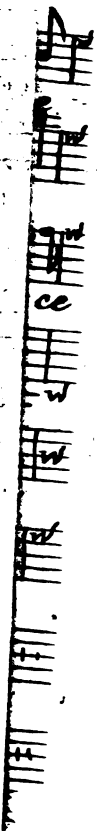
*Sur de joyeux sujets on m'entent
triumpher,
J'inspire en la tristesse une dola-
leur profonde,*



*Quoyque je parle assez je ne dis
oüy ny non,
Mon éclat est puissant pour attirer
le monde,
Je porte à ma ceinture & mon âge
& mon nom.*

La Chançon que vous venez
de voir regardant en quelque
façon l'Automne, je vous en
envoye une autre qui peut
regarder le Printemps, puis-
qu'il

Handwritten text in Chinese characters, arranged in approximately 10 horizontal lines. The text is extremely faded and difficult to decipher, appearing as a series of light gray strokes against a white background. The characters are written in a traditional style, but the ink is so light that many details are lost.



GALANT 361

qu'il y est parlé du Chant des
oyseaux qui se renouvelle en
ce temps-là.

AIR NOUVEAU.

*Petits Oyseaux qui chantez
vos plaisirs ,*

*L'Amour qui comble vos desirs
Eloigne de vos cœurs le trouble &
la souffrance.*

*Vous suivez une douce Loy ;
Mais si vous ressentiez les dou-
leurs de l'absence ,*

*Peut être seriez vous aussi tristes
que moy.*

Novembre 1709. H

362 **MERCURE**

On a fait dans ma dernière Lettre , une méprise très-considérable , en donnant pour Epoux , à Mlle le Goux-Maillard , fille de Mr le Goux-Maillard , President au Parlement de Dijon , Mr le Marquis de Pons , Chef de l'illustre Maison de Pons , une des plus grandes du Royaume , originaire de Saintonge &c. Cette Dlle ayant épousé Mr de Vilfavin du nom de Bouthilier de Chavigny , lequel a une belle Terre appelée *Pont* , ce qui a fait l'erreur , Mr de Vilfavin s'estant fait

appeller fort long temps , *Mr le Marquis de Pont.*

Je crois ne devoir pas finir ma Lettre sans vous dire que Mr le Maréchal de Villars continuë de jour en jour à se mieux porter ; qu'il n'y a plus aucun accident à craindre de sa playe , & qu'elle est en si bon état que si les affaires demandoient qu'il montast à Cheval avant la fin du mois de Janvier , il pourroit y monter. Je crois ne pouvoir rien vous mander qui vous fasse plus de plaisir , & vous pouvez compter sur ce que je vous

H h ij

364 MERCURE

mande , ce qui a beaucoup réjoüy toute la Cour qui luy rend de frequentes visites pour le feliciter , & pour l'entendre parler du succès qu'il se promet , en cas que la guerre continuë , ce qu'il seroit difficile de pouvoir deviner , aucun des Partis ne pouvant sçavoir presentement avec certitude dans quel estat il sera lors que le temps d'ouvrir la Campagne approchera. Cependant si l'on en juge par les dispositions de toutes choses , la face des affaires sera avantageusement changée à nostre égard ,

& la dureté du temps , tant à l'égard des bleds que de l'argent qui n'a pas circulé , quoy qu'il y en ait abondamment dans le Royaume , & qui nous a plus fait la guerre que les Alliez , commence tous les jours à prendre une autre face. Toutes les apparences sont que la recolte sera des plus abondantes , & jusques là on a pris de si justes précautions de faire venir des bleds de tous costez , que le prix en diminuë chaque jour , en sorte que dans peu il sera à un prix fort mediocre. Le Ministre de la Guerre & celuy

H h iij

366 MERCURE

des Finances ont pris des mesures si justes que dès-à-présent on est assuré que les Armées du Roy ne manqueront de rien ; qu'elles auront même abondance de toutes choses , & que l'argent ne manquera pas puisque tous les fonds sont faits pour la Campagne prochaine , & que l'on peut compter sur la vigilance & le sçavoir du Ministre qui en répond. On n'attend point que la Saison soit avancée pour faire des Recrûës ; on y travaille chaque jour , & l'on y travaille avec succès , & jamais

l'ardeur & la bonne volonté n'ont paru plus vives dans les Troupes, que celle qu'on leur voit presentement, & elles ne respirent que le combat. Tout cela doit vous faire connoître que nos Troupes seront complètes avant l'ouverture de la Campagne, & que nous ne manquerons ni d'hommes ni d'argent.

Les Alliez ne peuvent pas dire la même chose, & l'on peut assurer que la dernière Bataille, jointe à ce que leur ont coûté les Sieges de Tournay, de la Citadelle de la même Vil-

368 MERCURE

le , & de Mons , leur coûte près de quarante-cinq mille hommes , & l'on trouvera que je n'exagere pas lors qu'on fera reflexion , qu'il est manifeste , & que de leur aveu même , la Bataille leur coûte près de trente mille hommes , dont la levée leur sera d'autant plus difficile que l'on en aura besoin pour la guerre du Nord , qui est entièrement ouverte ; que beaucoup de Princes d'Allemagne sont dans des situations qui les engagent à conserver une grande partie de leurs Troupes , & à empêcher qu'on

en leve chez eux ; que l'Allemagne elle-même en a un très-grand besoin pour l'Armée de l'Empire qui n'a rien fait cette année que de se laisser battre, & n'a pû empêcher qu'on levât des contributions au de-là du Rhin. Toutes ces choses, jointes au Corps entiers qui sont occupez par la guerre du Nord, seront cause qu'il sera impossible que l'Armée de Flandre puisse estre nombreuse ; puisque l'on ne voit pas qu'il luy soit possible de pouvoir faire les Recrues dont elle a besoin.

370 MERCURE

L'Angleterre est engagée de fournir des Troupes au Roy de Portugal , & à l'Archiduc , & de garnir ses Vaisseaux , & elle auroit trop à craindre dans la situation où se trouvent ses affaires ; si elle laissoit sans Troupes un Pays sujet aux grandes revolutions , & où il en peut tous les jours arriver ; de maniere , que loin que les Anglois puissent envoyer de nouvelles Troupes en Flandre , il leur sera impossible de remplacer toutes celles qu'ils y ont perduës pendant la campagne derniere.

Quant aux Hollandois, on sçait que leur Pays en fournit peu, & l'on vient de voir la difficulté qu'ils auront d'en tirer d'Allemagne pour remplacer celles qu'ils ont perduës l'année dernière.

Il me reste encore à vous parler de l'argent dont les Alliez ont besoin pour payer les Corps qui sont à leur solde; outre les sommes dont ils ont besoin pour faire leurs Recrues. Il n'en faut point attendre du costé de l'Empereur, il sçait comment on en tire; mais il ignore comment on en donne.

372 MERCURE

A l'égard de l'Angleterre, elle se trouve dans une impossibilité absolüe d'en fournir beaucoup, & les Banqueroutes qui y estoient autrefois fort rares, y estant frequentes, il n'en faut pas davantage pour faire voir la disette d'argent qui s'y trouve. Le Parlement à son ouverture ne manquera pas de promettre beaucoup, & de faire parade de beaucoup de fonds qui ne seront que des Impôts nouveaux; ou des renouvellemens d'impôts; de maniere qu'il sera impossible d'en tirer de l'argent comptant à moins

à moins d'abandonner la moitié des sommes , & tout l'argent que l'on en pourra tirer ; quelque grande que puisse estre la somme , ne suffira pas pour payer seulement les ar-rages de l'année dernière , qui sont dûs à la Flotte , loin qu'on en puisse tirer un sol pour les fonds de l'année prochaine.

Quant à la Hollande qu'il y a tant d'années qu'elle est épuisée par toutes sortes de raisons que je ne repete point ; qu'il y a long-temps que plusieurs Villes , & mesme des Provinces entieres ne payent

Novembre 1702. Ii

374 MERCURE

plus leur cote part , rien ne peut mieux faire voir l'état où elle se trouve que la Lotterie qu'elle vient de tirer. Elle n'estoit pas à moitié remplie , & tout l'argent que l'on avoit donné pour cette Lotterie ayant esté dépensé à mesure qu'il a esté livré , elle ne peut servir de ressource aux Hollandois pendant cette campagne ; & comme ils n'en ont aucunes , il est tres difficile pour ne pas dire impossible , qu'ils puissent trouver des fonds pour la faire. Joignez à toutes ces choses que les Anglois & les Hol-

landois vont estre accablez des demandes de nouveaux secours que leur feront les Portugais & l'Archiduc, parce que les Espagnols voyant le zele de Philippe V. pour la Nation, & le dessein formé de combattre avec le dernier Espagnol, si la fortune l'abandonnoit, ont fait de si grands efforts, qu'ils ont déjà seize millions d'écus pour la campagne prochaine, & assez de Troupes levées pour composer une Armée formidable. Cet Article est un fait constant, & sur le-

I i ij

376 MERCURE

quel vous pouvez compter.

Voilà la véritable situation des Affaires présentes, & pour peu que vous y fassiez de réflexion, vous trouverez que la face des Affaires a bien changé, & que la France a lieu d'attendre de grands & d'heureux succès la campagne prochaine.

Je remets au mois prochain à vous parler de plusieurs Articles d'une grande beauté, & je puis vous assurer que vous n'aurez point reçu depuis longtemps de Lettres plus curieuses.

GALANT 377

se & plus belle. Je suis Madame
vostre, &c.

A Paris ce dernier Novembre 1709.

A V I S.

Le Mercure de Decembre
se debirera le deuxieme Jan-
vier.

Ii iij

TABLE.

P Relude , qui avec l' Article sui-
vant , fait voir les mouve-
mens que le Roy s'est donné pour
tout ce qui a regardé la Guerre ,
pendant 44. années. 5

Maison de Montesquieu d'Attai-
gnan , Article d'autant plus
curieux , que l'on y apprend beau-
coup de choses qui ont jusqu'icy
esté ignorées. 8

Dernieres Expeditions de Mr le
Duc de Noailles , 29

Service fait à Tulles , 38

Premier Article des Morts , 41

Article concernant la Bourgogne ,
& dans lequel on voit dequoy
sont composez les Etats de Bour-
gogne , avec un détail curieux
qui regarde les trois Ordres qui

T A B L E.

<i>les composent ,</i>	92
<i>Visite faite par Mr de Caylus , dans son Evêché d'Auxerre , dans laquelle on voit le caractère de ce Prelat , & les grands soins qu'il prend de son Troupeau ,</i>	103
<i>Acte d'acceptation de la mort , com- posé par le R. P. Arsene de Fan- son de Rosenberg Religieux de la Trappe ,</i>	117
<i>Histoire des plus surprenantes ,</i>	125
<i>second Article des Morts ,</i>	148
<i>Détail tres curieux de ce qui s'est passé à la Grand'Chambre & à la Cour des Aydes , le lendemain de la Saint Martin ,</i>	158
<i>Discours prononcé , l'après dînée du même jour , à l'Academie Royale des Medailles & Inscriptions ,</i>	196

TABLE.

<i>Suivant le même usage , plusieurs Discours dont je vous envoie aussi les Extraits , furent Prononcez le lendemain à l'Academie Royale des Sciences ,</i>	214
<i>Ce qui s'est passé à Bayonne pendant le séjour de Mr de Saint Olan , Envoyé du Roy pour faire Compliment à la Reine Douairiere d'Espagne , sur la mort de l'Electrice Douairiere Palatine sa Mere ,</i>	224
<i>Premier Article des Affaires de Mer ,</i>	237
<i>Cœur de feu Mr l'Evêque de Chartres , porté à Saint Cyr par Mr l'Abbé de Morinville , son neveu ; presentement Evêque de Chartres, & à qui le Roy vient de donner l'Abbaye d'Igny ,</i>	260



